



HAL
open science

Mise en place de la vaccination antigrippale à l'officine : enquête auprès des pharmaciens du Grand Est

Marie Bartolucci

► **To cite this version:**

Marie Bartolucci. Mise en place de la vaccination antigrippale à l'officine : enquête auprès des pharmaciens du Grand Est. Sciences pharmaceutiques. 2020. hal-03298115

HAL Id: hal-03298115

<https://hal.univ-lorraine.fr/hal-03298115v1>

Submitted on 23 Jul 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-thesesexercice-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>



UNIVERSITÉ
DE LORRAINE



FACULTÉ
DE PHARMACIE

UNIVERSITE DE LORRAINE
2020

FACULTE DE PHARMACIE

THESE

Présentée et soutenue publiquement
le 28 février 2020 sur un sujet dédié à :

**Mise en place de la vaccination antigrippale à l'officine :
enquête auprès des pharmaciens du Grand Est**

pour obtenir

le Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie

par Marie BARTOLUCCI

née le 16 février 1994 à Metz

Membres du Jury

Juges :	Mr. René PAULUS	Président du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens du Grand-Est, Pharmacien d'officine
	Mme. Coumba NDIAYE	Maître de conférences en Epidémiologie et Santé Publique
Directeur :	Pr. Raphaël DUVAL	Professeur en Microbiologie clinique, Doyen de la faculté de Pharmacie
Co-Directeur :	Mr. Julien GRAVOULET	Pharmacien d'officine, Professeur associé de Pharmacie clinique



UNIVERSITÉ
DE LORRAINE



FACULTÉ
DE PHARMACIE

UNIVERSITE DE LORRAINE
2020

FACULTE DE PHARMACIE

THESE

Présentée et soutenue publiquement
le 28 février 2020 sur un sujet dédié à :

**Mise en place de la vaccination antigrippale à l'officine :
enquête auprès des pharmaciens du Grand Est**

pour obtenir

le Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie

par Marie BARTOLUCCI

née le 16 février 1994 à Metz

Membres du Jury

Juges :	Mr. René PAULUS	Président du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens du Grand-Est, Pharmacien d'officine
	Mme. Coumba NDIAYE	Maître de conférences en Epidémiologie et Santé Publique
Directeur :	Pr. Raphaël DUVAL,	Professeur en Microbiologie clinique, Doyen de la faculté de Pharmacie
Co-Directeur :	Mr. Julien GRAVOULET	Pharmacien d'officine, Professeur associé de Pharmacie clinique

UNIVERSITÉ DE LORRAINE
FACULTÉ DE PHARMACIE
Année universitaire 2019-2020

DOYEN

Raphaël DUVAL

Vice-Doyen

Julien PERRIN

Directrice des études

Marie SOCHA

Conseil de la Pédagogie

Présidente, Brigitte LEININGER-MULLER

Vice-Présidente, Alexandrine LAMBERT

Collège d'Enseignement Pharmaceutique Hospitalier

Présidente, Béatrice DEMORE

Commission Prospective Facultaire

Président, Christophe GANTZER

Vice-Président, Jean-Louis MERLIN

Commission de la Recherche

Présidente, Caroline GAUCHER

Chargés de Mission

Communication

Aline BONTEMPS

Innovation pédagogique

Alexandrine LAMBERT

Référente ADE

Virginie PICHON

Référente dotation sur projet (DSP)

Marie-Paule SAUDER

Référent vie associative

Arnaud PALLOTTA

Responsabilités

Filière Officine

Caroline PERRIN-SARRADO

Filière Industrie

Julien GRAVOULET

Isabelle LARTAUD,

Jean-Bernard REGNOUF de VAINS

Filière Hôpital

Béatrice DEMORE

Marie SOCHA

Pharma Plus ENSIC

Jean-Bernard REGNOUF de VAINS

Pharma Plus ENSAIA

Xavier BELLANGER

Pharma Plus ENSGSI

Igor CLAROT

Cellule de Formation Continue et Individuelle

Luc FERRARI

Commission d'agrément des maîtres de stage

François DUPUIS

ERASMUS

Mihayl VARBANOV

DOYENS HONORAIRES

PROFESSEURS EMERITES

Chantal FINANCE

Jeffrey ATKINSON

Francine PAULUS

Max HENRY

Claude VIGNERON

Pierre LEROY

Philippe MAINCENT

Claude VIGNERON

PROFESSEURS HONORAIRES

MAITRES DE CONFERENCES HONORAIRES

Jean-Claude BLOCK

Monique ALBERT

Pierre DIXNEUF

Mariette BEAUD

Chantal FINANCE

François BONNEAUX

Marie-Madeleine GALTEAU
Thérèse GIRARD
Pierre LABRUDE
Vincent LOPPINET
Alain NICOLAS
Janine SCHWARTZBROD
Louis SCHWARTZBROD

Gérald CATAU
Jean-Claude CHEVIN
Jocelyne COLLOMB
Bernard DANGIEN
Marie-Claude FUZELLIER
Françoise HINZELIN
Marie-Hélène LIVERTOUX
Bernard MIGNOT
Blandine MOREAU
Dominique NOTTER
Francine PAULUS
Christine PERDICAKIS
Marie-France POCHON
Anne ROVEL
Gabriel TROCKLE
Maria WELLMAN-ROUSSEAU
Colette ZINUTTI

ASSISTANTS HONORAIRES

Marie-Catherine BERTHE
Annie PAVIS

ENSEIGNANTS

Section CNU

*

Discipline d'enseignement

PROFESSEURS DES UNIVERSITES - PRATICIENS HOSPITALIERS

Danièle BENSOUSSAN-LEJZEROWICZ	82	Thérapie cellulaire
Béatrice DEMORE	81	Pharmacie clinique
Jean-Louis MERLIN	82	Biologie cellulaire
Jean-Michel SIMON	81	Economie de la santé, Législation pharmaceutique
Nathalie THILLY	81	Santé publique et Epidémiologie

PROFESSEURS DES UNIVERSITES

Ariane BOUDIER	85	Chimie Physique
Christine CAPDEVILLE-ATKINSON	86	Pharmacologie
Igor CLAROT	85	Chimie analytique
Joël DUCOURNEAU	85	Biophysique, Acoustique, Audioprothèse
Raphaël DUVAL	87	Microbiologie clinique
Béatrice FAIVRE	87	Hématologie, Biologie cellulaire
Luc FERRARI	86	Toxicologie
Pascale FRIANT-MICHEL	85	Mathématiques, Physique
Christophe GANTZER	87	Microbiologie
Frédéric JORAND	87	Eau, Santé, Environnement
Isabelle LARTAUD	86	Pharmacologie
Dominique LAURAIN-MATTAR	86	Pharmacognosie
Brigitte LEININGER-MULLER	87	Biochimie
Patrick MENU	86	Physiologie
Jean-Bernard REGNOUF de VAINS	86	Chimie thérapeutique
Bertrand RIHN	87	Biochimie, Biologie moléculaire

MAITRES DE CONFÉRENCES DES UNIVERSITÉS - PRATICIENS HOSPITALIERS

Alexandre HARLE	82	Biologie cellulaire oncologique
Julien PERRIN	82	Hématologie biologique
Loïc REPPPEL	82	Biothérapie
Marie SOCHA	81	Pharmacie clinique, thérapeutique et biotechnique

MAITRES DE CONFÉRENCES

Xavier BELLANGER ^H	87	<i>Parasitologie, Mycologie médicale</i>
Emmanuelle BENOIT ^H	86	<i>Communication et Santé</i>
Isabelle BERTRAND ^H	87	<i>Microbiologie</i>
Michel BOISBRUN ^H	86	<i>Chimie thérapeutique</i>
Cédric BOURA ^H	86	<i>Physiologie</i>
Sandrine CAPIZZI	87	<i>Parasitologie</i>
Antoine CAROF	85	<i>Informatique</i>
Sébastien DADE	85	<i>Bio-informatique</i>
Dominique DECOLIN	85	<i>Chimie analytique</i>
Natacha DREUMONT ^H	87	<i>Biochimie générale, Biochimie clinique</i>
Florence DUMARCAY ^H	86	<i>Chimie thérapeutique</i>
François DUPUIS ^H	86	<i>Pharmacologie</i>
Reine EL OMAR	86	<i>Physiologie</i>
Adil FAIZ	85	<i>Biophysique, Acoustique</i>
Anthony GANDIN	87	<i>Mycologie, Botanique</i>
Caroline GAUCHER ^H	86	<i>Chimie physique, Pharmacologie</i>
Stéphane GIBAUD ^H	86	<i>Pharmacie clinique</i>
Thierry HUMBERT	86	<i>Chimie organique</i>
Olivier JOUBERT ^H	86	<i>Toxicologie, Sécurité sanitaire</i>
Alexandrine LAMBERT	85	<i>Informatique, Biostatistiques</i>
Julie LEONHARD ^H	86/01	<i>Droit en Santé</i>
Christophe MERLIN ^H	87	<i>Microbiologie environnementale</i>
Maxime MOURER ^H	86	<i>Chimie organique</i>
Coumba NDIAYE	86	<i>Epidémiologie et Santé publique</i>
Arnaud PALLOTTA	85	<i>Bioanalyse du médicament</i>
Marianne PARENT	85	<i>Pharmacie galénique</i>
Caroline PERRIN-SARRADO	86	<i>Pharmacologie</i>
Virginie PICHON	85	<i>Biophysique</i>
Sophie PINEL ^H	85	<i>Informatique en Santé (e-santé)</i>
Anne SAPIN-MINET ^H	85	<i>Pharmacie galénique</i>
Marie-Paule SAUDER	87	<i>Mycologie, Botanique</i>
Guillaume SAUTREY	85	<i>Chimie analytique</i>
Rosella SPINA	86	<i>Pharmacognosie</i>
Sabrina TOUCHET	86	<i>Pharmacochimie</i>
Mihayl VARBANOV	87	<i>Immuno-Virologie</i>
Marie-Noëlle VAULTIER	87	<i>Mycologie, Botanique</i>
Emilie VELOT ^H	86	<i>Physiologie-Physiopathologie humaines</i>
Mohamed ZAIYOU ^H	87	<i>Biochimie et Biologie moléculaire</i>

PROFESSEUR ASSOCIE

Julien GRAVOULET	86	<i>Pharmacie clinique</i>
------------------	----	---------------------------

PROFESSEUR AGREGÉ

Christophe COCHAUD	11	<i>Anglais</i>
--------------------	----	----------------

^H Maître de conférences titulaire HDR

* *Disciplines du Conseil National des Universités :*

80 : Personnels enseignants et hospitaliers de pharmacie en sciences physico-chimiques et ingénierie appliquée à la santé

81 : Personnels enseignants et hospitaliers de pharmacie en sciences du médicament et des autres produits de santé

82 : Personnels enseignants et hospitaliers de pharmacie en sciences biologiques, fondamentales et cliniques

85 ; Personnels enseignants-chercheurs de pharmacie en sciences physico-chimiques et ingénierie appliquée à la santé

86 : Personnels enseignants-chercheurs de pharmacie en sciences du médicament et des autres produits de santé

87 : Personnels enseignants-chercheurs de pharmacie en sciences biologiques, fondamentales et cliniques

11 : Professeur agrégé de lettres et sciences humaines en langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes

SERMENT DE GALIEN

En présence des Maitres de la Faculté, je fais le serment :

D'honorer ceux qui m'ont instruit(e) dans les préceptes de mon art et de leur témoigner ma reconnaissance en restant fidèle aux principes qui m'ont été enseignés et d'actualiser mes connaissances

D'exercer, dans l'intérêt de la santé publique, ma profession avec conscience et de respecter non seulement la législation en vigueur, mais aussi les règles de Déontologie, de l'honneur, de la probité et du désintéressement ;

De ne jamais oublier ma responsabilité et mes devoirs envers la personne humaine et sa dignité

En aucun cas, je ne consentirai à utiliser mes connaissances et mon état pour corrompre les mœurs et favoriser des actes criminels.

De ne dévoiler à personne les secrets qui m'auraient été confiés ou dont j'aurais eu connaissance dans l'exercice de ma profession

De faire preuve de loyauté et de solidarité envers mes collègues pharmaciens

De coopérer avec les autres professionnels de santé

Que les Hommes m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses.

Que je sois couvert(e) d'opprobre et méprisé(e) de mes confrères si j'y manque.

« LA FACULTE N'ENTEND DONNER AUCUNE
APPROBATION, NI IMPROBATION AUX
OPINIONS EMISES DANS LES THESES, CES
OPINIONS DOIVENT ETRE CONSIDEREES
COMME PROPRES A LEUR AUTEUR ».

Remerciements

A mon Directeur de Thèse et Président de Jury,

Monsieur le Professeur **Raphaël DUVAL**,

Doyen de la Faculté, Professeur de microbiologie clinique,

Professeur Duval, je vous témoigne toute ma reconnaissance pour avoir dirigé ce travail et de m'avoir fait l'honneur de présider mon jury. Vos conseils et votre disponibilité étaient très appréciables.

A mon Co-Directeur et juge,

Monsieur **Julien GRAVOULET**,

Professeur associé de pharmacie clinique, Pharmacien d'officine

Monsieur Gravoulet, je vous adresse toute ma gratitude d'avoir accepté de co-diriger cette thèse. Votre grande connaissance du terrain aura été un très précieux atout pour la réalisation de ce travail.

A mes juges,

Monsieur **René PAULUS**,

Président du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens du Grand-Est, pharmacien d'officine

Tous mes remerciements pour votre participation à mon jury, votre présence m'honore. Je vous suis reconnaissante pour votre aide lors de la diffusion du questionnaire aux officines du Grand Est.

Madame **Coumba NDIAYE**,

Maître de conférences en épidémiologie et santé publique

Je suis très honorée de vous compter parmi mes juges et vous en remercie.

A ma famille,

A Maxime, pour ton soutien sans faille. Ton amour me donne une force sans limites.

A ma maman, qui m'a appris ce qu'amour sans bornes veut dire,

A mon père, qui m'a enseigné le goût de l'effort,

A ma petite sœur, dont je suis chaque jour plus fière,

A mes grands-parents qui m'ont toujours encouragée à aller plus loin,

A mon cousin adoré, sur qui j'ai toujours pu compter,

A ma tante Manuela, pour ses conseils toujours avisés,

A ma tante Véronique, pour sa présence discrète mais toujours appréciée,

A mes oncles, tantes, cousins,

A mon beau-frère, à ma belle-famille,

Je dédie cette thèse à mes grands-parents.

A mes amis,

A Audrina, Virginie, Donovan, Benoît, Myriam, pour ces années passées ensemble à la faculté. Merci pour ces souvenirs,

A Camille, je ne t'oublie pas,

A Margot, Etienne, Romain, Fabien, Jérémy, Alexis, Michel, Margaud,

A mes collègues et anciens collègues de travail,

A Sandrine, merci pour ton précieux enseignement,

A Nathalie, Céline, Hélène, travailler à vos côtés aura été un honneur,

A Mélanie, Mathieu, Camille, bien plus que des collègues,

A mes patrons et anciens patrons,

Abréviations et acronymes

ALD	Affection Longue Durée
AMM	Autorisation de Mise sur le Marché
ANDPC	Agence Nationale du Développement Professionnel Continu
ARN	Acide Ribonucléique
ARS	Agence Régionale de Santé
AVC	Accident Vasculaire Cérébral
BPCO	Bronchopneumopathie Chronique Obstructive
CnamTS	Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés
CROP	Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens
DASRI	Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux
DMP	Dossier Médical Partagé
DPC	Développement Professionnel Continu
DTP	Diphtérie/Tétanos/Poliomyélite
FSPF	Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France
HAS	Haute Autorité de Santé
IRA	Infection Respiratoire Aiguë
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OSCOUR	Organisation de la Surveillance Coordonnée des Urgences
SNDS	Système National des Données de Santé
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine

Table des matières

Introduction.....	1
Partie I : La vaccination antigrippale et son introduction en officine	2
1. La vaccination antigrippale.....	3
1.1. La grippe saisonnière.....	3
1.1.1 Les caractéristiques de la grippe saisonnière.....	3
1.1.2 Transmission de la grippe saisonnière	3
1.1.3 Symptomatologie de la grippe saisonnière	4
1.1.4 Complications de la grippe saisonnière.....	4
1.2. Epidémiologie et impacts de la grippe	5
1.2.1 Epidémiologie de la grippe saisonnière.....	5
1.2.2 Surveillance de la grippe saisonnière	5
1.2.3 Impacts de la grippe saisonnière.....	7
1.3. La vaccination antigrippale.....	8
1.3.1 Principes de la vaccination antigrippale et schéma vaccinal.....	8
1.3.2 Populations à risque et prise en charge du vaccin antigrippal.....	13
1.4. La couverture vaccinale antigrippale : état des lieux.....	16
1.4.1 Principe de la couverture vaccinale.....	16
1.4.2 Couverture vaccinale individuelle et couverture vaccinale globale.....	16
1.4.3 Mesure de la couverture vaccinale antigrippale.....	17
1.4.4 Evolution de la couverture vaccinale antigrippale	18
2. Le pharmacien et la vaccination antigrippale	20
2.1 Acteurs de la vaccination antigrippale	20
2.1.1 Acteurs de l'acte vaccinal avant la mise en place de l'expérimentation à l'officine.....	20
2.2. Le pharmacien d'officine, acteur central dans la vaccination antigrippale : mise en place de l'expérimentation à l'officine	20
2.2.1 Fondements législatifs de l'expérimentation vaccinale à l'officine	20

2.2.2	Régions concernées par l'expérimentation de l'administration du vaccin antigrippal à l'officine	22
2.3	Modalités de la vaccination antigrippale à l'officine.....	23
2.3.1	Population cible, de l'introduction du dispositif à nos jours.....	23
2.3.2	Qui peut vacciner ?.....	25
2.3.3	Formation du pharmacien à la vaccination.....	25
2.3.4	Déclaration de l'activité vaccinale au sein de l'officine.....	26
2.3.5	Les contraintes techniques : locaux et équipements réglementaires.....	26
2.3.6	Traçabilité des actes vaccinaux	27
2.3.7	Rémunération du pharmacien effectuant l'acte vaccinal	28
3.	Retours sur l'expérimentation	29
3.1	Données chiffrées.....	29
3.2	Remarques sur l'expérimentation.....	29
	Partie 2 : Exploitation des résultats du questionnaire	31
4.	Objectifs du questionnaire	32
4.1	Actualités.....	32
5.	Matériels et méthodes	33
5.1	L'élaboration du questionnaire	33
5.2	La diffusion du questionnaire.....	34
6.	Résultats et interprétations.....	35
6.1	Le profil des répondants.....	35
6.1.1	Le sexe des répondants	35
6.1.2	La tranche d'âge des répondants	36
6.1.3	Le statut professionnel des répondants.....	37
6.1.4	Répartition géographique des répondants au sein du Grand Est	38
6.1.5	La situation des officines	40
6.1.6	Le profil type des pharmaciens répondants.....	41
6.2	Etat de la couverture vaccinale antigrippale, améliorations à apporter.....	42

6.2.1	Etat actuel de la couverture vaccinale antigrippale	42
6.2.2	Evolution de la couverture vaccinale antigrippale	43
6.2.3	Volume de vaccins vendus dans les officines	44
6.2.4	Les professionnels de santé et l'amélioration de la couverture vaccinale	45
6.2.5	Vaccination antigrippale à l'officine et augmentation de la couverture vaccinale.....	47
6.3	Expérimentation de la vaccination antigrippale, actualités et contenu du texte de loi	49
6.3.1	Amendement concernant l'expérimentation de la vaccination antigrippale à l'officine	49
6.3.2	Contenu de l'amendement	50
6.3.3	Population concernée par la vaccination antigrippale à l'officine	52
6.4	Avis personnel des pharmaciens concernant la vaccination antigrippale à l'officine.....	54
6.4.1	Avis global des pharmaciens vis-à-vis de la vaccination antigrippale à l'officine	54
6.4.2	Vaccination antigrippale & opportunité pour la profession	55
6.4.3	Participation éventuelle des répondants au dispositif.....	56
6.4.4	Les raisons du refus de participation à la vaccination antigrippale à l'officine.....	58
6.5	Aspects pratiques de la vaccination antigrippale à l'officine	60
6.5.1	La voie d'administration du vaccin antigrippal	60
6.5.2	Appréhension du geste vaccinal par les pharmaciens	61
6.5.3	Suivi d'une formation pour apprendre à vacciner	62
6.5.4	Locaux disponibles pour pratiquer la vaccination à l'officine	63
6.5.5	La mise en place de la vaccination à l'officine.....	65
6.6	Les patients et la vaccination antigrippale à l'officine	67
6.6.1	Moyens d'informer les patients du dispositif de vaccination antigrippale à l'officine .	67
6.6.2	Probabilité d'adhésion des patients au dispositif	68
6.6.3	Discussion de la vaccination à l'officine avec les patients	70
6.6.4	Avis des patients interrogés sur la question	71
6.7	Les professionnels de santé et la vaccination à l'officine	73
6.7.1	Les médecins et la vaccination à l'officine	73

6.7.2	Les infirmiers et la vaccination à l'officine	74
6.8	La demande des patients vis-à-vis de la vaccination à l'officine.....	75
6.8.1	Patients demandeurs d'une vaccination faite par leur pharmacien	75
6.8.2	Patients effectivement vaccinés après refus du pharmacien de les vacciner.....	76
6.9	Les freins à la vaccination antigrippale à l'officine : le point de vue des pharmaciens	78
6.10	Remarques et suggestions des pharmaciens interrogés.....	80
7.	Comparaison des réponses en fonction des anté-régions.....	81
7.1	Avis des pharmaciens vis-à-vis de la vaccination antigrippale : comparaison en fonction des anté-régions	82
7.2	Vaccination antigrippale et opportunité pour la profession : comparaison en fonction des anté-régions	85
7.3	Participation éventuelle des répondants au dispositif : comparaison des réponses en fonction des anté-régions	87
7.4	Interprétation de la comparaison des réponses en fonction des anté-régions.....	89
8.	Analyse des caractéristiques des pharmaciens réfractaires à la vaccination antigrippale à l'officine	90
8.1	Profil type du pharmacien réfractaire à la vaccination antigrippale à l'officine.....	91
8.1.1	Le sexe des pharmaciens réfractaires à la vaccination antigrippale à l'officine	91
8.1.2	Répartition des tranches d'âge des pharmaciens réfractaires à la vaccination antigrippale à l'officine.....	92
8.1.3	Le profil professionnel des pharmaciens réfractaires à la vaccination antigrippale à l'officine	93
8.1.4	Répartition géographique des répondants réfractaires à la vaccination antigrippale à l'officine	94
8.1.5	La situation des officines des répondants réfractaires à la vaccination antigrippale à l'officine	96
8.1.6	Conclusion sur le profil type du répondant réfractaire à la vaccination antigrippale à l'officine	98
8.2	Appréhension de la vaccination antigrippale et de son intégration à l'officine	99

8.2.1	Suffisance de la couverture vaccinale antigrippale en France selon les pharmaciens réfractaires à la vaccination antigrippale à l'officine	99
8.2.2	Etat de la couverture vaccinale antigrippale selon les pharmaciens réfractaires à la vaccination antigrippale à l'officine	101
8.2.3	Les professionnels de santé et l'amélioration de la couverture vaccinale : avis des pharmaciens réfractaires à la vaccination à l'officine.....	103
8.2.4	Vaccination antigrippale à l'officine et augmentation de la couverture vaccinale antigrippale : avis des pharmaciens réfractaires à cette pratique.....	105
8.2.5	Amendement concernant l'expérimentation de la vaccination antigrippale à l'officine : connaissance des pharmaciens y étant réfractaires	107
8.2.6	Vaccination antigrippale à l'officine et opportunité pour la profession : avis des pharmaciens réfractaires.....	108
8.3	Participation au dispositif de vaccination à l'officine et ses aspects pratiques : avis des pharmaciens y étant réfractaires	109
8.3.1	Participation éventuelle au dispositif des pharmaciens réfractaires à la vaccination antigrippale	109
8.3.2	Les raisons du refus de participation à la vaccination antigrippale à l'officine.....	110
8.3.3	Appréhension du geste vaccinal par les pharmaciens très défavorables à la vaccination antigrippale à l'officine.....	112
8.3.4	Suivi d'une formation pour apprendre à vacciner : avis des pharmaciens réfractaires à la vaccination antigrippale à l'officine.....	113
8.3.5	Vaccination antigrippale à l'officine et local adapté : la situation matérielle des pharmaciens réfractaires au dispositif.....	114
8.4	Vaccination antigrippale à l'officine : point de vue des patients des pharmaciens réfractaires	115
8.4.1	Appréhension de la vaccination antigrippale à l'officine par les patients des pharmaciens qui y sont réfractaires.....	115
8.4.2	Dialogue avec les patients à propos de la vaccination à l'officine : réponses des pharmaciens réfractaires.....	117
8.4.3	Avis des patients vis-à-vis de la vaccination à l'officine : réponses des pharmaciens y étant réfractaires.....	118

8.4.4	Dialogue avec les médecins concernant la vaccination à l'officine : réponses des pharmaciens y étant réfractaires	120
8.4.5	Dialogue avec les infirmiers concernant la vaccination à l'officine : réponses des pharmaciens y étant réfractaires	121
8.5	Analyse des réponses des pharmaciens réfractaires à la vaccination antigrippale à l'officine	122
	Conclusion de l'analyse du questionnaire.....	123
	Bibliographie.....	125
	Annexe 1 : Exemple de bulletin hebdomadaire issu de la surveillance grippale	129
	Annexe 2 : Exemple de bon de prise en charge du vaccin antigrippal.....	134
	Annexe 3 : Exemple de formulaire de consentement à la vaccination par le pharmacien.....	135
	Annexe 4 : Exemple de déclaration d'activité vaccinale à l'ARS	136
	Annexe 5 : Exemple d'attestation de conformité au cahier des charges.....	137
	Annexe 6 : Exemple de formulaire de recueil du consentement du patient	138
	Annexe 7 : Exemple d'attestation de vaccination par le pharmacien.....	140
	Annexe 8 : Le questionnaire diffusé.....	141

Table des illustrations

Figure 1 : Arbre décisionnel pour l'expérimentation de la vaccination contre la grippe saisonnière (FSPF, 2018-2019) (23).....	24
Figure 2: Diagramme de répartition du sexe des répondants	35
Figure 3 : Histogramme de répartition de l'âge des répondants	36
Figure 4 : Diagramme de répartition de la situation professionnelle des répondants	37
Figure 5: Carte du Grand Est représentant l'origine géographique des répondants au questionnaire	38
Figure 6 : Histogramme représentant le taux de réponses de chaque département du Grand Est.....	39
Figure 7 : Diagramme de répartition de la situation des officines répondantes	40
Figure 8 : Suffisance de la couverture vaccinale antigrippale, avis des pharmaciens répondants	42
Figure 9 : Diagramme des réponses concernant l'évolution de la couverture vaccinale antigrippale .	43
Figure 10 : Histogramme représentant l'évolution du volume de vente de vaccins antigrippe au sein des officines répondantes	44
Figure 11: Professionnels de santé susceptibles d'améliorer la couverture vaccinale selon les pharmaciens répondants	45
Figure 12 : Vaccination antigrippale à l'officine et amélioration de la couverture vaccinale	47
Figure 13: Diagramme représentant la proportion de pharmaciens connaissant l'existence d'un amendement concernant la vaccination antigrippale à l'officine.....	49
Figure 14 : Objet de l'amendement selon les pharmaciens en ayant connaissance	50
Figure 15: Populations concernées par l'expérimentation vaccinale à l'officine d'après les répondants	52
Figure 16 : Histogramme représentant l'avis personnel des pharmaciens vis-à-vis de la vaccination antigrippale à l'officine.....	54
Figure 17 : La vaccination à l'officine est-elle une opportunité pour la profession ? Réponses des pharmaciens interrogés.....	55
Figure 18 : Participation éventuelle des pharmaciens interrogés à la vaccination antigrippale à l'officine	56
Figure 19: Histogramme illustrant les motifs de refus de participation à la vaccination antigrippale à l'officine.....	58
Figure 20: Diagramme représentant les réponses des pharmaciens concernant la voie d'administration du vaccin antigrippal	60
Figure 21: Pharmaciens prêts à effectuer le geste vaccinal	61
Figure 22: Diagramme représentant la proportion de pharmaciens prêts à suivre une formation pour apprendre à vacciner.....	62

Figure 23 : Diagramme représentant la proportion de pharmaciens ayant un local à disposition pour pratiquer la vaccination.....	63
Figure 24: Avis des pharmaciens vis-à-vis de l'organisation de la vaccination à l'officine.....	65
Figure 25: Comment informer les patients de la possibilité de se faire vacciner à l'officine ? Réponses des pharmaciens.....	67
Figure 26: Probabilité d'adhésion de la patientèle à la vaccination à l'officine.....	68
Figure 27 : Proportion de pharmaciens ayant parlé de la vaccination à l'officine avec leurs patients.	70
Figure 28: Diagramme montrant la répartition de l'avis des patients considérant la vaccination à l'officine.....	71
Figure 29: Diagramme représentant la proportion de pharmaciens ayant déjà parlé de la vaccination à l'officine avec un médecin.....	73
Figure 30: Diagramme représentant la proportion de pharmaciens ayant déjà parlé de la vaccination à l'officine avec des infirmiers.....	74
Figure 31: Proportion de pharmaciens ayant déjà été sollicités par des patients désirant se faire vacciner	75
Figure 32: Proportion de patients effectivement vaccinés après un refus du pharmacien de pratiquer le geste	76
Figure 33: Freins à la vaccination officinale selon les pharmaciens d'officine.....	78
Figure 34: Comparaison des réponses en fonction des anté-régions: avis sur la vaccination antigrippale à l'officine	82
Figure 35: « Voyez-vous la vaccination à l'officine comme une opportunité pour la profession ? » Comparaison des réponses en fonction des anté-régions	85
Figure 36: "Participeriez-vous au dispositif si le choix se présentait ?" Comparaison des réponses en fonction des anté-régions	87
Figure 37: Histogramme de répartition du sexe des pharmaciens réfractaires à la vaccination à l'officine	91
Figure 38: Histogramme de répartition de l'âge des pharmaciens réfractaires à la vaccination antigrippale à l'officine.....	92
Figure 39: Histogramme représentant les catégories professionnelles des répondants réfractaires à la vaccination antigrippale à l'officine	93
Figure 40: Carte du Grand Est représentant la répartition géographique des pharmaciens réfractaires à la vaccination antigrippale à l'officine	94
Figure 41: Diagramme représentant la zone d'exercice des pharmaciens se déclarant opposés à la vaccination antigrippale à l'officine	96

Figure 42: Suffisance de la couverture vaccinale antigrippale : avis des pharmaciens réfractaires à la vaccination à l'officine.....	99
Figure 43: Etat de la couverture vaccinale selon les pharmaciens réfractaires à la vaccination antigrippale à l'officine.....	101
Figure 44: Professionnels de santé susceptibles d'améliorer la couverture vaccinale antigrippale : avis des pharmaciens réfractaires à la vaccination à l'officine	103
Figure 45: "Pensez-vous que la vaccination antigrippale à l'officine puisse améliorer la couverture vaccinale ? » Réponses des pharmaciens réfractaires à sa tenue à l'officine.....	105
Figure 46: Diagramme représentant la connaissance de l'amendement concernant l'expérimentation de la vaccination antigrippale à l'officine : réponses des pharmaciens réfractaires	107
Figure 47: Perception de la vaccination antigrippale à l'officine selon les pharmaciens y étant réfractaires	108
Figure 48: Participation éventuelle des pharmaciens réfractaires à la vaccination antigrippale à l'officine.....	109
Figure 49: Histogramme représentant les raisons du refus de participation à la vaccination antigrippale à l'officine : réponses des pharmaciens réfractaires.....	110
Figure 50: "Vous sentiriez-vous prêt(e) à effectuer le geste de vaccination ?" Réponses des pharmaciens réfractaires à la vaccination à l'officine	112
Figure 51: "Seriez-vous prêt(e) à suivre une formation pour apprendre à vacciner ? " Réponses des pharmaciens réfractaires à la vaccination antigrippale à l'officine.....	113
Figure 52: Possession d'un local adapté à la vaccination antigrippale à l'officine : réponses des pharmaciens y étant réfractaires	114
Figure 53: Probabilité d'adhésion de la patientèle à la vaccination à l'officine : réponses des pharmaciens réfractaires	115
Figure 54: "Avez-vous déjà parlé de la vaccination à l'officine à vos patients ?" Réponses des pharmaciens réfractaires à sa tenue.....	117
Figure 55: Avis des patients vis-à-vis de la vaccination antigrippale à l'officine : perception des pharmaciens réfractaires	118
Figure 56: "Avez-vous déjà parlé de la vaccination à l'officine avec des médecins ?" Réponses des pharmaciens y étant réfractaires	120
Figure 57:"Avez-vous déjà parlé de la vaccination à l'officine avec des infirmier(e)s ? Réponses des pharmaciens réfractaires	121

Table des tableaux

Tableau 1: Tableau résumant les caractéristiques des épidémies de grippe saisonnière 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019	7
Tableau 2: Relevé des couvertures vaccinales antigrippales par saison et par groupe d'âge (période 2008-2016)	18
Tableau 3 : Relevé des couvertures vaccinales antigrippales par saison et par groupe d'âge (période 2016- 2019)	18

Introduction

Au cœur du parcours de soins, le pharmacien d'officine constitue la pierre angulaire d'une prise en charge correcte des patients. Son profil complet lui permet à la fois d'agir positivement sur la santé de ses patients, mais aussi d'intervenir dans des actions de prévention sanitaire.

Des entretiens pharmaceutiques au dossier médical partagé plus récent, son éventail de compétences ne cesse de s'enrichir de nouvelles missions, en accord avec l'évolution de l'offre de soins.

Cette profession en pleine mutation emprunte un chemin nouveau, fait d'expérimentations et de nouveautés à venir (comme par exemple la dispensation protocolisée), et c'est dans ce contexte que cette thèse explorera la perception des pharmaciens du Grand-Est vis-à-vis de la mise en place de la vaccination antigrippale à l'officine.

Après avoir rappelé les modalités de cette expérimentation, nous rendrons compte de l'avis des pharmaciens d'officine du Grand-Est par le biais de l'interprétation du questionnaire diffusé.

Partie I : La vaccination
antigrippale et son
introduction en officine

1. La vaccination antigrippale

1.1. La grippe saisonnière

1.1.1 Les caractéristiques de la grippe saisonnière

La grippe saisonnière est due à un virus de la famille des *Orthomyxoviridae* : le virus *Influenzae*, qui peut se présenter sous trois types chez l'Homme (1) :

- **Le type A**, à mutation rapide
- **Le type B** : divisé en deux groupes, ou deux « lignées », la lignée B/Yamagata et la lignée B/Victoria
- **Le type C** : très rarement observé, causant des infections bénignes

L'identification des antigènes présents à la surface du virus permet de classer le dit-virus selon la classification HxNy (x étant le type d'hémagglutinine et y le type de neuraminidase). Les variants antigéniques définissent des souches plus ou moins pathogènes, que ce soit pour le type A ou B.

1.1.2 Transmission de la grippe saisonnière

La mode transmission du virus *Influenzae* facilite la survenue des épidémies annuelles, puisque les personnes infectées excrètent les particules virales par l'intermédiaire de microgouttelettes, en parlant, toussant ou en éternuant. La proximité avec une personne atteinte peut également entraîner une contamination, tout comme le contact d'objets contaminés par le virus (on peut penser aux poignées de portes, aux transports en commun...) (2).

Ainsi, la vie en communauté (et particulièrement en période hivernale, lorsque l'on reste confinés dans des espaces clos) est particulièrement propice à une épidémie au sein de la population.

Il est à noter qu'une personne contaminée est contagieuse avant même l'apparition des symptômes, et le reste 5 à 7 jours après l'expression symptomatique.

1.1.3 Symptomatologie de la grippe saisonnière

La grippe saisonnière est facilement reconnaissable par son tableau symptomatique (3) :

- Une forte fièvre (environ 39°C), **d'apparition brutale**
- Des douleurs musculaires se présentant sous la forme de courbatures
- Des douleurs articulaires généralement diffuses
- Une fatigue prononcée, un état de malaise général
- Des céphalées fréquentes
- Des atteintes respiratoires (épargnant les poumons) : toux sèche, symptômes à type de rhinites
- Des catarrhes nasals

Il est fréquent que les sujets atteints présentent une fatigue persistante jusqu'à un mois après l'infection.

L'incubation dure de 1 à 4 jours, résultant généralement en guérison spontanée dans l'espace de 7 à 14 jours (3).

1.1.4 Complications de la grippe saisonnière

Ces complications surviennent dans l'immense majorité chez les personnes âgées (+ de 65 ans), les nourrissons, mais aussi chez les patients atteints de pathologies chroniques et/ou immunodéprimés. Ces cas de grippe grave, pouvant entraîner un décès sont souvent le résultat de (3) :

- Décompensations asthmatiques
- Surinfections bactériennes résultant d'une pneumonie
- Exacerbations de pathologies respiratoires (BPCO, mucoviscidose)

1.2. Epidémiologie et impacts de la grippe

1.2.1 Epidémiologie de la grippe saisonnière

Selon les zones géographiques du globe, les épidémies de grippe saisonnière ne sévissent pas selon la même fréquence. Sous nos latitudes et notre climat tempéré, elles surviennent durant la saison hivernale (typiquement d'octobre à avril). Sous un climat plus tropical, les épidémies ne sont pas circonscrites à une seule saison, et peuvent se déclarer à tout moment de l'année.

Au niveau mondial, l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) estime à 5 millions de cas graves de grippe saisonnière, pour 290 000 à 650 000 morts (4). Cette estimation prend en compte les décès survenus à la suite d'une affection respiratoire liée à la grippe saisonnière.

En France, le nombre de cas varie selon les années entre 2 et 8 millions de cas (5), pour une moyenne de 4000 à 6000 décès par an (avec des pics de mortalité observés selon les années). Ces 4000 à 6000 décès en moyenne par an sont sur-représentés chez les patients de 65 ans et plus, dont la fragilité est plus importante.

1.2.2 Surveillance de la grippe saisonnière

Chaque année, Santé Publique France tient des bulletins épidémiologiques hebdomadaires consultables à tout moment. Ces bulletins restituent des informations clés de la surveillance grippale en France métropolitaine, mais aussi en Outre-Mer (*voir Annexe 1*) (6)

Informations clés des bulletins hebdomadaires de Santé Publique France

- ⇒ Surveillance des cas graves de grippe admis en réanimation
- ⇒ Surveillance des infections respiratoires aiguës (IRA) en collectivités de personnes âgées
- ⇒ Evaluation du niveau d'alerte par région
- ⇒ Surveillance des départements d'Outre-Mer
- ⇒ Evaluation de la couverture vaccinale
- ⇒ Evaluation de l'efficacité du vaccin (en fonction des virus en circulation)
- ⇒ Surveillance de la mortalité toutes causes

On remarque que ces données sont fournies par plusieurs réseaux (6) :

- Le réseau **Sentinelle**, fournissant les données en milieu ambulatoire (nombre de consultations pour syndrome grippaux pour 100000 habitants, mais aussi le nombre de prélèvements positifs pour la grippe)
- Le réseau **Rénal** en milieu hospitalier, effectuant également des prélèvements locaux pour détecter le virus
- Le réseau **Oscour** (Organisation de la surveillance coordonnée des urgences), qui recense le pourcentage de passage aux urgences pour syndrome grippal par rapport à la totalité des passages

Ces rapports hebdomadaires permettent une surveillance au plus près des épidémies, mais aussi la rédaction de bilans concernant chaque saison grippale.

1.2.3 Impacts de la grippe saisonnière

Ces bilans permettent d'extraire des données très souvent reprises dans les grands médias nationaux, comme la durée de l'épidémie, la surmortalité liée à la grippe, les passages aux urgences, les cas graves de grippe (7)...

A l'aide des bulletins de surveillance, nous avons pu mettre en lumière les données essentielles concernant les épidémies des dernières saisons dans le *Tableau 1* (8) :

Tableau 1: Tableau résumant les caractéristiques des épidémies de grippe saisonnière 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019

	2016- 2017	2017-2018	2018-2019
Durée de l'épidémie en France métropolitaine	10 semaines	16 semaines	8 semaines
Surmortalité annuelle liée à la grippe (Pourcentage des + de 75 ans)	14 400 (90%)	12 980 (85%)	8117 (84%)
Passages aux urgences attribuables à la grippe	41 000	75 500	65 622
Passages aux urgences donnant lieu à une hospitalisation	16%	10%	16%
Cas graves de grippe nécessitant une admission en réanimation (Pourcentage de non vaccinés)	1176 (63%)	2450 (76%)	1886 (70%)

Quelle que soit la durée de l'épidémie, nous pouvons observer l'impact dramatique de la grippe saisonnière sur la population générale, tant au niveau des décès que des hospitalisations ou des admissions en réanimation.

On peut également noter la très forte proportion de patients de plus de 75 ans dans la catégorie « Surmortalité annuelle liée à la grippe », ainsi que la proportion de non-vaccinés parmi les patients admis en réanimation (sans distinction d'âge cette fois).

A la fin de ces bilans saisonniers, Santé Publique France rappelle le taux de couverture vaccinale chez les personnes à risques (toujours insuffisant...) et souligne la gravité des épidémies de grippe saisonnière.

En effet, le son de cloche dans la population générale n'est pas le même que celui des agences de surveillance sanitaire... La grippe est souvent sous-estimée, et le risque sanitaire encouru est largement minoré. Est-ce à dire que cette déconsidération serait à l'origine d'une couverture vaccinale insuffisante ?

1.3. La vaccination antigrippale

1.3.1 Principes de la vaccination antigrippale et schéma vaccinal

1.3.1.a Principe de la vaccination antigrippale

La vaccination repose sur un principe de réponse à la présence d'un antigène : à la suite de l'injection du vaccin, le système immunitaire détecte la très faible dose antigénique, et produit des anticorps en conséquence. L'objectif est d'induire une immunisation (protection) avant même le premier contact naturel avec le virus grippal.

Si lors du premier contact antigénique, ce sont les lymphocytes T qui interviennent, ils laissent ensuite la place aux lymphocytes T mémoire, dépositaires de la réponse immunitaire sur le long terme.

L'intérêt est de préparer le système immunitaire à son éventuelle future rencontre avec le virus grippal saisonnier et de circonscrire les effets dudit virus en l'éliminant rapidement (et par la même occasion, de prévenir sa diffusion dans la population).

La vaccination antigrippale repose sur un vaccin inactivé, c'est-à-dire ne comportant pas d'agent infectieux actif.

Un délai de 15 jours à 3 semaines après l'injection vaccinale est nécessaire pour bénéficier de sa protection.

1.3.1.b Evolution du virus grippal saisonnier et adaptation des vaccins en conséquence

Comme nous l'avons vu, une immunisation contre le virus grippal est une protection acquise après la présentation antigénique (qu'elle soit volontaire comme dans le cas d'une vaccination ou non, dans le cas d'une contamination).

Le fait que la vaccination soit annuelle se justifie par une caractéristique des virus *Influenzae*: leur capacité à évoluer, à venir à bout de la barrière immunitaire. Cette capacité s'explique par le fait que le virus grippal est un virus à ARN (et donc présentant des ARN polymérase imparfaites, laissant passer des erreurs lors de la relecture) (9).

Un remaniement génétique peut se produire, débouchant potentiellement sur deux phénomènes (9) :

- **Un glissement antigénique** : résultant de mutations ponctuelles du génome pouvant toucher l'hémagglutinine et/ou la neuraminidase. La structure antigénique globale n'est pas modifiée : on parle alors de variant antigénique du virus.
- **Une cassure antigénique** : due à une recombinaison sérotypique, créant un nouveau type antigénique, ces modifications brutales créent cette fois des sous-types de virus responsables de pandémies.

Afin que le vaccin antigrippal remplisse son rôle de protection, il est nécessaire que les souches contenues dans l'injection correspondent à celles en circulation. Or, la fabrication d'un vaccin ne se fait pas du jour au lendemain : il faut isoler le virus responsable de l'épidémie, produire le vaccin (et tout ce que cela implique en termes de qualité et de délais) et le mettre à disposition.

Ainsi, chaque année, c'est l'OMS qui établit une liste prédictive des 4 souches de virus les plus susceptibles de circuler l'hiver suivant. Cette prédiction épidémiologique repose sur une surveillance mondiale des souches en circulation. Le mot prédiction a son importance, puisque rien ne nous prémunit d'un remaniement antigénique, d'une modification des souches et donc d'une inefficacité partielle ou totale du vaccin.

L'efficacité du vaccin est alors corrélée à l'éventuelle apparition d'un mutant viral : pour exemple, lors de la saison 2016-2017, exceptionnelle par sa surmortalité (attribuée à la grippe saisonnière), le vaccin n'avait protégé qu'une proportion de 20 à 30% des vaccinés. Ce phénomène est explicable par

la modification du virus circulant (apparition d'une souche de type B qui n'était pas incluse dans la formulation du vaccin).

Dans le cas d'une cassure antigénique, la vaccination permettra tout de même de réduire la sévérité de l'infection, et donc ses conséquences potentielles.

1.3.1.c Vaccins disponibles sur le marché

Actuellement, on trouve deux types de vaccins sur le marché français (10) :

- Un vaccin trivalent : Influvac® (contenant 2 souches de type A, H1N1 et H3N2 et une souche de type B de lignée Colorado), non disponible en officine actuellement
- Deux vaccins tétravalents : contenant 2 souches de type A (H1N1 et H3N2) et 2 souches de type B (lignées Colorado et Phuket) :
 - Vaxigrip® Tetra
 - Influvac® Tetra

Les vaccins tétravalents sont récents sur le marché national, la nouveauté consistant en l'ajout d'une souche de type B. Cet ajout récent est dû à une divergence d'évolution entre les deux lignées B, mais aussi à l'importance grandissante des souches B dans les épidémies des dernières années.

1.3.1. Schéma vaccinal

Les vaccins antigrippaux peuvent être administrés selon la voie intramusculaire (préférentiellement), ou bien en sous-cutanée profonde.

Les schémas d'administration diffèrent selon les spécialités (11) :

- **Influvac® (vaccin trivalent)**
 - *De 6 mois à 35 mois*
 - Primo-vaccination : 2 doses de 0,25mL à un mois d'intervalle
 - Rappel annuel : 1 dose de 0,25mL
 - *De 3 ans à 8 ans*
 - Primo-vaccination : 2 doses de 0,5mL à un mois d'intervalle
 - Rappel annuel : 1 dose de 0,5mL
 - *A partir de 9 ans : 1 dose de 0,5mL*

- **Vaxigrip® tetra**
 - *De 6 mois à 35 mois*
 - Primo-vaccination : 2 doses de 0,5mL à un mois d'intervalle
 - Rappel annuel : 1 dose de 0,5mL
 - *De 3 ans à 8 ans*
 - Primo-vaccination : 2 doses de 0,5mL à un mois d'intervalle
 - Rappel annuel : 1 dose de 0,5mL
 - *A partir de 9 ans : 1 dose de 0,5mL*

- **Influvac® Tetra**
 - *De 3 ans à 9 ans (le vaccin ne dispose pas d'AMM avant 3 ans) :*
 - Primo-vaccination : 2 doses de 0,5mL à un mois d'intervalle
 - Rappel annuel : 1 dose de 0,5mL
 - *A partir de 9 ans : 1 dose de 0,5mL*

Le geste vaccinal reste la première et la plus efficace des préventions contre les virus grippaux qui sévissent chaque année. Sûr, présentant peu ou pas d'effets indésirables, le vaccin antigrippal reste le pilier de la lutte contre les épidémies annuelles.

Ainsi, les autorités de santé françaises déploient des stratégies pour augmenter la couverture vaccinale :

- Prise en charge à 100% du coût du vaccin pour les populations les plus à risques
- Campagnes publicitaires nationales
- Simplification du parcours vaccinal (et plus particulièrement le thème qui nous intéresse, l'introduction de la vaccination antigrippale à l'officine).

1.3.2 Populations à risque et prise en charge du vaccin antigrippal

1.3.2.a Populations à risque et recommandations vaccinales

Les recommandations vaccinales concernant la grippe peuvent être catégorisées :

- Les recommandations générales : toutes les personnes de plus de 65 ans sont considérées à risque et rentrent dans le cadre des recommandations
- Les recommandations particulières (11)
 - **Les femmes enceintes**, quel que soit l'avancement de la grossesse
 - **A partir de 6 mois, pour toute personne :**
 - Obèse (avec ou sans co-morbidité)
 - Séjournant dans un SSR (soins de suite et de réadaptation), sans distinction d'âge
 - Diabétique (indifféremment de type 1 ou 2)
 - Atteinte d'une affection broncho-pulmonaire chronique (type asthme/BPCO)
 - Insuffisance respiratoire obstructive ou restrictive, et ce quel qu'en soit la cause
 - Hors ALD, mais risquant une décompensation respiratoire (asthme, bronchite chronique, hyper-réactivité bronchique)
 - Souffrant de mucoviscidose
 - Atteinte de pathologie(s) cardiaque(s)
 - Insuffisance cardiaque grave
 - Valvulopathies graves
 - Troubles du rythme graves justifiant un traitement au long cours
 - Cardiopathies congénitales cyanogènes
 - Maladies coronariennes
 - Ayant subi un accident vasculaire cérébral (AVC)
 - Atteinte d'affections neurologiques et musculaires
 - Myasthénie
 - Paraplégie/Tétraplégie avec extension au diaphragme
 - Néphropathique
 - Déficitaire au niveau immunitaire (au sens large, c'est-à-dire un déficit acquis ou inné)
 - Suite à une transplantation
 - Suite à une pathologie cancéreuse

- Suite à un traitement immunosuppresseur (traitant des maladies inflammatoires ou auto-immunes)
- Suite à une contamination par le VIH
- Atteinte de maladies hépatiques chroniques

En sus de ces catégories, des recommandations particulières visent à protéger les nourrissons de moins de 6 mois (qui ne peuvent bénéficier d'aucun vaccin, car aucun d'entre eux n'a l'AMM pour cette catégorie d'âge) identifiés comme à risque de grippe grave : l'entourage des nourrissons prématurés, atteints de pathologies cités ci-dessus (cardiologiques, bronchiques, déficits immunitaires innés, neurologiques...) sont incités à se faire vacciner pour protéger l'enfant.

La vaccination contre la grippe est bien entendu recommandée chez les professionnels de santé et chez tout professionnel en contact régulier et prolongé avec des personnes à risque de grippe sévère. Elle est également recommandée au personnel navigant des bateaux de croisière et des avions, ainsi qu'au personnel de l'industrie des voyages accompagnant les groupes de voyageurs. (11)

1.3.2.b Stratégie vaccinale et prise en charge de la vaccination antigrippale

Dans l'idée d'étendre toujours plus la couverture vaccinale et de protéger les populations à risque, l'Assurance Maladie adresse aux personnes concernées par les recommandations une invitation à la vaccination, ainsi qu'un bon de prise en charge financière du vaccin. Ceux-ci sont valables durant toute la durée de la campagne vaccinale.

Si le patient concerné est majeur, ce bon de prise en charge peut être utilisé dans une pharmacie d'officine pour y retirer le vaccin, mais aussi pour l'injection proprement dite. (12).

Rappelons également que le coût de l'injection n'est lui pas obligatoirement pris en charge à 100% (uniquement dans le cadre d'une ALD). Dans tous les cas hors ALD, cette prise en charge se monte à 65% par la Sécurité Sociale.

Si le patient concerné est mineur, il est nécessaire de consulter le médecin traitant qui décidera de la prescription. Une fois la spécialité prescrite sur le bon de prise en charge, la marche à suivre est la même que pour les personnes majeures : le vaccin sera délivré au sein d'une officine (12).

Toutefois, même si l'Assurance Maladie s'emploie à identifier toutes les personnes concernées par ces bons de prise en charge, il arrive que des patients visés par des recommandations n'aient pas de courrier et/ou de bon de prise en charge. Depuis la rentrée 2018, le pharmacien d'officine (tous sont concernés, pas seulement les acteurs de l'expérimentation vaccinale en officine) est un acteur de ce repérage, **puisque'il a la possibilité d'éditer des bons pour des catégories qui ne sont pas facilement détectables par l'Assurance Maladie** (exemple en Annexe 2) (12) :

- Les patients obèses
- Les femmes enceintes
- L'entourage des nourrissons de moins de 6 mois, à risque de grippe grave

Cette édition se fait simplement sur le site de l'Assurance Maladie, à partir de « l'espace pro » du professionnel de santé. Il est à noter que ces bons édités ouvrent aux mêmes droits que ceux envoyés au domicile des autres patients.

On remarque l'implication des pharmaciens dans le déploiement de la couverture vaccinale, au-delà même de la vaccination à l'officine et de son expérimentation. Cette couverture vaccinale étant loin d'être suffisante, l'implication d'un autre professionnel de santé ne peut qu'être bénéfique.

1.4. La couverture vaccinale antigrippale : état des lieux

1.4.1 Principe de la couverture vaccinale

Selon la définition de Santé Publique France, la couverture vaccinale correspond « **à la proportion de personnes vaccinées dans la population à un moment donné (13)** », mettant en rapport les personnes correctement vaccinées et le nombre total de personnes dans la population qui aurait dû l'être.

Parmi les missions de cette agence, on remarque une surveillance constante des couvertures vaccinales, notamment pour constater le suivi (ou non) des recommandations vaccinales et du calendrier des vaccinations. Le relevé de ces données permet de mettre en rapport la morbidité et/ou la mortalité dues à la maladie et l'adhésion de la population à la vaccination.

1.4.2 Couverture vaccinale individuelle et couverture vaccinale globale

Il est nécessaire de distinguer la **couverture vaccinale individuelle** (individu ayant reçu une vaccination dans les règles, c'est-à-dire avec le bon nombre de doses et de rappels administrés) et la **couverture vaccinale au niveau de la population générale**. (14)

En effet, le niveau de couverture vaccinale est un pilier dans la lutte contre les maladies infectieuses : la protection de la population générale y étant directement corrélée. Pour exemple, la vaccination DTP (diphtérie/tétanos/poliomyélite) obligatoire a permis de maintenir une excellente couverture vaccinale, avec pour conséquence une disparition de la poliomyélite sur le territoire français.

A l'inverse, la résurgence récente de cas de rougeole (aux conséquences potentiellement létales) est la conséquence directe d'une couverture vaccinale insuffisante...

Notons également que le taux de couverture vaccinale nécessaire au contrôle ou à l'élimination d'une maladie diffère en fonction des caractéristiques intrinsèques du pathogène.

A plus d'un titre donc, la couverture vaccinale et sa mesure sont des données essentielles pour la santé publique, y compris dans le cas de la grippe saisonnière.

1.4.3 Mesure de la couverture vaccinale antigrippale

Avant d'explorer les données de Santé Publique France, précisons leur origine. On peut citer **3 grandes sources de données** exploitées par l'agence (14) :

- La proportion de bons de prise en charge du vaccin antigrippal utilisés par rapport au nombre de courriers envoyés
- Enquêtes par sondage (selon la méthode employée, les résultats peuvent être extrapolés ou non à la population générale)
- Les ventes et délivrances de vaccins en officine (difficilement exploitables, dans le sens où les populations à risque ne sont pas forcément les seules à bénéficier du vaccin)

De manière générale, la couverture vaccinale n'est que très rarement mesurée (et mesurable) dans la population générale, l'intérêt premier étant d'avoir une notion de taux de couverture propre aux catégories à risque. Dans le cadre de la grippe saisonnière, les relevés concernent les patients de 65 ans et plus.

1.4.4 Evolution de la couverture vaccinale antigrippale

Tableau 2: Relevé des couvertures vaccinales antigrippales par saison et par groupe d'âge (période 2008-2016)

Couverture vaccinale grippe par saison et dans chaque groupe d'âge (source : CnamTS, régime général)								
Saison	08-09	09-10	10-11	11-12	12-13	13-14	14-15	15-16
Moins de 65 ans à risque	39,4%	47,2%	37,2%	39,5%	39,1%	38,3%	37,5%	39,1%
65 ans et +	64,8%	63,9%	56,2%	55,2%	53,1%	51,9%	48,5%	50,8%
TOTAL	58,7%	60,2%	51,8%	51,7%	50,1%	48,9%	46,1%	48,3 %

Tableau 3 : Relevé des couvertures vaccinales antigrippales par saison et par groupe d'âge (période 2016-2019)

Couverture vaccinale grippe par saison et dans chaque groupe d'âge (source : SNDS - tous régimes – Traitement Santé publique France)			
Saison grippale	16-17	17-18	18-19
Moins de 65 ans	28,7%	28,9%	29,7
65 ans ou +	50,0%	49,7%	51,0
TOTAL	45,7%	45,6%	46,8

Ces données proviennent du site Santé Publique France, et s'étendent sur la période 2008-2009 à 2018-2019 (15). On remarque que les deux tableaux sont distincts, proviennent de sources différentes et leur traitement n'a pas été effectué par les mêmes entités.

- **De 2008 à 2016**, les données étaient récoltées à partir des assurés du régime général par le CnamTS
- **De 2016 à nos jours**, les données concernent tous les assurés (y compris relevant du régime local) et son relevé est effectué par la SNDS (Système National de Données de Santé)

Il n'est donc pas possible de comparer ces deux périodes sans s'exposer à des conclusions hasardeuses, résultant de biais. Cependant, deux lectures séparées nous permettent d'établir un état des lieux général.

Par ailleurs, les catégories citées ne sont pas les mêmes selon les périodes : de 2008 à 2016, on explore le taux de couverture chez les + de 65 ans et les – de 65 ans à risque. De nos jours, on explore

bien sûr la population des + de 65 ans, mais seule la mention « - de 65 ans » est utilisée, sans mention des facteurs de risque pour la deuxième catégorie.

Grâce aux données récoltées entre 2008 et 2016 par le CnamTS (15), on constate un très net recul de la couverture vaccinale au sein de la catégorie + de 65 ans : lors de la saison 2008-2009 la CnamTS relevait un taux de 64,8% de vaccinés, pour seulement 50,8% durant la saison 2015-2016. Si lors de certaines années, le taux reprend 1 ou 2 points, il est clair que la tendance générale est à la baisse.

En explorant les données de Santé Publique France (donc à partir de la saison 2016-2017), on ne peut pas vraiment dessiner une tendance à la hausse ou à la baisse pour les plus de 65 ans, mais plutôt conclure à une certaine stagnation des chiffres.

En nette baisse sur la période des 10 dernières années ou en stagnation sur les dernières saisons, il est évident que la couverture vaccinale antigrippale **est très loin d'être suffisante pour protéger la population générale, mais aussi et surtout les populations à risque** (pour rappel, leur objectif de couverture vaccinale est fixé à 75%) (16).

La vaccination antigrippale représente le moyen le plus efficace de **prévention de la grippe saisonnière** : elle réduit le risque de complications graves et de transmission du virus. Le rapport bénéfice/risque est très en faveur de l'acte vaccinal : peu, voire pas d'effets secondaires (le plus souvent des réactions locales légères et transitoires, plus rarement des effets systémiques bénins tels que de la fièvre, douleurs musculaires ou articulaires, céphalées, malaises), alors que la diminution du nombre de décès grâce à la vaccination est importante (environ 2 000 décès évités en moyenne chaque année chez les personnes âgées (17)).

Dans un contexte où des patients visés par les recommandations vaccinales ne se sentent pas concernés, où le parcours de soins peut devenir difficile et provoquer une perte de chance pour ces patients, l'intervention d'une catégorie de professionnels de santé autre que les médecins paraît salutaire.

En effet, de récentes évolutions placent le pharmacien d'officine en première ligne sur les campagnes de vaccination antigrippales, et soulignent sa fonction d'acteur de la santé publique sur le territoire national.

2. Le pharmacien et la vaccination antigrippale

2.1 Acteurs de la vaccination antigrippale

2.1.1 Acteurs de l'acte vaccinal avant la mise en place de l'expérimentation à l'officine

Avant la mise en place de l'expérimentation vaccinale antigrippale en officine, il était possible de se faire vacciner :

- Par tout médecin
- Par le personnel infirmier
- Par les sages-femmes, dans le cas des femmes enceintes et de l'entourage des nourrissons de moins de 6 mois

2.2. Le pharmacien d'officine, acteur central dans la vaccination antigrippale : mise en place de l'expérimentation à l'officine

2.2.1 Fondements législatifs de l'expérimentation vaccinale à l'officine

Le premier texte légiférant sur la vaccination à l'officine intervient en date du 23 décembre 2016 au titre de loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2017.

Citons l'article 66 de la loi n°2016-1827 (18): « *Le directeur général de l'agence régionale de santé peut autoriser, à titre expérimental et pour une durée de trois ans, l'administration par les pharmaciens du vaccin contre la grippe saisonnière aux personnes adultes. L'administration par les pharmaciens du vaccin dans les conditions mentionnées au premier alinéa est financée par le fonds d'intervention régional prévu à l'article L. 1435-8 du code de la santé publique. Pour la mise en œuvre de l'expérimentation, il peut être dérogé aux règles de facturation et de tarification mentionnées aux articles L. 162-16-1 et L. 162-38 du code de la sécurité sociale en tant qu'elles concernent les honoraires et rémunérations dus aux pharmaciens par les assurés sociaux et par l'assurance maladie. Un décret fixe les conditions d'application du présent article, notamment les conditions de désignation des officines des régions retenues pour participer à l'expérimentation, les conditions de formation préalable des pharmaciens, les modalités de traçabilité du vaccin, les modalités de financement de l'expérimentation et les modalités de rémunération des pharmaciens. Un rapport d'évaluation est réalisé par le Gouvernement au terme de l'expérimentation et transmis au Parlement.* »

Le 10 mai 2017 ont été publiés l'arrêté de mise en application de **l'article 66 relatif à la loi n°2016-1827**, ainsi **que le décret n°2017-985** fixant les conditions d'application de l'expérimentation de l'administration du vaccin antigrippal par les pharmaciens d'officine.

Le décret n°2017-985 précise notamment (19) :

- La définition des régions prenant part à l'expérimentation vaccinale à l'officine
- Les modalités d'autorisation de mise en place de l'expérimentation :
 - Demande auprès du directeur de l'Agence Régionale de Santé concernée, avec copie au CROP (Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens)
 - Respect d'un cahier des charges (conditions à remplir au préalable, notamment matérielles)
 - Formation au geste vaccinal délivré par une structure de formation adéquate
- La possibilité d'un retrait de l'autorisation de participation à l'expérimentation, en raison de manquements éventuels du pharmacien aux obligations définies par le décret
- Les conditions réglementaires inhérentes
 - En amont de la vaccination, le recueil du consentement éclairé du patient vacciné (exemple en annexe 3)
 - En aval du geste, délivrance d'une attestation de vaccination, mentionnant la spécialité administrée et son numéro de lot
 - Information du médecin traitant de la personne vaccinée (sauf opposition de la part du patient)
- Le mode de transmission des actes d'administration de vaccins antigrippaux
- Les modalités de rémunération des pharmaciens participant à l'expérimentation

2.2.2 Régions concernées par l'expérimentation de l'administration du vaccin antigrippal à l'officine

Lors de la saison 2017-2018, seules deux régions ont été choisies pour participer à l'expérimentation : **Auvergne/Rhône-Alpes et PACA**.

L'année suivante, le dispositif de test est étendu à la région **Occitanie** et aux **Hauts-de-France**.

Enfin, en date du 22 décembre 2018, **l'article 59 de la loi n°2018- 1203** relative au financement de la sécurité sociale pour 2019 (20) arrête la fin du dispositif d'expérimentation au 1^{er} mars de la même année. Cette date marque le début de la généralisation de la vaccination antigrippale à toutes les officines du pays.

2.3 Modalités de la vaccination antigrippale à l'officine

2.3.1 Population cible, de l'introduction du dispositif à nos jours

Au début de l'expérimentation vaccinale à l'officine, la population cible était constituée des patients adultes de plus de 18 ans, visée par des recommandations vaccinales, et ayant déjà bénéficié d'une injection antigrippale.

Etaient exclus du dispositif :

- Les femmes enceintes (quel que soit le trimestre de grossesse)
- Les patients naïfs de vaccination antigrippale
- Les immunodéprimés
- Les patients bénéficiant d'un anti-coagulant/ anti-agrégant plaquettaire

Les patients faisant partie de ces catégories devaient être redirigés vers leur médecin traitant pour la réalisation de l'injection.

Le 25 juillet 2018, la **Haute Autorité de Santé** (HAS) émet un avis favorable à l'extension de la population cible éligible à la vaccination antigrippale à l'Officine (21).

À la suite de cet avis favorable, l'arrêté du 25 septembre 2018 (modifiant l'arrêté du 10 mai 2017 pris en application de l'article 66 de la loi n° 2016-1827 du 23 décembre 2016 de financement de la sécurité sociale pour 2017) ouvre la vaccination en Officine aux catégories qui en étaient autrefois exclues (22).

En conséquence, on ne parle plus de patients adultes de plus de 18 ans, mais de « personnes majeures ». **La primo-vaccination** est donc également rendue réalisable, tout comme la vaccination des femmes enceintes, des patients sous anti-coagulants/anti-agrégants plaquettaires ou immunodéprimés. En revanche, il n'est pas possible de vacciner des patients ayant des « **antécédents de réaction allergique sévère à l'ovalbumine ou à une vaccination antérieure** » (22).

**Arbre décisionnel pour l'expérimentation de la vaccination
contre la grippe saisonnière à l'officine 2018-2019**

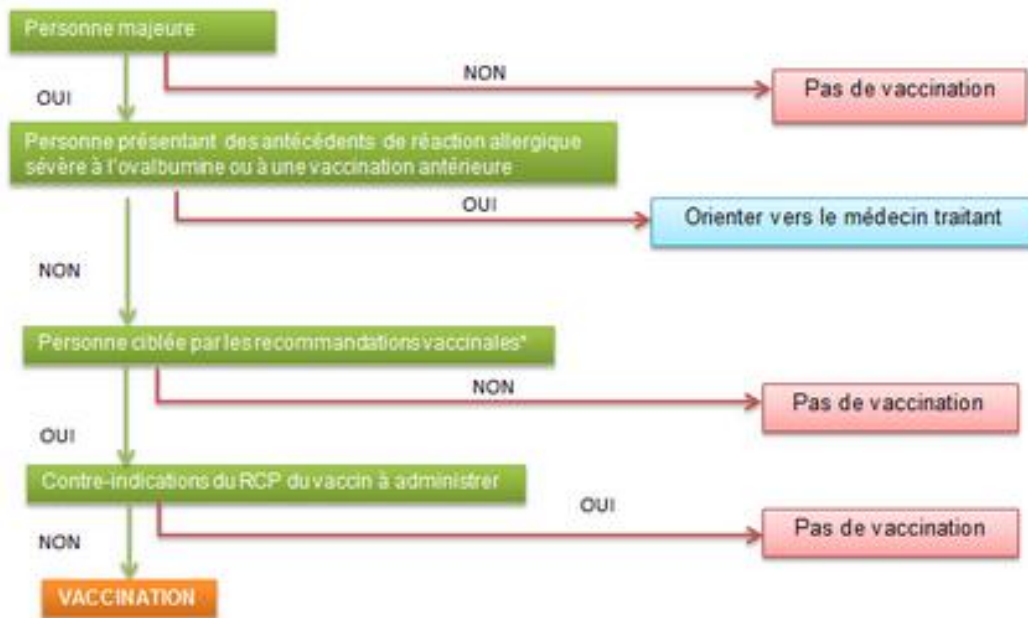


Figure 1 : Arbre décisionnel pour l'expérimentation de la vaccination contre la grippe saisonnière (FSPF, 2018-2019) (23)

On note donc une évolution positive des dispositions initiales, dans le sens d'une ouverture et **d'un champ d'action plus large pour le pharmacien d'officine**. Les retours positifs de la première année d'expérimentation n'y sont sans doute pas étrangers.

Notons cependant que le dispositif de vaccination antigrippale à l'officine restreint la pratique aux patients visés par les recommandations vaccinales.

2.3.2 Qui peut vacciner ?

En vertu du **décret n°2017-985** (19), seul un pharmacien inscrit au tableau de l'Ordre (qu'il soit adjoint ou titulaire) peut effectuer le geste vaccinal.

De plus, il est nécessaire d'effectuer une déclaration auprès de l'ARS qui inscrira le pharmacien en question sur son site internet (voir Annexe 4), et d'attester de la réalisation d'une formation à la vaccination.

2.3.3 Formation du pharmacien à la vaccination

Deux cas peuvent se présenter (24) :

- **Pharmaciens ayant reçu une formation au cours de leur cursus universitaire** : ils ont alors la compétence juridique et matérielle pour effectuer le geste vaccinal. Pour exemple, les étudiants de 6^{ème} année de la promotion 2018-2019 de l'Université de Lorraine ont été les premiers à en bénéficier pendant leur formation initiale.
- **Pharmaciens n'ayant pas reçu de formation au cours de leur cursus universitaire** : « *une attestation de formation délivrée par un organisme ou une structure de formation respectant les objectifs pédagogiques fixés par arrêté du ministre chargé de la Santé. Sur cette attestation, l'organisme ou la structure de formation indique son numéro d'enregistrement auprès de l'Agence Nationale du Développement Professionnel Continu (ANPC) et le numéro d'enregistrement de l'action de développement professionnel continu concernée sur le site de l'agence, conformément aux dispositions des articles L. 4021-1, R. 4021-24 et R. 4021-25* » (Décret n° 2019-357 du 23 avril 2019 relatif à la vaccination par les pharmaciens d'officine)

Contenu de la formation :

Elle doit être conforme aux objectifs pédagogiques fixés par la législation, et fait partie des formations DPC (Développement Professionnel Continu). En tout, 6 heures sont dévolues à l'apprentissage :

- La moitié pour la partie théorique (notamment en e-learning)
- L'autre moitié pour la pratique (techniques d'injection, procédures à suivre...)

Le décret 2019-357 du 23 avril 2019 relatif à la vaccination par les pharmaciens d'officine précise d'ailleurs que sur l'attestation de formation délivrée, « l'organisme ou la structure de formation indique son numéro d'enregistrement auprès de l'Agence Nationale du Développement Professionnel Continu (ANDPC) et le numéro d'enregistrement de l'action de Développement Professionnel Continu (DPC) concernée sur le site de l'agence » (24).

2.3.4 Déclaration de l'activité vaccinale au sein de l'officine

La déclaration d'activité vaccinale est soumise au directeur général de l'ARS, et doit comporter (24) :

- *Le nom de l'officine ou de la pharmacie mutualiste ou de secours minière et l'adresse où elle se situe*
- *Les noms et prénoms d'exercice et l'identifiant personnel de chacun des pharmaciens exerçant au sein de l'officine ou de la pharmacie mutualiste ou de secours minière qui peuvent effectuer les vaccinations dont la liste est fixée en application de l'article L. 5125-1-1 A.*
- **D'une attestation sur l'honneur de conformité à un cahier des charges (voir exemple en Annexe 5), relatif aux conditions techniques à respecter pour exercer cette activité, dont le contenu est fixé par arrêté du ministre chargé de la santé**

2.3.5 Les contraintes techniques : locaux et équipements réglementaires

Les conditions de réalisation de la vaccination à l'officine sont exposées dans l'article 2 de l'arrêté du 10 mai 2017 (25) :

Les locaux nécessaires

- La pharmacie doit disposer de « *locaux adaptés, accessibles depuis l'espace client et ce sans accès possible aux médicaments* »

Equipements nécessaires :

- **Eléments mobiliers** : une table et/ou un bureau, un fauteuil pour installer le patient à vacciner, un réfrigérateur adapté au stockage des vaccins, un point d'eau ou une solution hydroalcoolique pour le lavage des mains

- **Matériel indispensable** : celui nécessaire à l'injection du vaccin, mais aussi une trousse de premier secours pour pallier à toute situation d'urgence
- **Equipement destiné à l'élimination des DASRI** (Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux) qui seront générés par l'activité de vaccination

Ces conditions de mise en place n'ont pas changé depuis la parution de l'arrêté du 10 mai 2017.

2.3.6 Traçabilité des actes vaccinaux

Avant la tenue de l'acte, rappelons qu'il est nécessaire de **recueillir le consentement éclairé du patient** (exemple en annexe 6). Après l'acte, le pharmacien enregistre la spécialité administrée, ainsi que le numéro de lot du vaccin.

L'article R. 5125-33-9 (26) précise que le pharmacien inscrit l'acte vaccinal sur un support adapté (au choix) :

- Le dossier médical partagé (DMP) du patient
- Son carnet de vaccination électronique
- Son carnet de santé

L'enregistrement comporte le nom de spécialité du vaccin administré, son numéro de lot, sa date d'administration, ainsi que l'identité du pharmacien vaccinateur.

Dans le cas où aucun de ces supports ne seraient disponibles, **une attestation de vaccination** (voir annexe 7) comportant les mêmes informations doit être produite et confiée au patient.

De plus, le pharmacien informe le médecin traitant de la tenue de l'acte vaccinal (et mentionne les informations s'y rapportant), sous réserve du consentement du patient. Cet acte doit obligatoirement avoir lieu par l'intermédiaire d'une messagerie sécurisée de santé.

2.3.7 Rémunération du pharmacien effectuant l'acte vaccinal

L'article 5 du **décret 2017-985 du 10 mai 2017 relatif à l'expérimentation de l'administration par les pharmaciens du vaccin contre la grippe saisonnière** expose la méthode de rémunération (HT) des pharmaciens expérimentateurs (19) :

- **Dotation officinale de 100 euros** au titre de dédommagement liés aux contraintes spécifiques de l'expérimentation, et ce pour chaque pharmacien ayant effectué au moins 5 vaccinations au sein de l'officine
- **4,50 euros** par vaccination dans le cas où le patient bénéficie d'une prescription médicale pour son vaccin
- **6,30 euros** par vaccination si le patient bénéficie d'un bon de prise en charge du vaccin antigrippal, sans prescription

Le versement de la rémunération suit aussi une procédure spéciale : au terme de l'expérimentation, le pharmacien établit un bilan d'activité en rapport avec l'activité vaccinale et le transmet au directeur de l'ARS dont il dépend. Ce n'est qu'une fois ce rapport reçu que les fonds seront attribués à partir des crédits du fonds d'intervention régional défini à l'article L. 1435-8 du code de la santé publique.

Dans le cadre de l'expérimentation, le règlement de ces sommes n'intervient qu'à la clôture du dispositif.

Dans l'intervalle, aucun texte législatif n'est venu modifier ces niveaux de rémunération.

3. Retours sur l'expérimentation

3.1 Données chiffrées

Pour la première année (campagne 2017-2018) : (27)

Entre 152 000 et 159 000 personnes vaccinées en Nouvelle Aquitaine et Auvergne Rhône-Alpes (les chiffres varient selon les sources syndicales ou ordinales).

Pour la deuxième année d'expérimentation (campagne 2018-2019) : (28)

Plus de 694 102 vaccinés recensés au 10 janvier 2019 au terme de l'extension de l'expérimentation aux Hauts de France et à l'Occitanie pour 6 713 officines participantes.

Lors de la généralisation au territoire français (saison 2019-2020) : (29)

Au niveau de la campagne 2019-2020, des chiffres provisoires : 2 190 103 millions de patients vaccinés sur les officines du territoire français au 5 décembre 2019 (sur un total de 9 millions de vaccins délivrés) selon un bilan réalisé par la société Open Health.

3.2 Remarques sur l'expérimentation

D'un point de vue purement comptable, **les chiffres sont très encourageants.**

De plus, parmi les 712 000 vaccinés de l'expérimentation 2018-2019, 161 000 seraient des primo-vaccinés, qui n'auraient donc jamais fait la démarche auprès de leur médecin traitant ou de leur infirmière libérale (30). La vaccination en Officine permettrait donc bien de toucher une catégorie de patients qui passait au travers des campagnes vaccinales.

Toutefois, l'HAS précise une chose dans son rapport de 2018 (Extension des compétences des professionnels de santé en matière de vaccination- Vaccination contre la grippe saisonnière (21)) : « *Le bilan à un an des expérimentations mises en œuvre en région Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle Aquitaine en France autorisant les pharmaciens d'officine à vacciner certaines populations mettant en évidence une très bonne acceptabilité et satisfaction de la part des publics adultes concernés, sans signal de sécurité particulier, et une adhésion forte des pharmaciens sans toutefois observer d'impact*

significatif sur la couverture vaccinale et avec néanmoins des critères d'éligibilité des publics concernés plus restrictifs que ceux appliqués aux autres professionnels »

Le bilan est moins dithyrambique que prévu, mais il est nécessaire de le pondérer en rappelant les chiffres de patients vaccinés au cours de cette première année et de pharmaciens vaccinateurs. La HAS rappelle également que les populations visées par l'expérimentation sont plus restreintes que celles qui peuvent être vaccinées par d'autres professionnels de santé (notamment médecins et infirmiers libéraux).

Ainsi, l'élargissement de la population admissible à la vaccination à l'officine permettra sans doute aux pharmaciens d'agir sur la couverture vaccinale antigrippale.

Il est difficile pour le moment de conclure à autre chose qu'un enthousiasme partagé des patients et des pharmaciens engagés dans la vaccination à l'officine, mais gageons que ce dispositif deviendra le quotidien des patients et des pharmaciens, dans le but final d'augmenter la couverture vaccinale antigrippale.

Partie 2 : Exploitation des résultats du questionnaire

4. Objectifs du questionnaire

4.1 Actualités

Comme nous avons pu le voir précédemment, la mortalité due à la grippe saisonnière est toujours préoccupante, et dans un tel contexte, le législateur a prévu dans la loi de Financement de la Sécurité Sociale un amendement spécifique concernant la vaccination antigrippale à l'Officine. L'amendement en question a été adopté en séance au Sénat le 9 novembre 2016, au titre de l'article 39 quinquies (18) :« *L'état peut autoriser, à titre expérimental et pour une durée de trois ans, le financement par le fonds d'intervention régional prévu à l'article L.1435-8 du code de la santé publique de l'administration par les pharmaciens du vaccin contre la grippe saisonnière aux personnes adultes.* »

Acteur majeur du parcours de Santé, le pharmacien est souvent le premier professionnel de santé auquel les patients ont accès. Ainsi, la nouvelle mission que constitue la vaccination antigrippale à l'officine pourrait être bénéfique tant au titre d'amélioration de la couverture vaccinale qu'au titre d'évolution du métier de pharmacien d'officine.

Dans ce cadre, et avec l'aide de Mrs le Professeur Duval et Julien Gravoulet, j'ai créé un questionnaire en ligne à destination des pharmaciens d'officine du Grand Est.

5. Matériels et méthodes

5.1 L'élaboration du questionnaire

Notre questionnaire a été réalisé dans le but d'évaluer l'intérêt des pharmaciens d'officine vis-à-vis de la mise en place de l'expérimentation de la vaccination à l'officine, et peut-être (au moment de la réalisation du questionnaire), à terme, de la mise en place définitive de la mesure au niveau national.

Ce questionnaire, intitulé « Enquête vaccination antigrippale à l'officine » a été conçu sur la plateforme Google Doc, et la forme informatique a permis une plus grande diffusion qu'un démarchage individuel. Concernant le fond du questionnaire, plusieurs rubriques ont été élaborées :

- La première renseigne sur le **profil général des répondants**, leur sexe, leur tranche d'âge, leur activité professionnelle (titulaire/ adjoint), le type d'officine, et leur département.
- La deuxième fait état **des connaissances des répondants**, à la fois sur le sujet de l'expérimentation en cours, mais aussi concernant l'état actuel de la couverture vaccinale antigrippale.
- La troisième est plus axée sur **leur sentiment personnel**, en tant que pharmacien, vis-à-vis de la vaccination antigrippale à l'officine.

En fonction des réponses disponibles, les questions prenaient la forme de Questions à Choix Multiples (ou QCM), de questions à choix unique ou bien encore laissaient place à de l'expression libre.

Tout pratique que soit un questionnaire informatique, il ne permet pas la même liberté d'expression qu'un entretien de vive voix, et c'est pourquoi nous avons décidé d'y adjoindre une rubrique « Expression libre ».

5.2 La diffusion du questionnaire

Une fois l'élaboration du questionnaire terminée, j'ai pris contact auprès du CROP Lorraine qui a accepté de diffuser le questionnaire auprès de tous les pharmaciens d'officine de Lorraine. Mr René Paulus, Président de l'Ordre des Pharmaciens du Grand Est a intercedé en ma faveur afin que ce questionnaire soit diffusé auprès des pharmaciens d'officine de Champagne-Ardenne et d'Alsace.

Le questionnaire « Enquête Vaccination Antigrippale Officinale » a été diffusé à partir du 18 mai 2017, et nous avons effectué un rappel deux mois plus tard, en date du 18 juillet 2017.

A la clôture du questionnaire, nous comptons 266 réponses.

6. Résultats et interprétations

Le choix d'une diffusion électronique tient à notre volonté de donner du poids à l'enquête, c'est-à-dire d'obtenir assez de réponses pour qu'elle soit représentative. Avant de diffuser le questionnaire, Messieurs Duval, Gravoulet et moi-même espérions un taux de réponse supérieur à 5%.

D'après les données démographiques de l'Ordre National des Pharmaciens, le Grand Est comptait 1636 officines au 1^{er} septembre 2017 : 727 en Lorraine, 449 en Champagne-Ardenne et 460 en Alsace (31). Ainsi, notre questionnaire enregistre un taux de réponses de **16,2%**.

6.1 Le profil des répondants

6.1.1 Le sexe des répondants

Dans la première rubrique du questionnaire, cinq questions permettent de cerner le « profil type » des répondants.

Question : Vous êtes ?

Un homme

Une femme

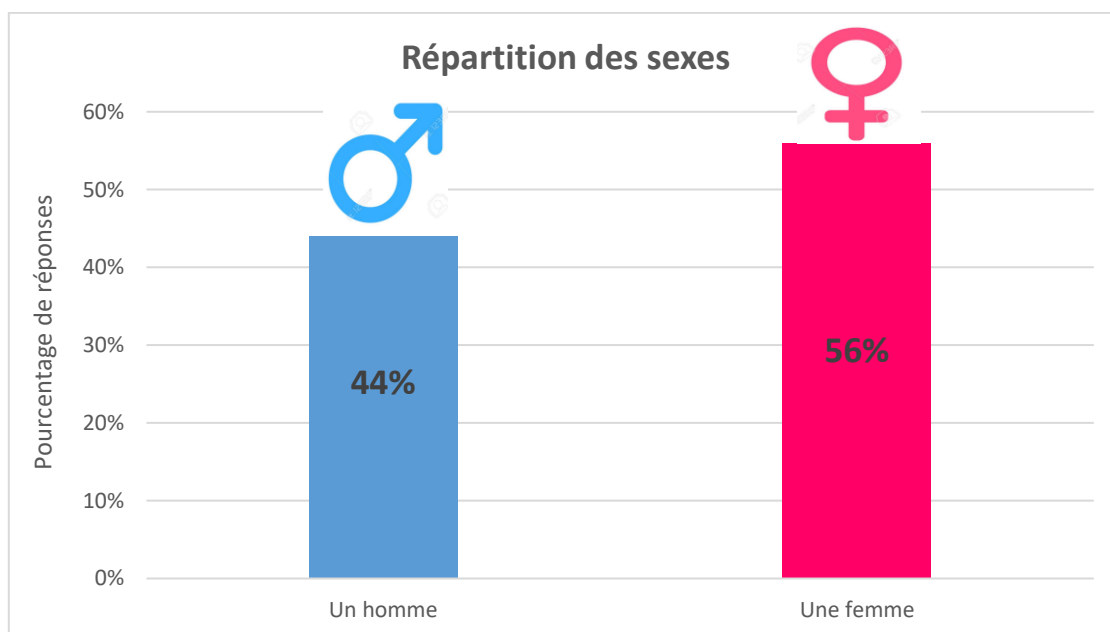


Figure 2: Diagramme de répartition du sexe des répondants

Parmi les répondants, on retrouve une majorité de femmes [149 ; 56%], mais la population masculine a également répondu présente [117 ; 44%]. Si les proportions correspondent à la répartition globale des sexes dans la profession de pharmacien d'officine titulaire (52,1% de femmes pour 49,7%

d'hommes au niveau du Grand Est) (32), elles ne sont pas représentatives des pharmaciens adjoints (80,0% de femmes pour 20,0% d'hommes dans le Grand Est) (32). Cette disparité sera mise en rapport plus tard avec le pourcentage d'adjoints et de titulaires répondants.

6.1.2 La tranche d'âge des répondants

Question : Vous appartenez à la tranche d'âge ?

- 25-35 ans
- 35-45 ans
- 45-55 ans
- 55-65 ans
- 65 ans et plus

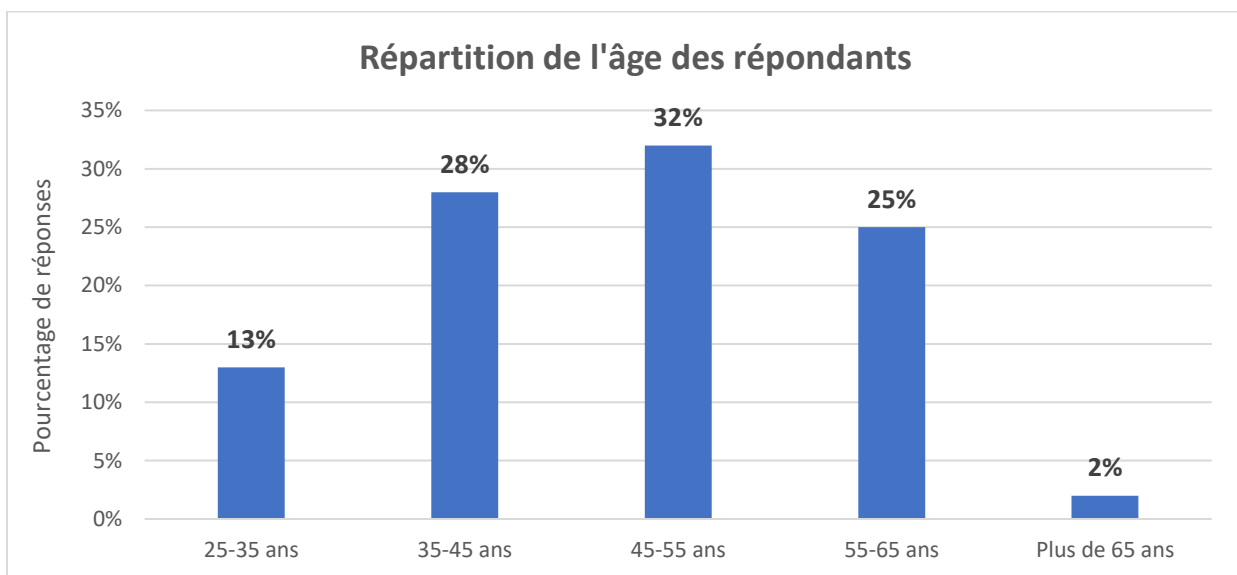


Figure 3 : Histogramme de répartition de l'âge des répondants

La majorité des répondants a entre 45 et 55 ans [86 ; 32%], viennent ensuite les 35-45 ans [74 ; 28%], les 55-65 ans [67 ; 25%], les 25-35 ans [34 ; 13%] et les plus de 65 ans [5 ; 2%].

6.1.3 Le statut professionnel des répondants

Question : Vous exercez en tant que ?

- Pharmacien titulaire
- Pharmacien adjoint
- Etudiant



Figure 4 : Diagramme de répartition de la situation professionnelle des répondants

On note ici une proportion écrasante de pharmaciens titulaires [246 ; 92%], une faible proportion de pharmaciens adjoints [18 ; 7%], et une proportion quasi nulle d'étudiants [2 ; 1%]. Une telle disparité s'explique par le biais inhérent au mode de diffusion du questionnaire, puisque chaque Officine a reçu un lien de la part du Conseil de l'Ordre des Pharmaciens. Ainsi, le répondant est quasiment toujours un des titulaires de l'officine.

Ce biais est une faiblesse du questionnaire, en ce qu'il n'est pas représentatif de la répartition des pharmaciens d'officine. En effet, sur les 4437 pharmaciens d'officine du Grand Est, 1993 sont titulaires (45%) et 2444 sont adjoints (55%) (32).

6.1.4 Répartition géographique des répondants au sein du Grand Est

Question : Vous exercez en ?

- Ardennes
- Aube
- Marne
- Haute-Marne
- Meurthe-et-Moselle
- Moselle
- Meuse
- Vosges
- Bas-Rhin
- Haut-Rhin

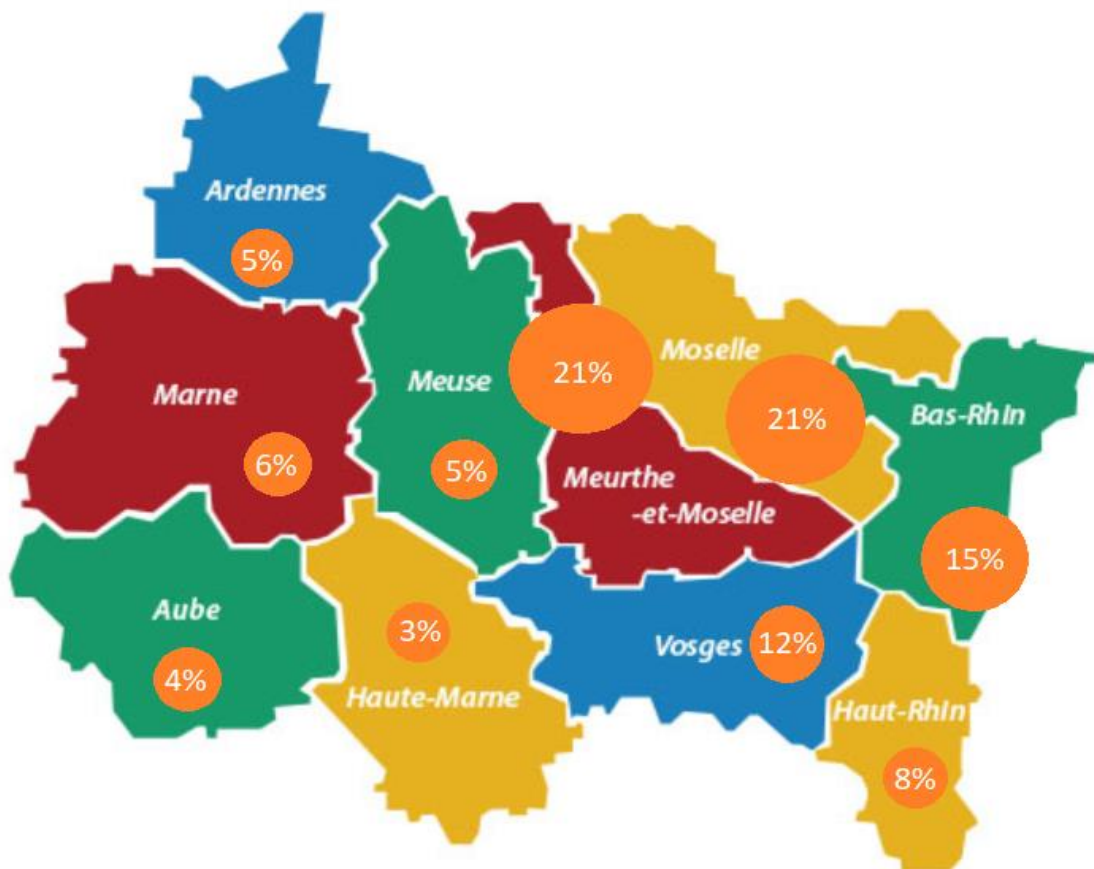


Figure 5: Carte du Grand Est représentant l'origine géographique des répondants au questionnaire

Sur les 266 réponses obtenues, les départements de Moselle et de Meurthe-et-Moselle sont *ex aequo* [56 ; 21%], suivis par le Bas-Rhin [39 ; 15%], les Vosges [31 ; 12%], le Haut-Rhin [21 ; 8%], la Marne [16 ; 6%], les Ardennes [14 ; 5%], la Meuse [13 ; 5%], l'Aube [12 ; 4%] et la Haute-Marne [8 ; 3%].

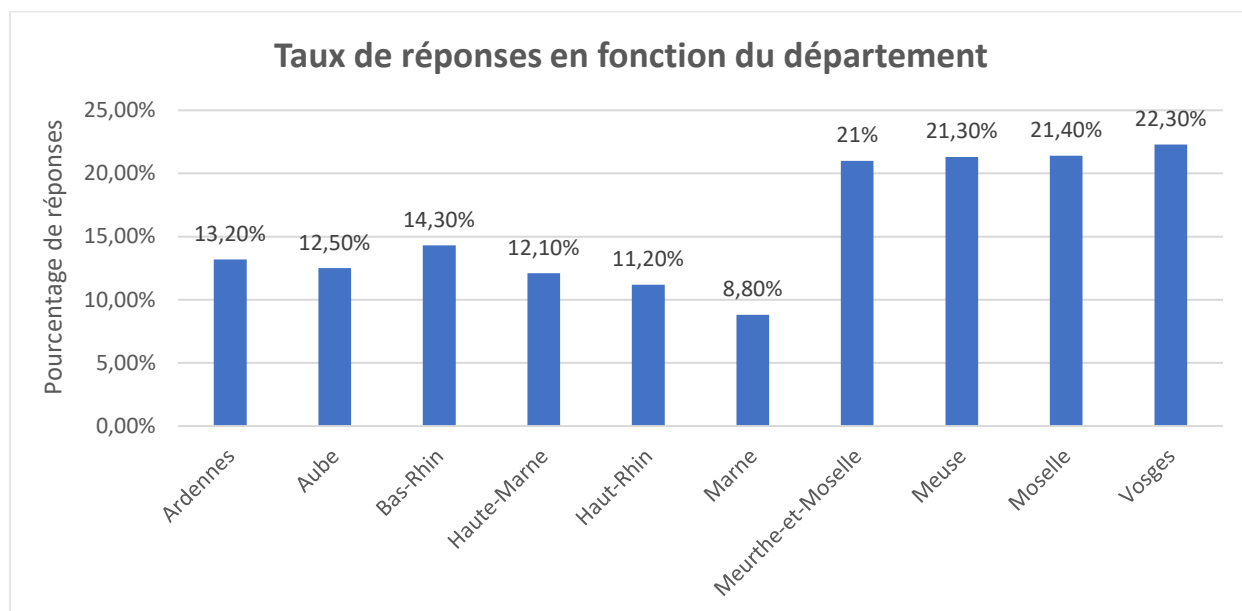


Figure 6 : Histogramme représentant le taux de réponses de chaque département du Grand Est

Pour pouvoir réaliser cet histogramme, nous avons utilisé les cartes départementales du nombre d'officines par département disponibles sur le site de l'Ordre National des Pharmaciens (33). Par ordre de meilleur taux de réponses, nous retrouvons :

- Les Vosges (31 réponses sur les 139 officines vosgiennes ; 22,30% de réponses)
- La Moselle (56 réponses sur les 261 officines mosellanes, 21,40% de réponses)
- La Meuse (13 réponses sur les 61 officines meusiennes ; 21,30% de réponses)
- La Meurthe-et-Moselle (56 réponses sur les 266 officines ; 21,00% de réponses)
- Le Bas-Rhin (39 réponses sur 273 officines bas-rhinoises ; 14,30% de réponses)
- Les Ardennes (14 réponses sur les 106 officines ardennaises ; 13,20% de réponses)
- L'Aube (12 réponses sur les 96 officines aubois ; 12,5% de réponses),
- La Haute-Marne (8 réponses sur les 66 officines haut-marnaises ; 12,10% de réponses)
- Le Haut-Rhin (21 réponses sur les 187 officines haut-rhinoises ; 11,20% de réponses)
- La Marne (16 réponses sur les 181 officines marnaises ; 8,80% de réponses).

Cet histogramme a été réalisé dans le but de mettre en perspective la *Figure 5*, montrant la simple répartition des réponses par département et les différences démographiques de chaque département. Ainsi, si le département vosgien n'est pas le plus peuplé de la région du Grand Est, il est celui qui présente le meilleur taux de réponses.

6.1.5 La situation des officines

Question : Votre officine est située ?

- En zone urbaine
- En zone péri-urbaine
- En zone rurale

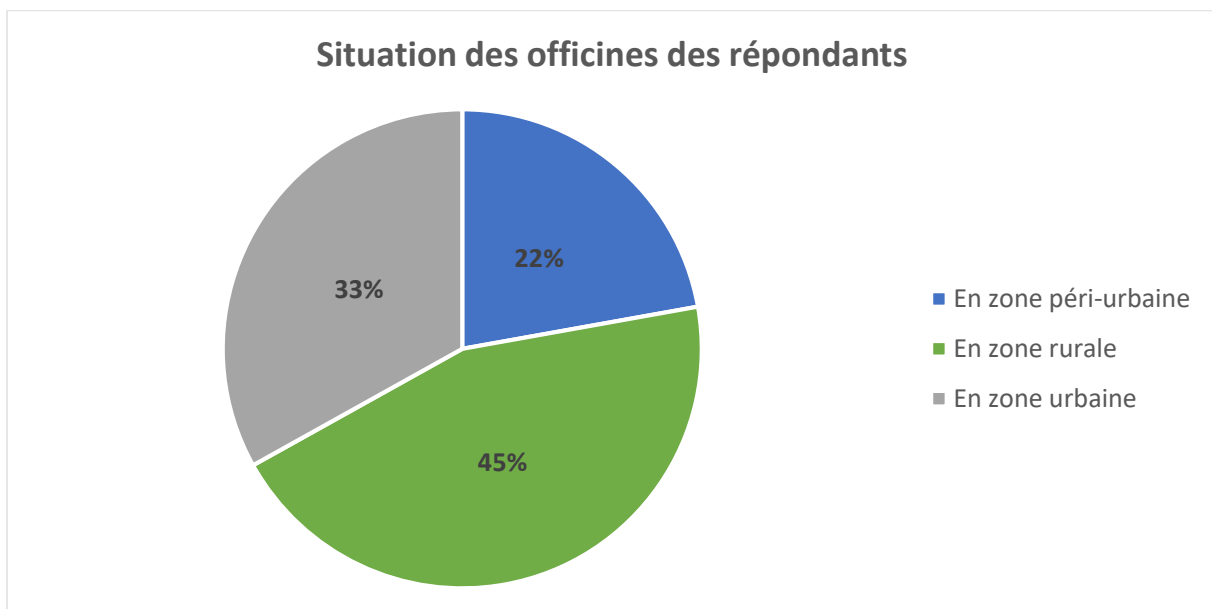


Figure 7 : Diagramme de répartition de la situation des officines répondantes

La distribution des officines est globalement partagée entre la zone rurale, première en nombre d'officines répondantes [119 ; 45%], la zone urbaine [88 ; 33%] et la zone péri-urbaine [59 ; 22%].

6.1.6 Le profil type des pharmaciens répondants

Le profil type du répondant est une femme pharmacienne titulaire, entre 45 et 55 ans, exerçant en Lorraine, au sein d'une zone rurale.

6.2 Etat de la couverture vaccinale antigrippale, améliorations à apporter

6.2.1 Etat actuel de la couverture vaccinale antigrippale

Question : Actuellement, pensez-vous que la couverture vaccinale antigrippale soit suffisante ?

- Oui
- Non
- Sans opinion

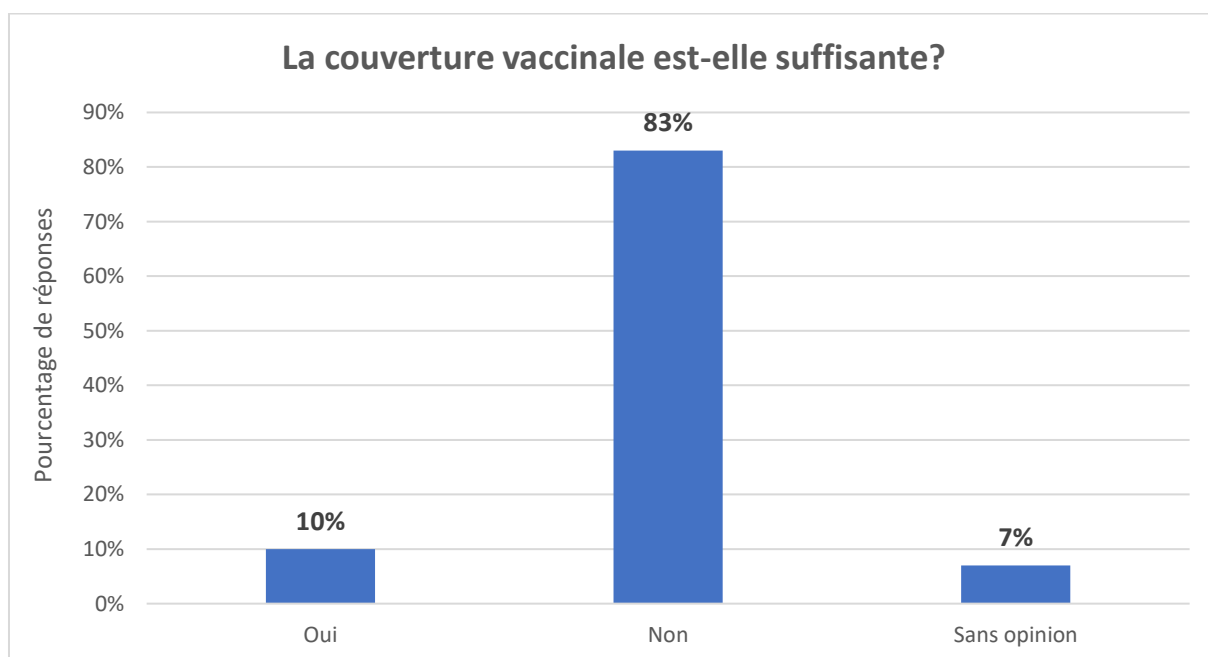


Figure 8 : Suffisance de la couverture vaccinale antigrippale, avis des pharmaciens répondants

Les données de l'Agence Nationale de Santé Publique (anciennement Institut National de Veille Sanitaire) sont très claires quant à l'insuffisance de la couverture vaccinale antigrippale : sur la saison 2016-2017, seuls 49,8% des plus de 65 ans étaient vaccinés (15). Au vu de l'impact de l'épidémie qui a sévi à la même période, il est évident qu'une telle couverture n'est pas satisfaisante.

Une large majorité des pharmaciens interrogés ont correctement répondu à cette question [221 ; 83%], mais il reste une proportion non négligeable de réponses non conformes à la réalité [26 ; 10%].

Il est également probable que l'intitulé de la question, peu précis, ait pu déstabiliser les répondants (nous aurions pu circonscrire la question à la couverture vaccinale des populations à risques).

6.2.2 Evolution de la couverture vaccinale antigrippale

Question : Selon vous, ces dernières années, la couverture vaccinale est ?

- En hausse
- Stable
- En baisse
- Sans opinion

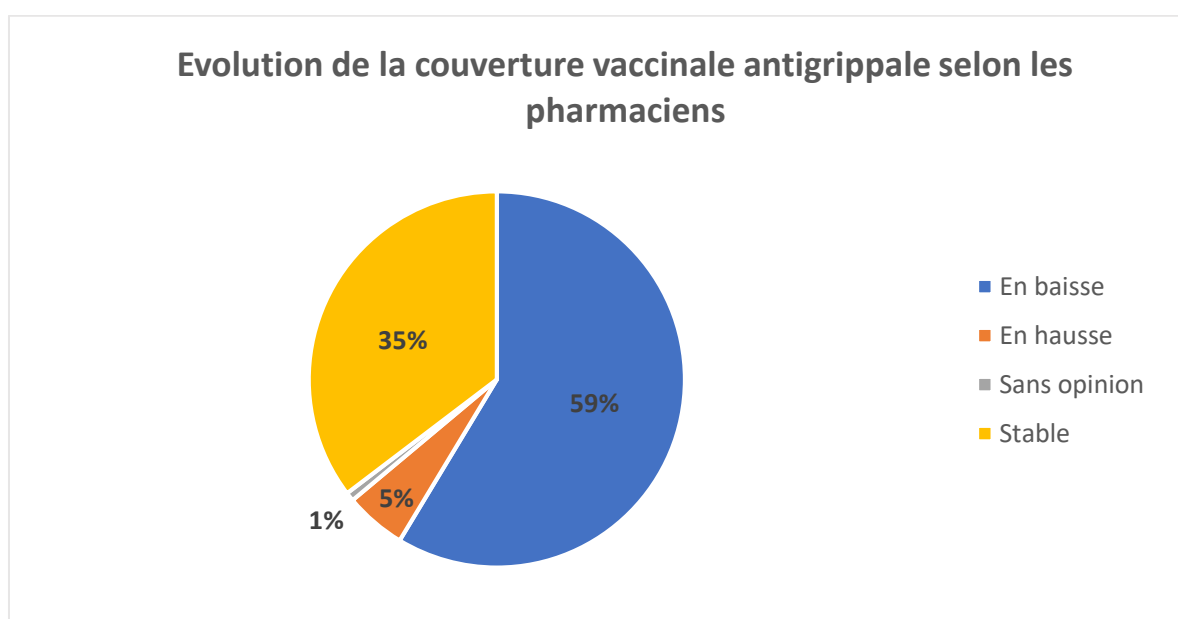


Figure 9 : Diagramme des réponses concernant l'évolution de la couverture vaccinale antigrippale

Une large majorité des répondants estime que la couverture vaccinale antigrippale est en baisse [156 ; 59%], plus d'un tiers pense qu'elle est globalement stable [94 ; 35%], tandis qu'une minorité estime que sa tendance est à la hausse [14 ; 5%]. Le reste des répondants [2 ; 1%] n'exprime pas d'opinion sur la question.

Si nous savons qu'une hausse de la couverture vaccinale est totalement en contradiction avec les données actuelles, seule une très petite proportion des répondants (5%) se sont portés sur cette option.

La majorité des répondants (59%) est bien informée sur l'état de la couverture vaccinale antigrippale.

Il serait intéressant de reposer la question actuellement, notamment aux pharmaciens qui ont suivi les formations vaccination à l'officine, et qui ont donc bénéficié de rappels sur l'état de la couverture vaccinale antigrippale.

6.2.3 Volume de vaccins vendus dans les officines

Question : Sur les 5 dernières années, le volume de vaccins vendus au sein de votre officine a ?

- Augmenté
- Stagné
- Diminué
- Je ne sais pas

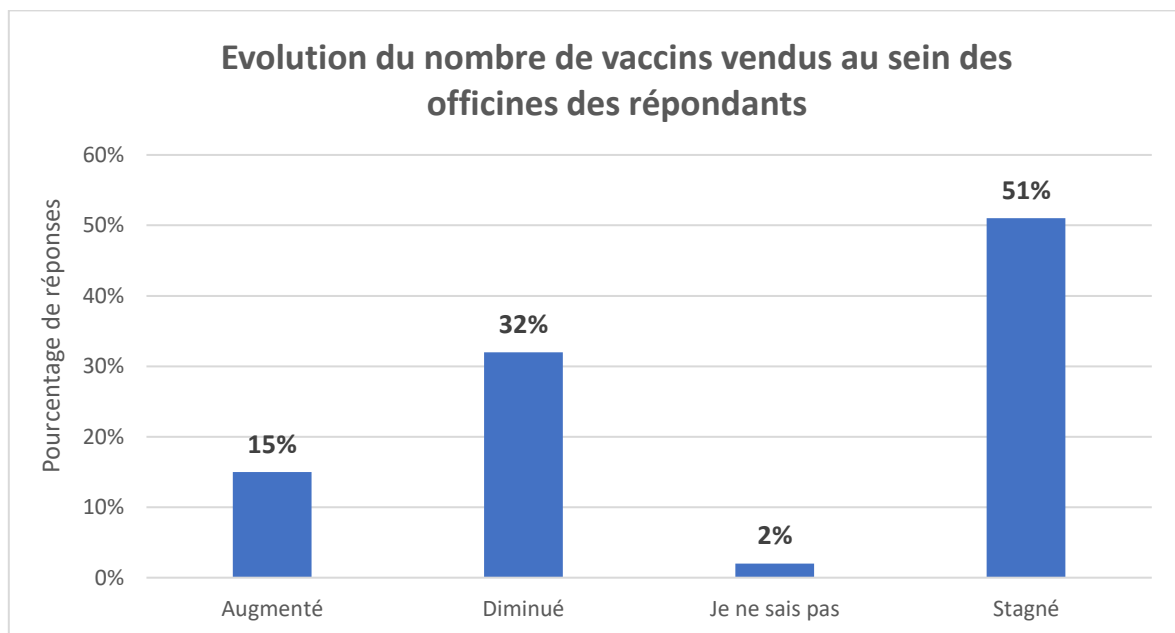


Figure 10 : Histogramme représentant l'évolution du volume de vente de vaccins antigrippe au sein des officines répondantes

Si une majorité de pharmaciens affirment que le volume de ventes de vaccins au sein de leur officine a stagné au cours de ces 5 dernières années [135 ; 51%], près d'un tiers estiment que ce volume est plutôt à la baisse [85 ; 32%].

Ce pourcentage non négligeable pourrait être mis en relation avec la baisse de la couverture vaccinale antigrippale, mais au vu de l'intitulé de la question, il est difficile de tirer une conclusion

fiable de ce diagramme. Enfin, 40 répondants estiment que le volume de vente a plutôt augmenté (15%).

6.2.4 Les professionnels de santé et l'amélioration de la couverture vaccinale

Question : D'après vous, parmi ces professionnels de santé, lesquels seraient susceptibles d'améliorer la couverture vaccinale de la population ? (Plusieurs réponses possibles)

- Les médecins
- Les pharmaciens
- Les infirmiers
- Les sages-femmes
- Autres : (réponse ouverte)

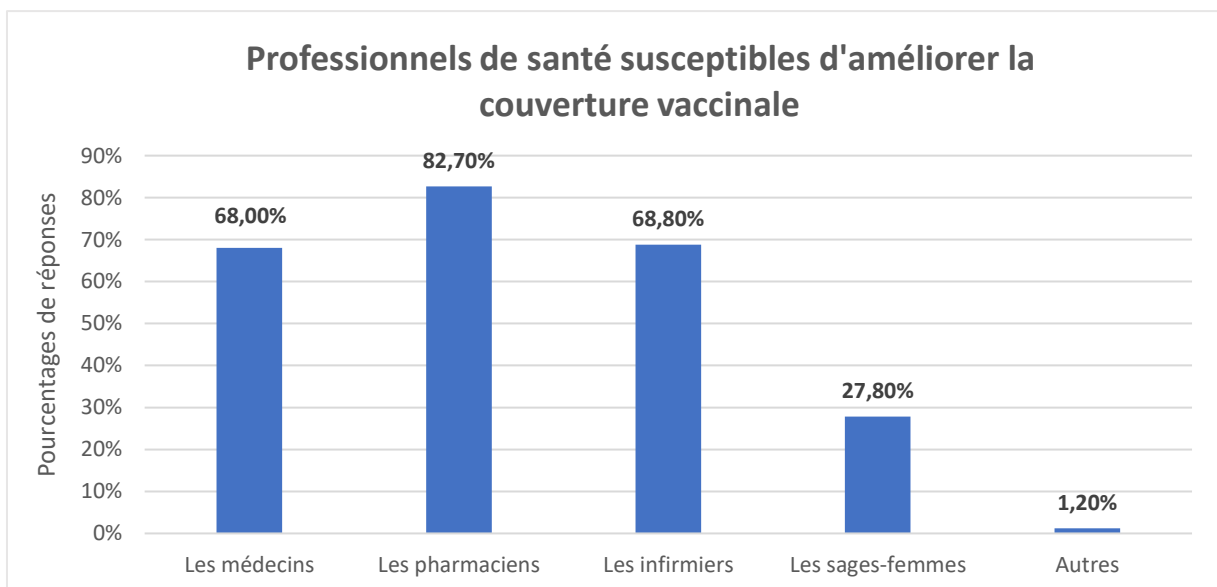


Figure 11: Professionnels de santé susceptibles d'améliorer la couverture vaccinale selon les pharmaciens répondants

Cette question permettait aux répondants de choisir plusieurs réponses à la fois, afin de ne pas restreindre leur choix à une seule profession de santé. Ainsi, la profession-même des répondants est plébiscitée [220 ; 82,70%], suivie par le corps infirmier [168 ; 68,80%], les médecins [181 ; 68,00%] et les sages-femmes [74 ; 27,8%]. Les 1,2% restants représentent la catégorie « Autres », et ont cité :

- Les pouvoirs publics [1 ; 0,4%]
- Le personnel de maison de retraite [1 ; 0,4%]

- Tous les professionnels de santé, quels qu'ils soient [1 ; 0,4%]
- Les kinésithérapeutes [1 ; 0,4%]

Si une donnée ressort particulièrement des réponses, c'est bien le fait que les pharmaciens eux-mêmes estiment qu'ils sont susceptibles d'améliorer la couverture vaccinale. Plus généralement, la triade médecin-pharmacien-infirmier semble pouvoir peser sur la couverture vaccinale de la population. Rappelons-le, les médecins et les infirmiers libéraux sont les interlocuteurs principaux du pharmacien d'officine.

6.2.5 Vaccination antigrippale à l'officine et augmentation de la couverture vaccinale

Question : Pensez-vous que la vaccination antigrippale à l'officine puisse améliorer la couverture vaccinale ?

- Très probablement
- Probablement
- Probablement pas
- Sans opinion

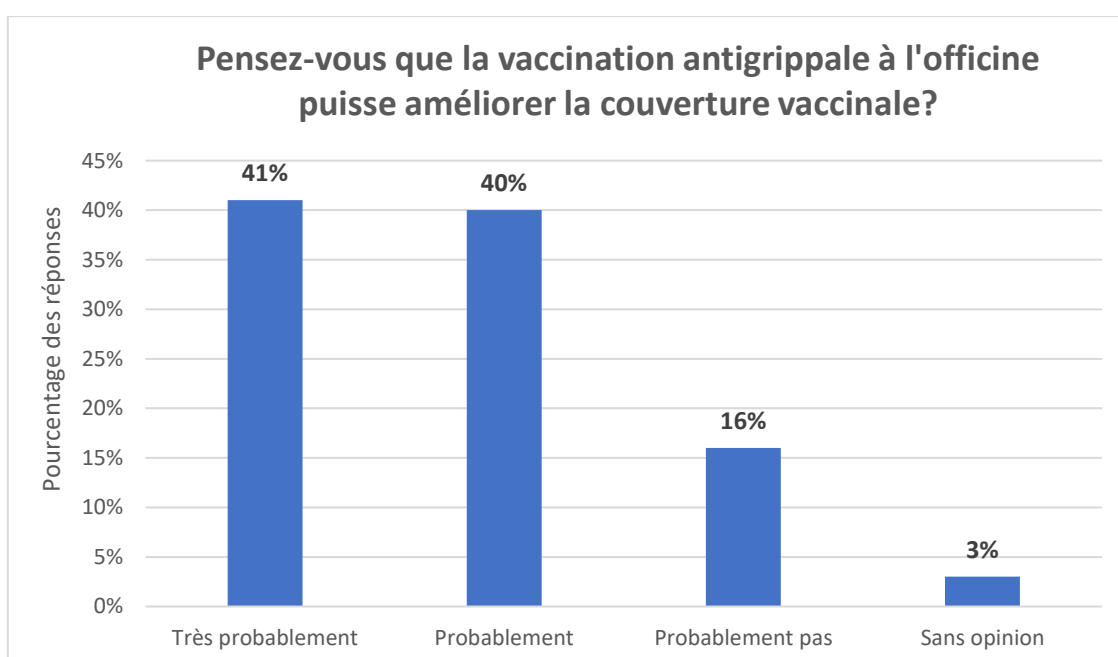


Figure 12 : Vaccination antigrippale à l'officine et amélioration de la couverture vaccinale

Il est indéniable qu'une grande majorité de pharmaciens répondants estime que la vaccination antigrippale à l'officine serait en mesure d'améliorer la couverture vaccinale. Nuançons le propos en observant que 41% (109 réponses) estiment très probable cette amélioration, et que 40% l'estiment probable (107 réponses).

Il faut également noter les 16% (41 réponses) qui pensent qu'une telle pratique à l'officine ne serait probablement pas en mesure d'augmenter la couverture vaccinale. Par ailleurs, 3% des pharmaciens (9 réponses) n'ont pas d'opinion en la matière.

Si tous les pharmaciens ne sont pas convaincus que cette mesure soit efficace, **le constat global est très positif** (81% d'opinions positives cumulées).

Cette appréciation positive est à mettre en relation avec la question précédente, où rappelons-le, 82,7% des répondants estimaient que le pharmacien serait susceptible d'améliorer la couverture vaccinale.

6.3 Expérimentation de la vaccination antigrippale, actualités et contenu du texte de loi

6.3.1 Amendement concernant l'expérimentation de la vaccination antigrippale à l'officine

Question : Etes-vous au courant qu'un amendement concernant l'expérimentation de la vaccination antigrippale à l'officine a été voté récemment ?

Oui

Non

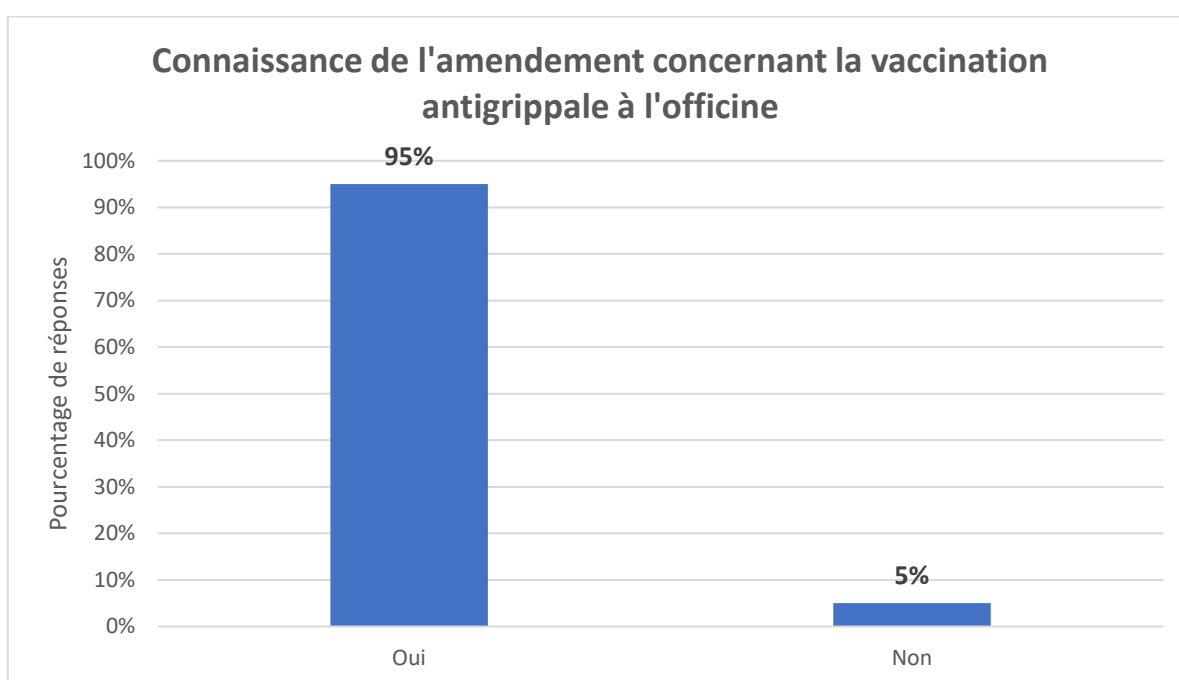


Figure 13: Diagramme représentant la proportion de pharmaciens connaissant l'existence d'un amendement concernant la vaccination antigrippale à l'officine

La quasi-totalité des pharmaciens interrogés connaissent l'existence de l'expérimentation [254 ; 95%], il est toutefois surprenant que certains n'aient pas connaissance d'un tel amendement, puisqu'il impacte directement les futures pratiques officinales.

Au moment de la diffusion du questionnaire, l'arrêté du 10 mai 2017 de mise en application de **l'article 66 relatif à la loi n°2016-1827 (18)**, ainsi **que le décret n°2017-985 (19)** (fixant les conditions d'application de l'expérimentation de l'administration du vaccin antigrippal par les pharmaciens d'officine) avaient déjà été publiés.

6.3.2 Contenu de l'amendement

Question : Si oui, d'après vous, l'amendement concernerait ?

- La primo-vaccination
- Les renouvellements uniquement
- Le schéma vaccinal en entier
- Je ne sais pas

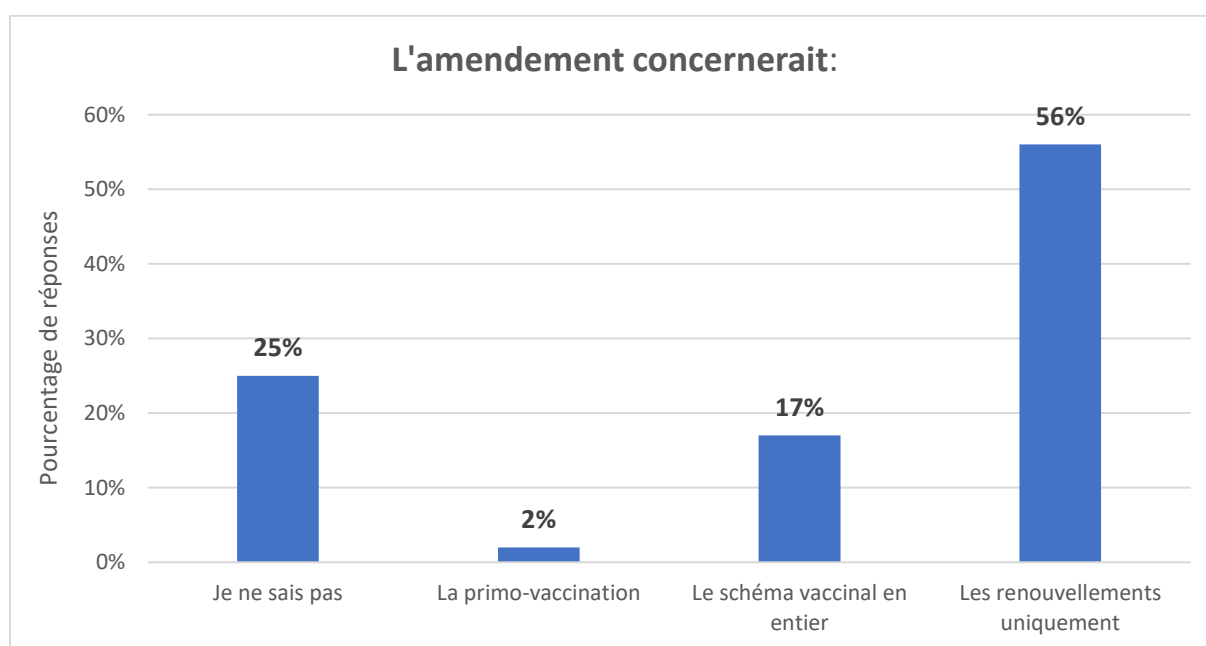


Figure 14 : Objet de l'amendement selon les pharmaciens en ayant connaissance

Cette question excluait les pharmaciens ayant répondu par la négative à la question précédente. Ainsi, seules 254 réponses ont été analysées, et ceci dans un souci de justesse, en ce qu'un pharmacien qui n'a pas connaissance de l'amendement ne peut pas en connaître le contenu et/ou les modalités.

Ainsi, une proportion assez importante, représentant un quart des répondants [63 ; 25%] n'a pas connaissance des modalités de la vaccination antigrippale à l'officine. Seuls 2% des pharmaciens pensent que la primo-vaccination seule est concernée, et 17% des pharmaciens (44 réponses) pensent que l'entièreté du schéma vaccinal est concernée par l'expérimentation.

Au moment de la diffusion du questionnaire, seuls 56% de pharmaciens (141 réponses) ont répondu correctement à cette question, puisqu'au départ, seuls les renouvellements étaient prévus par les dispositions légales.

Ainsi, si une immense majorité des pharmaciens interrogés avaient connaissance de l'expérimentation de la vaccination antigrippale à l'officine, il semble que son contenu ait paru plus flou. Au vu de la date de diffusion du questionnaire, il est également probable que les pharmaciens n'aient pas eu l'occasion de prendre connaissance du contenu de l'amendement.

6.3.3 Population concernée par la vaccination antigrippale à l'officine

Question : Selon vous, la population ciblée par l'expérimentation serait ? (Plusieurs réponses possibles)

- L'ensemble de la population
- Les enfants
- Les adultes en bonne santé
- La population à risque (personnes âgées, immunodéprimés)
- Je ne sais pas

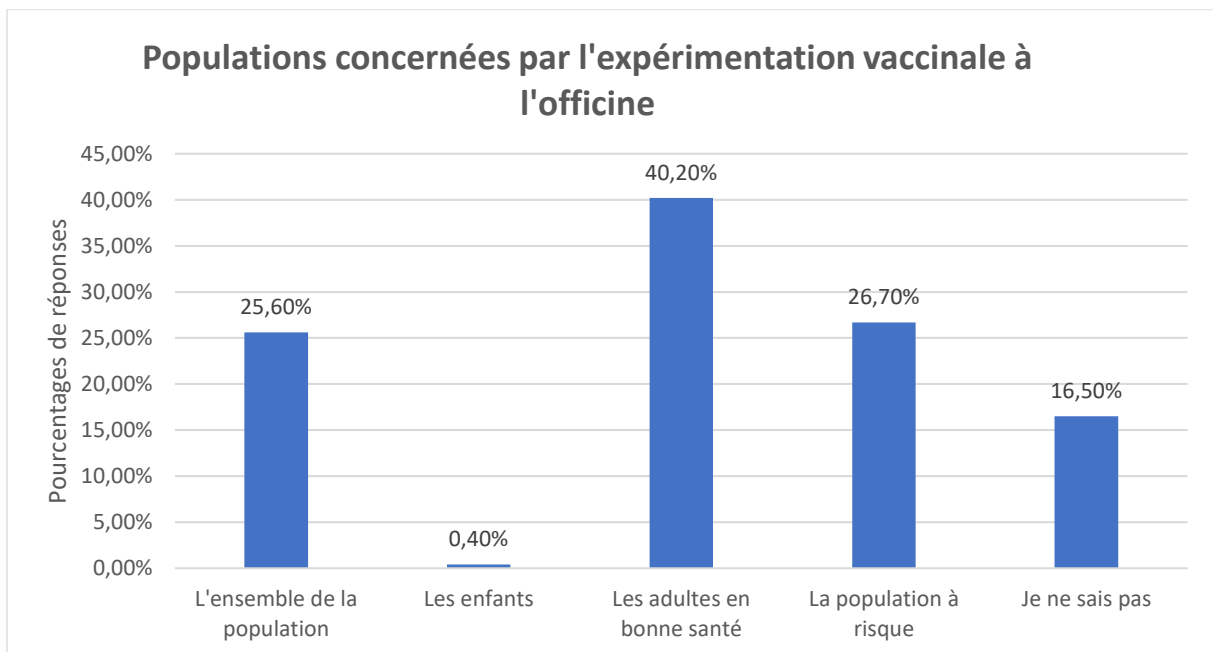


Figure 15: Populations concernées par l'expérimentation vaccinale à l'officine d'après les répondants

A cette question, nous avons obtenu les réponses suivantes :

- 107 répondants [40,2%] ont choisi la réponse « les adultes en bonne santé »
- 71 répondants [26,7%] ont opté pour la population à risque
- 68 répondants [25,6%] ont choisi l'option « ensemble de la population »
- 44 répondants [16,5%] ne se sont pas prononcés
- 1 répondant [0,4%] estime que les enfants sont concernés par l'expérimentation vaccinale à l'officine.

Afin d'interpréter correctement ces réponses, il est nécessaire de rappeler l'encadrement légal prévu au début de l'expérimentation : « *Les personnes éligibles à la vaccination par les pharmaciens dans le cadre de l'expérimentation sont les personnes adultes âgées de **18 ans et plus**, ciblées par les recommandations vaccinales en vigueur à l'exception des femmes enceintes et des primo-vaccinations. Les personnes immunodéprimées, ayant eu une réaction à une vaccination antérieure, présentant des troubles de la coagulation ou sous traitement anti-coagulants sont à orienter vers leur médecin traitant. (18) »*

Ainsi, on pourrait considérer que seuls 26,7% des répondants étaient au clair quant aux populations concernées par l'expérimentation de la vaccination antigrippale à l'officine.

Avec le recul, nous aurions pu proposer des questions plus restrictives, notamment au niveau des populations à risques (au début de l'expérimentation, en étaient notamment exclues femmes enceintes et immunodéprimés). En perdant en précision, il est difficile de dire si les répondants n'étaient vraiment pas en connaissance du contenu du texte ou s'il s'agit d'une erreur d'interprétation.

6.4 Avis personnel des pharmaciens concernant la vaccination antigrippale à l'officine

6.4.1 Avis global des pharmaciens vis-à-vis de la vaccination antigrippale à l'officine

Question : Concernant la vaccination antigrippale à l'officine, y êtes-vous ?

- Très favorable
- Favorable
- Défavorable
- Très défavorable
- Sans opinion

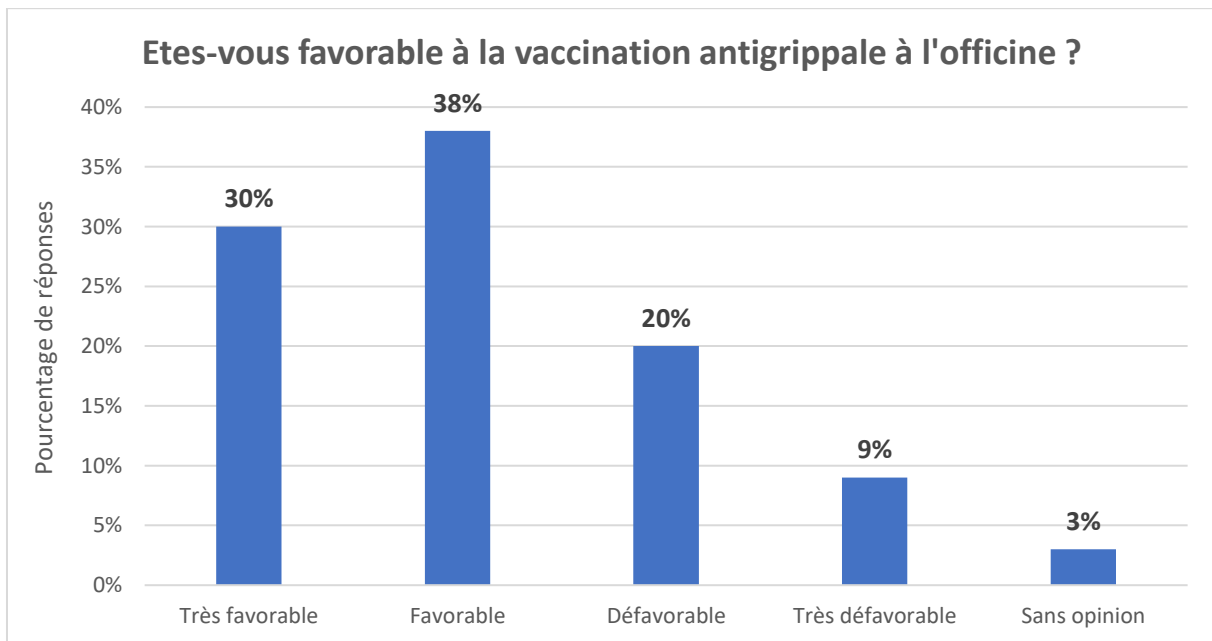


Figure 16 : Histogramme représentant l'avis personnel des pharmaciens vis-à-vis de la vaccination antigrippale à l'officine

Abordons maintenant l'avis personnel des pharmaciens : le constat global est plutôt à l'optimisme, puisque 68% d'entre eux (179 réponses) évaluent très favorablement ou favorablement la vaccination à l'officine. Les avis très favorables [79 ; 30%] et favorables [100 ; 38%] sont toutefois nuancés par la proportion d'avis défavorables [54 ; 20%] et très défavorables [24 ; 9%].

6.4.2 Vaccination antigrippale & opportunité pour la profession

Question : Voyez-vous la vaccination antigrippale à l'officine comme une opportunité pour la profession ?

- Oui
- Non
- Sans opinion

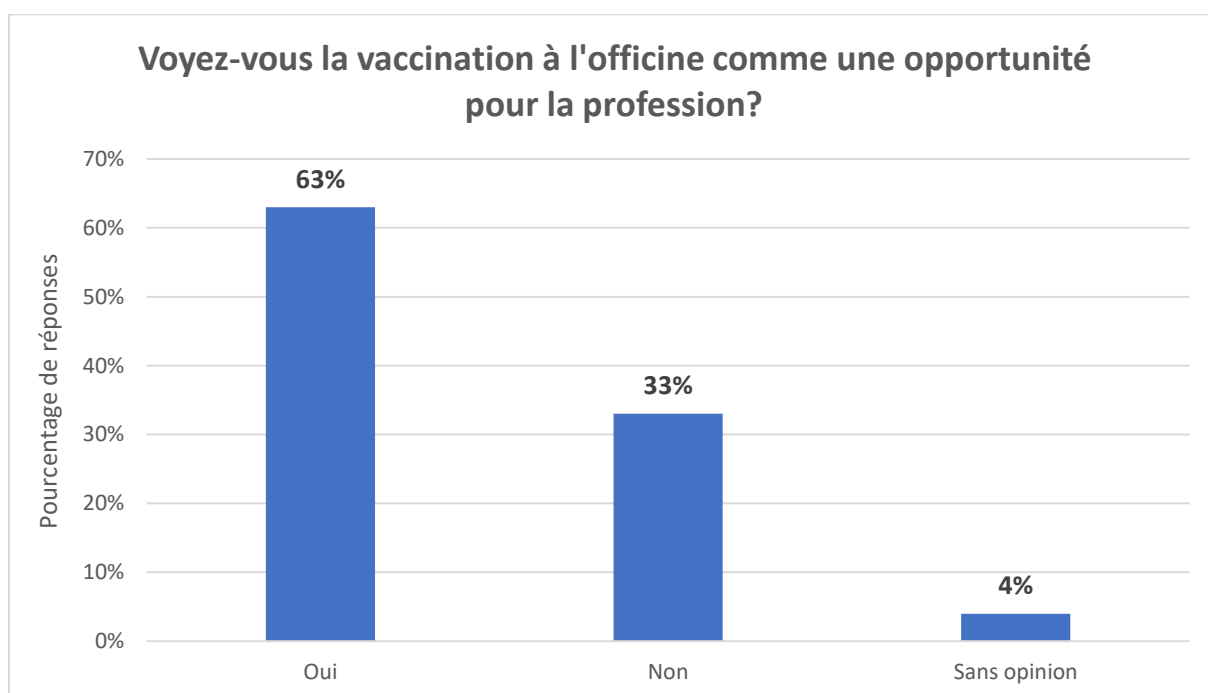


Figure 17 : La vaccination à l'officine est-elle une opportunité pour la profession ? Réponses des pharmaciens interrogés

Il est évident à la vue que ce diagramme que les pharmaciens ne sont pas unanimes quant à la vaccination à l'officine. Si la majorité d'entre eux [169 ; 63%] estiment que la vaccination par les pharmaciens constitue une opportunité certaine pour la profession, une nouvelle mission en somme, il reste qu'une proportion non négligeable [87 ; 33%] n'est pas du même avis.

Allons plus loin en comparant ces résultats avec ceux de la question précédente (68% d'opinions positives cumulées) : il y aurait donc des pharmaciens ayant une opinion favorable ou très favorable de la vaccination à l'officine, mais qui ne la considèreraient pas comme une opportunité pour la profession.

Nuançons le propos en regard des proportions de réponses aux deux questions, qui restent somme toute très proches.

6.4.3 Participation éventuelle des répondants au dispositif

Question : Participeriez-vous au dispositif si le choix se présentait ?

- Oui
- Non

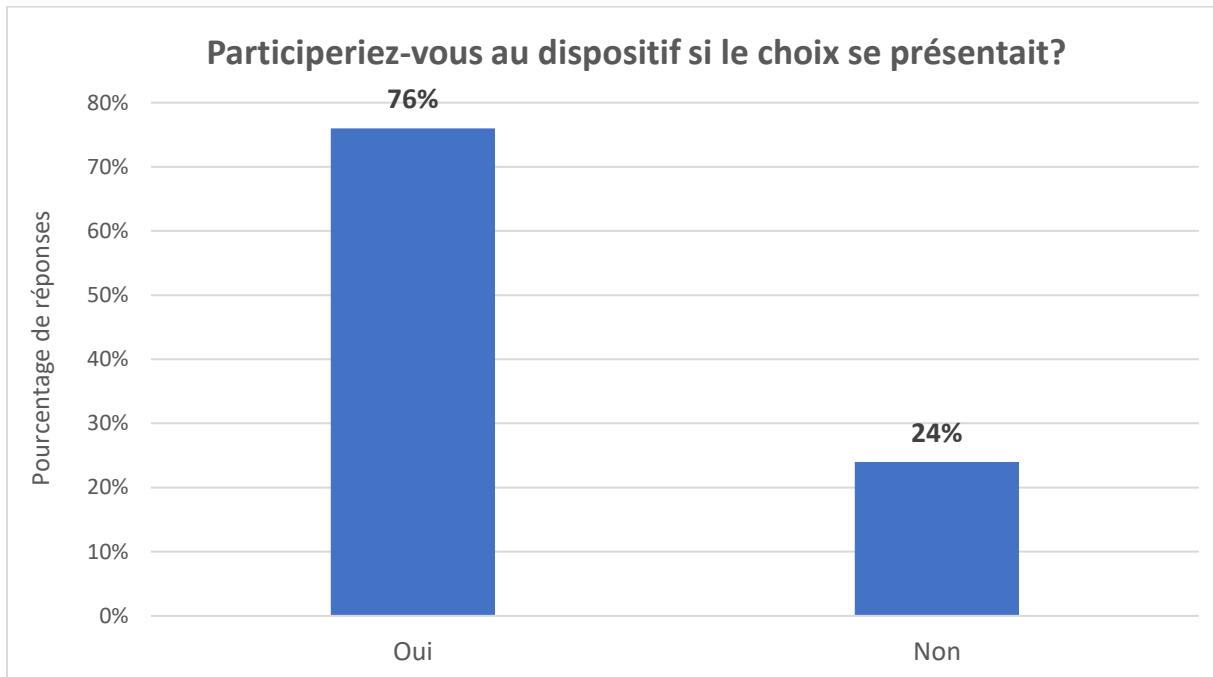


Figure 18 : Participation éventuelle des pharmaciens interrogés à la vaccination antigrippale à l'officine

Le diagramme est assez clair : plus des trois quarts des pharmaciens interrogés déclarent vouloir participer au dispositif si le choix leur en était donné [202 ; 76%]. Il reste que près d'un pharmacien sur quatre [64 ; 24%] ne désire pas faire partie du dispositif de vaccination antigrippale à l'officine...

L'interprétation de ce diagramme peut s'enrichir des deux questions précédentes, puisqu'à la question « Personnellement, êtes-vous favorable à la vaccination antigrippale à l'officine ? », 68% des sondés (179 réponses, *figure 16*) ont déclarés y être favorables ou très favorables. De plus, 63% des mêmes sondés (169 réponses, *figure 17*) ont déclaré qu'ils estimaient qu'une telle nouvelle mission était une opportunité pour la profession de pharmacien.

Ainsi, la proportion des pharmaciens enclins à faire partie du dispositif est non seulement plus importante que celle des pharmaciens y étant favorables (ou très favorables), mais également supérieure à celle qui considère la vaccination antigrippale à l'officine comme une opportunité pour les pharmaciens.

Même si l'adhésion n'est pas totale, la forte proportion de réponses positives rend compte d'une certaine bonne volonté de la part des officinaux du Grand Est, ainsi que d'un certain réalisme par rapport à l'évolution du métier.

Il serait très pertinent de comparer ce diagramme au pourcentage de participation réelle à la campagne de vaccination à l'officine 2019-2020, afin peut-être de constater une évolution des mentalités.

6.4.4 Les raisons du refus de participation à la vaccination antigrippale à l'officine

Question : Si non, pour quelle(s) raisons(s) ? (Plusieurs réponses possibles)

- Pas le temps
- Pas intéressé(e)
- Pas d'espace de confidentialité
- Déjà assez de missions à l'officine
- Peur de la réaction des médecins
- Appréhension de la responsabilité juridique
- Ne correspond pas aux missions du pharmacien
- Geste trop technique
- Autres : expression libre

Cette question a été formulée pour les pharmaciens qui répondent non à la question « Participeriez-vous au dispositif si le choix se présentait ? ». Ainsi, seuls les pharmaciens ayant répondu par la négative se voyaient poser la question, ce qui explique l'effectif plus réduit. Cette question a été élaborée pour mieux cerner les raisons d'un tel refus, et les éventuelles inquiétudes des pharmaciens d'officine.

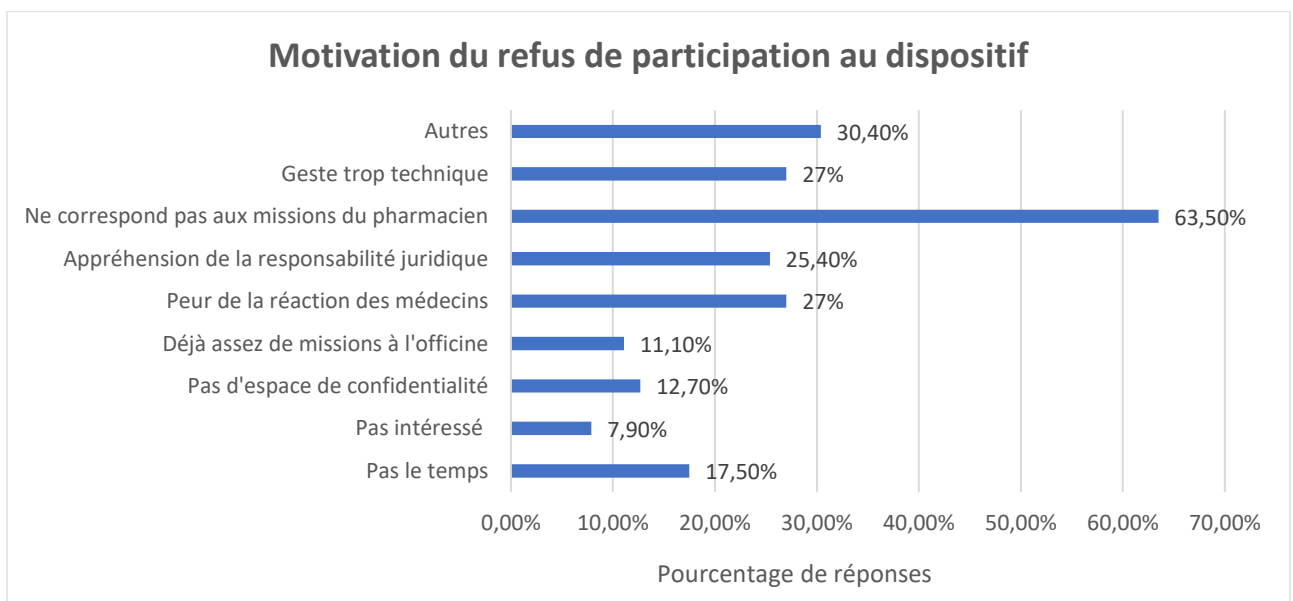


Figure 19: Histogramme illustrant les motifs de refus de participation à la vaccination antigrippale à l'officine

Dans l'ordre d'importance, les raisons invoquées sont :

- La vaccination antigrippale à l'officine ne correspond pas aux missions du pharmacien [40 ; 63,5%],
- « Autres » [19 réponses ; 30,4%] qui seront détaillées juste après.
- La peur de la réaction des médecins [17 ; 27%]
- La technicité du geste [17 ; 27%],
- L'appréhension de la responsabilité juridique en cas d'incident [16 ; 25,4%],
- Le manque de temps [11 ; 17,5%]
- Le manque d'espace de confidentialité [8 ; 12,7%].
- D'autres raisons, comme le fait que le pharmacien d'officine a déjà assez de missions à remplir [7 ; 11,1%]
- Plus alarmant, un simple manque d'intérêt [5 ; 7,9%].

Dans la catégorie « Autres », on retrouve deux préoccupations : l'insuffisance de la rémunération [7 ; 11,2%], mais surtout l'inquiétude vis-à-vis d'une éventuelle dégradation des relations avec les infirmiers libéraux, qui pratiquent d'ores et déjà le geste pour leurs patients. Ainsi, certains pharmaciens répondants [12 ; 19,2%] ne veulent pas voir se développer une concurrence qui entacherait leurs relations de travail avec le corps infirmier.

Visiblement, nous n'avons pas pensé à tous les motifs de refus éventuels. La rémunération est en soi un sujet épineux, ainsi qu'une éventuelle concurrence avec les infirmiers libéraux. On pourrait toutefois arguer que tous les patients éligibles à la vaccination antigrippale à l'officine n'ont pas d'infirmière libérale à leur disposition.

La proportion de répondants (63,5%) qui estiment que la vaccination antigrippale à l'officine ne correspond pas aux missions du pharmacien est préoccupante, mais il est nécessaire de mettre ceci en rapport avec le nombre de répondants (seulement 24% des pharmaciens interrogés).

6.5 Aspects pratiques de la vaccination antigrippale à l'officine

6.5.1 La voie d'administration du vaccin antigrippal

Question : D'après vous, la vaccination antigrippale se fait par la voie ?

- Intra-veineuse
- Sous-cutanée
- Intra-musculaire
- Je ne sais pas

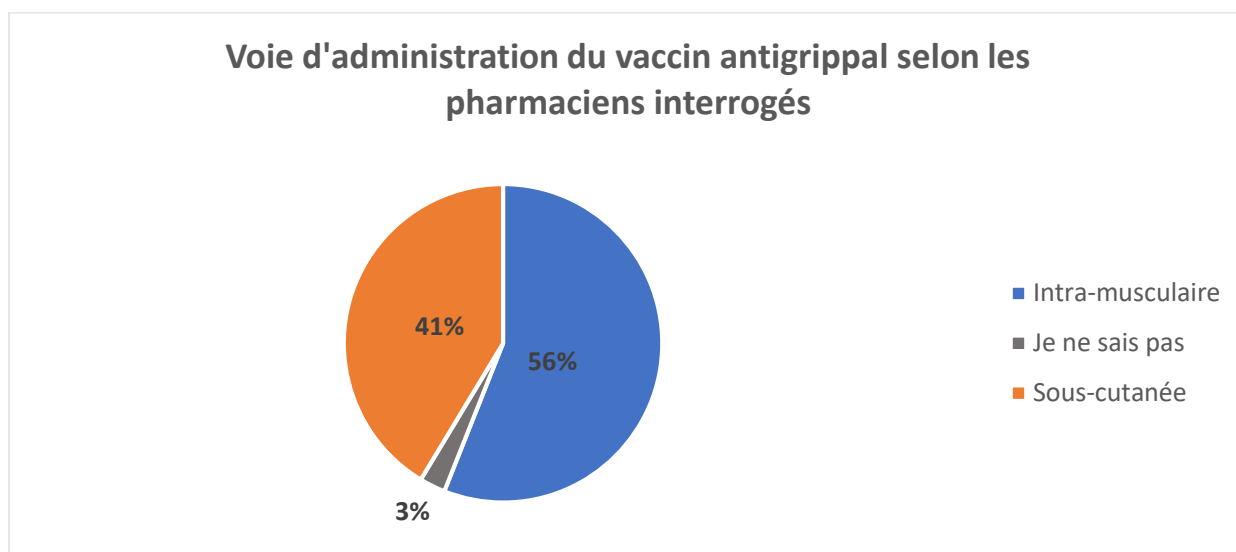


Figure 20: Diagramme représentant les réponses des pharmaciens concernant la voie d'administration du vaccin antigrippal

La vaccination antigrippale se fait principalement par la voie intramusculaire ou à défaut en sous-cutanée profonde dans le cas où le patient serait sous anticoagulant.

La majorité des pharmaciens répondants savent que la vaccination antigrippale se fait par la voie intra musculaire [149 ; 56%], et une proportion assez importante qu'elle s'effectue par la voie sous-cutanée [110 ; 41%], Seuls 7 pharmaciens (3%) ne se déclarent pas quant à la voie d'administration.

Nous aurions sans doute pu leur laisser la possibilité de choisir plusieurs options de réponses.

Par ailleurs, il est rassurant de voir qu'aucun pharmacien n'a choisi l'option « intra-veineuse ».

6.5.2 Appréhension du geste vaccinal par les pharmaciens

Question : Vous sentiriez-vous prêt(e) à effectuer le geste de vaccination en lui-même ?

- Oui
- Non

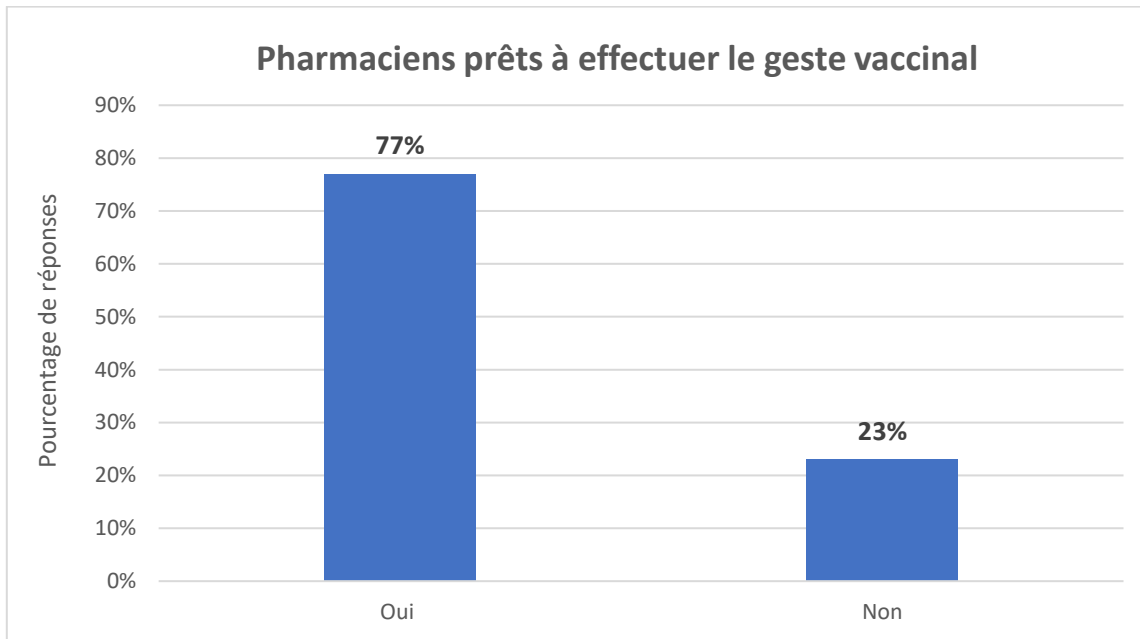


Figure 21: Pharmaciens prêts à effectuer le geste vaccinal

Plus des trois quarts des pharmaciens interrogés se disent prêts à effectuer le geste vaccinal [204 ; 77%], il s'agit d'une proportion respectable, d'autant que nous n'avons pas appris à vacciner au cours du cursus universitaire (au moment des réponses au questionnaire, cette formation n'y était pas intégrée). Il reste une proportion plus réticente vis-à-vis du geste en lui-même [62 ; 23%], ce qui peut se comprendre en regard de l'absence d'apprentissage du geste lors de la formation initiale de pharmacien officinal.

6.5.3 Suivi d'une formation pour apprendre à vacciner

Question : Seriez-vous prêt(e) à suivre une formation pour apprendre à vacciner ?

- Oui
- Non

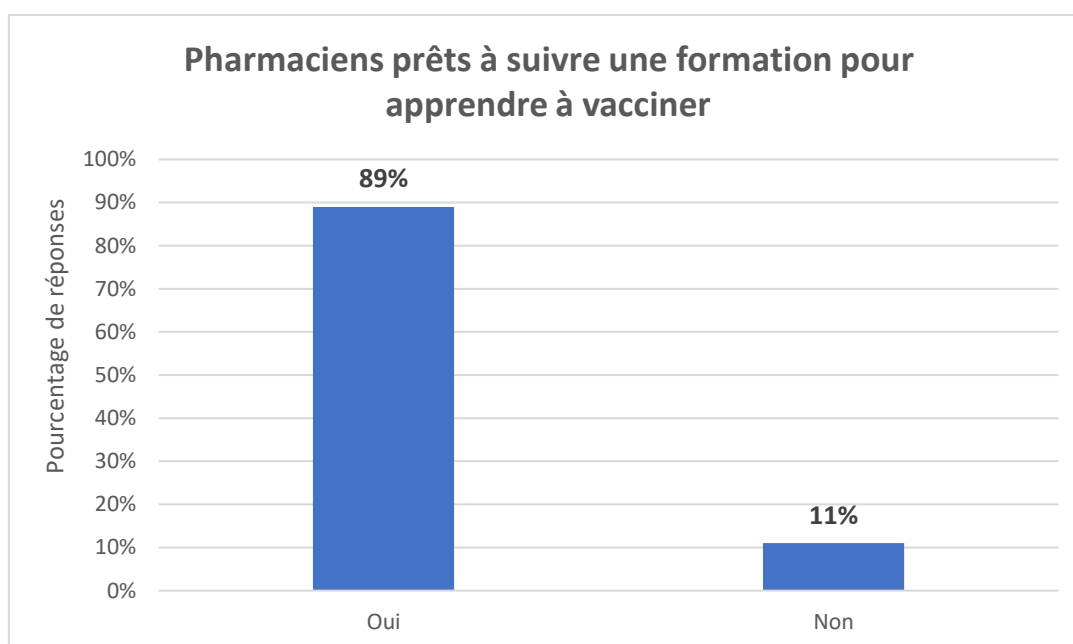


Figure 22: Diagramme représentant la proportion de pharmaciens prêts à suivre une formation pour apprendre à vacciner

La très grande majorité des pharmaciens interrogés [237 ; 89%] seraient prêts à suivre une formation pour apprendre à vacciner. Toutefois, il reste des récalcitrants [29 ; 11%] qui eux ne sont pas enclins à suivre la formation.

Si on rapporte ce diagramme au précédent (77% prêts à assurer le geste et 23% qui n'y sont pas prêts), on remarque qu'ils ne se superposent pas. Ainsi, certains pharmaciens ne se sentent pas prêts à vacciner, mais seraient prêts à entreprendre une formation pour acquérir la compétence technique de vaccination.

Pour aller plus loin, les 24% de pharmaciens qui déclarent ne pas vouloir participer au dispositif de vaccination antigrippale à l'officine (*figure 18*) représentent une proportion plus importante que celle qui refuse de suivre une formation vaccinale (11% des répondants). Certains pharmaciens ne considèrent donc pas la vaccination comme une activité probable dans l'officine, mais accepteraient toutefois de suivre une formation.

Il reste toutefois des pharmaciens qui ne souhaitent ni participer au dispositif, ni pratiquer le geste, ni se former au dit-geste.

6.5.4 Locaux disponibles pour pratiquer la vaccination à l'officine

Question : Disposez-vous d'un local qui pourrait être utilisé dans le cadre de la vaccination ?

- Oui
- Non

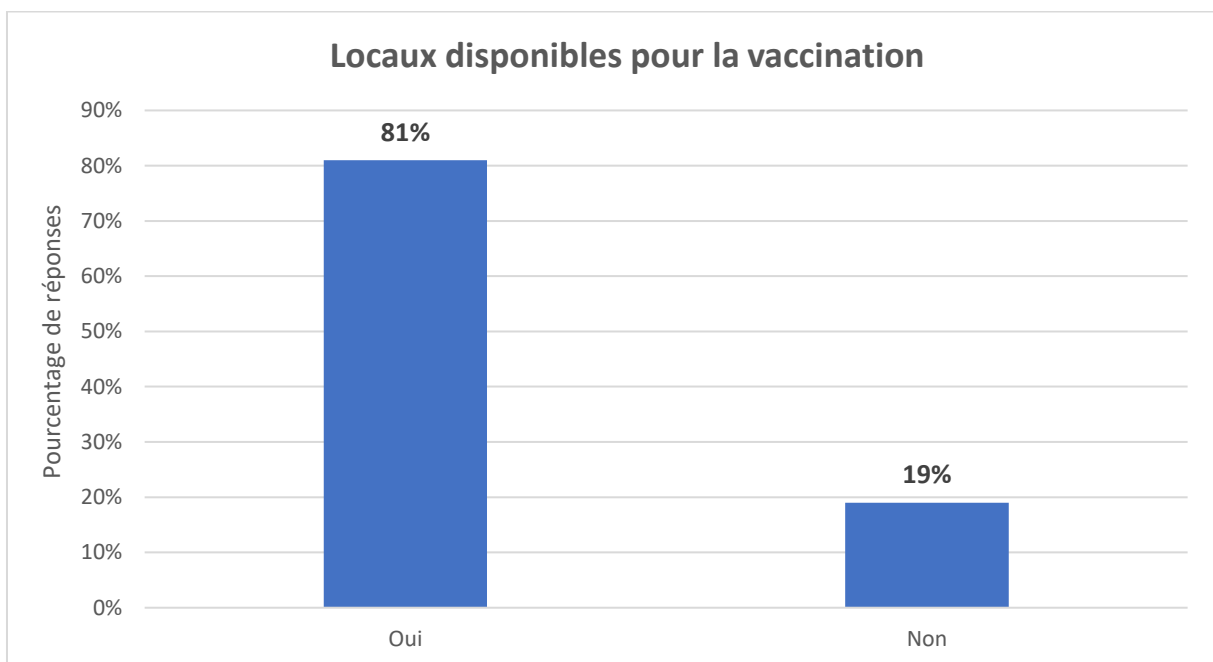


Figure 23 : Diagramme représentant la proportion de pharmaciens ayant un local à disposition pour pratiquer la vaccination

Si la majorité des répondants possèdent des locaux adaptés pour pratiquer la vaccination antigrippale à l'officine [216 ; 81%], près de 20% des pharmaciens interrogés déclarent ne pas avoir de local où ils pourraient vacciner leurs patients.

En effet, d'après le décret d'application paru le 11 mai 2017 au journal officiel : « L'officine doit disposer de locaux adaptés pour assurer l'acte de vaccination comprenant un espace de confidentialité clos pour mener l'entretien préalable, accessible depuis l'espace client, sans accès possible aux médicaments. La pharmacie doit disposer d'équipements adaptés comportant une table ou un bureau, des chaises et /ou un fauteuil pour installer la personne pour l'injection, un point d'eau pour le lavage des mains ; une enceinte réfrigérée pour le stockage des vaccins, un poste informatique pour l'accès à la plateforme de l'Ordre national des pharmaciens. Par ailleurs, le matériel nécessaire pour l'injection

du vaccin et une trousse de première urgence sont à disposition dans l'espace de confidentialité, ainsi que le nécessaire pour éliminer les déchets d'activité de soins à risque infectieux produits dans ce cadre. » (19)

Nous tenons peut-être une des raisons qui poussent les pharmaciens à avoir des réserves vis-à-vis de l'expérimentation vaccinale en officine.

6.5.5 La mise en place de la vaccination à l'officine

Question : Selon vous, comment devrait-on organiser la vaccination antigrippale à l'officine ?

- Sans rendez-vous, mais sur des plages horaires bien définies
- Sans rendez-vous, tant que l'officine est ouverte
- Sur rendez-vous uniquement

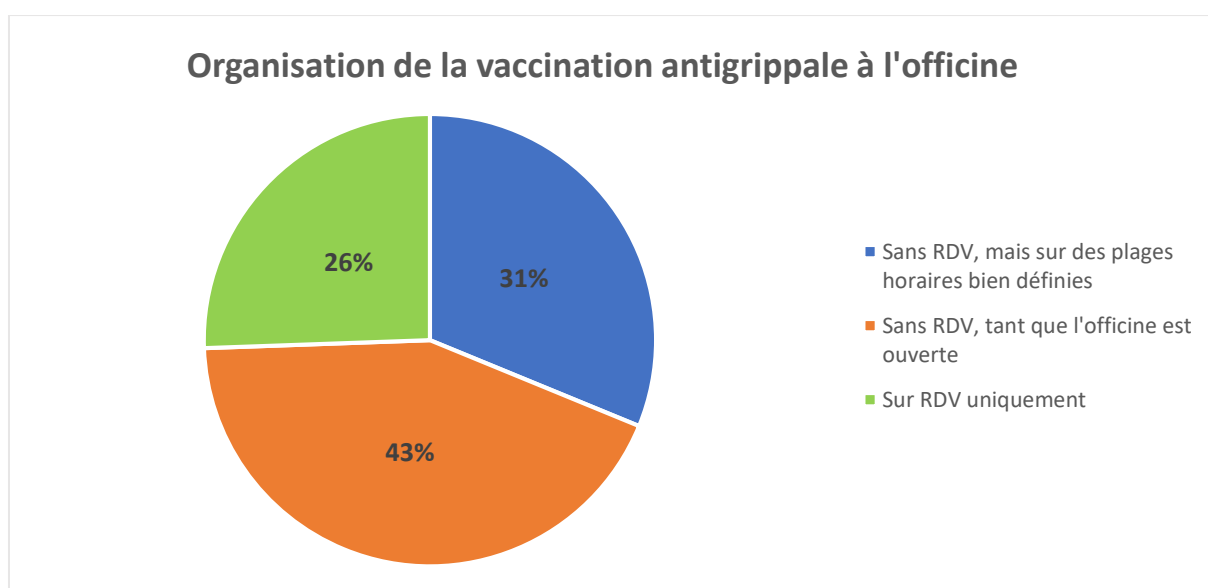


Figure 24: Avis des pharmaciens vis-à-vis de l'organisation de la vaccination à l'officine

Sur cette question, les avis des pharmaciens d'officine sont plutôt partagés. La plus grande proportion penche plutôt pour un accès libre à la vaccination [115 ; 43%], c'est-à-dire tant que l'officine est ouverte. D'autres pharmaciens se prononcent aussi en faveur de l'accès à la vaccination sans rendez-vous, mais sur des plages horaires définies [83 ; 31%]. Enfin, 68 pharmaciens répondants (26%) choisiraient un dispositif de rendez-vous.

Si la plupart des pharmaciens sont enclins à recevoir les patients sans rendez-vous, l'organisation peut poser problème, en ce qu'au moins un pharmacien formé à la vaccination devrait être présent à l'officine pour assurer le service aux patients. En effet, si tous les pharmaciens de l'officine sont formés à la vaccination antigrippale, le mode d'accueil sans rendez-vous ne pose aucun problème, puisqu'il doit toujours y avoir au moins un pharmacien dans l'officine. *A contrario*, si tous les pharmaciens ne sont pas formés, il est évident que la vaccination ne pourra se faire à tout moment de la journée.

L'organisation n'étant pas définie par les textes de loi, il apparaît que les officines devront s'organiser d'elles-mêmes, et il est évident à la vue des réponses que les modalités ne seront pas identiques d'une officine à l'autre.

6.6 Les patients et la vaccination antigrippale à l'officine

6.6.1 Moyens d'informer les patients du dispositif de vaccination antigrippale à l'officine

Question : D'après vous, comment informer les patients du dispositif ? (Plusieurs réponses possibles)

- Avec des brochures d'information au comptoir
- Avec des affiches d'information au niveau de la vitrine
- A chaque délivrance d'un vaccin antigrippal
- Par l'intermédiaire de campagnes d'information nationales
- Autres (réponses libres)

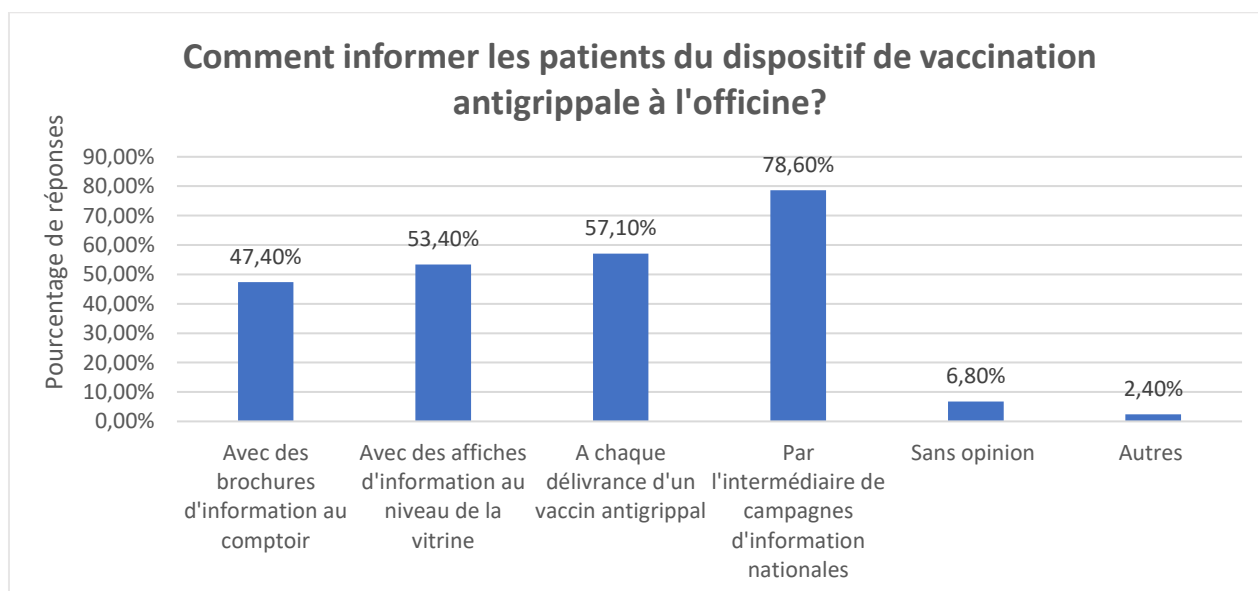


Figure 25: Comment informer les patients de la possibilité de se faire vacciner à l'officine ? Réponses des pharmaciens

Les campagnes d'informations nationales ont la faveur [209 ; 67,8%] des pharmaciens répondants. On observe une distribution assez homogène des méthodes d'information des patients : à chaque délivrance d'un vaccin antigrippal [152 ; 57,1%], les affiches d'information au niveau de la vitrine [142 ; 53,4%] ou bien les brochures d'information au comptoir [126 ; 47,4%]. Une proportion non négligeable ne se prononce pas sur la manière d'informer les patients [19 ; 6,8%].

Dans la catégorie « Autres », certains pharmaciens proposent des manières d'informer différentes, comme la page Facebook de l'officine [1 ; 0,4%], un message sur l'écran de diffusion de l'officine [1 ; 0,4%] ou bien par l'intermédiaire des médecins et infirmiers [1 ; 0,4%].

Une partie des pharmaciens répondants ont profité de cette catégorie pour réaffirmer leur opposition absolue à la vaccination à l'officine [3 ; 1,2%]. Ces pharmaciens refusent donc de vacciner, mais aussi d'informer leurs patients...

6.6.2 Probabilité d'adhésion des patients au dispositif

Question : D'après vous, vos patients seraient-ils prêts à se faire vacciner dans votre officine ?

- Très probablement
- Probablement
- Probablement pas
- Sans opinion

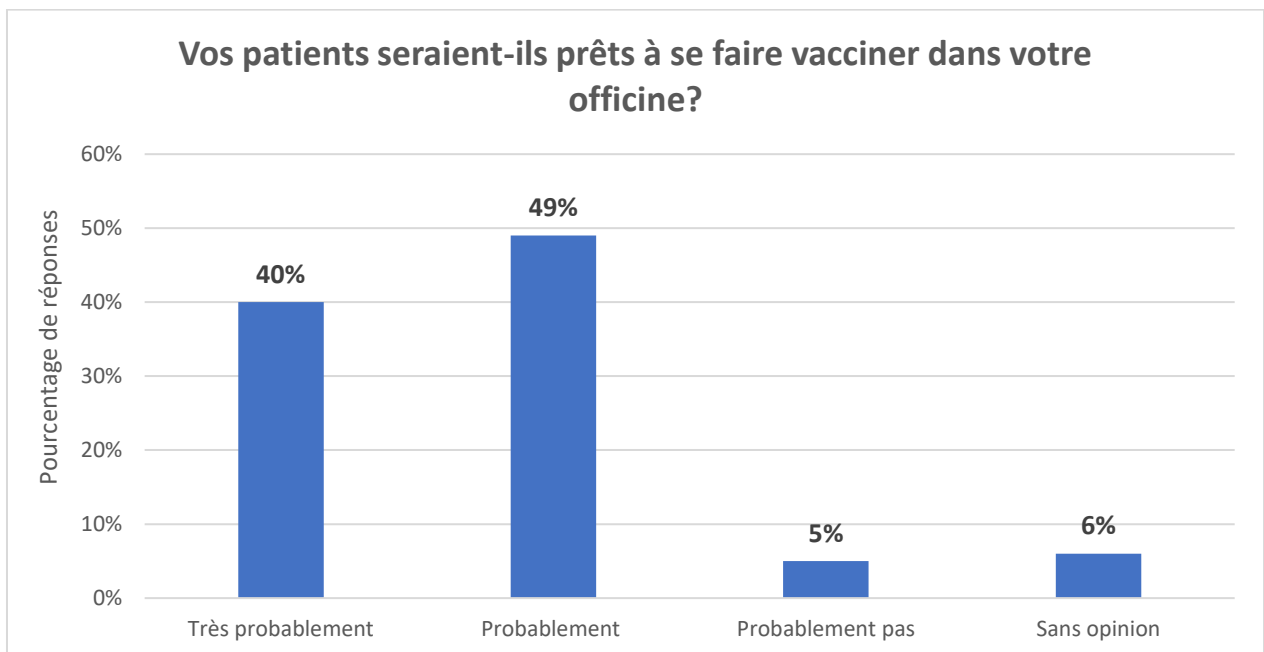


Figure 26: Probabilité d'adhésion de la patientèle à la vaccination à l'officine

L'optimisme est de mise concernant le rapport des patients à la vaccination à l'officine, puisque très majoritairement, les pharmaciens déclarent très probable [106 ; 40%] ou probable [132 ; 49%] l'adhésion des patients de leur officine à la vaccination par leur pharmacien. 15 pharmaciens ne se déclarent pas (6%), et les treize autres restants (5%) estiment que leurs patients ne seraient probablement pas prêts à se faire vacciner dans leur officine.

Il s'agit ici d'une opinion très subjective, un sentiment des pharmaciens interrogés et rien n'indique pour l'instant qu'ils en aient déjà parlé avec leurs patients.

Cela étant dit, la proportion écrasante d'adhésion supposée des patients contraste avec la proportion de pharmaciens hostiles (29% de pharmaciens défavorables et très défavorables) : il est évident que l'adhésion de la patientèle ne fait pas partie des freins à la vaccination à l'officine.

6.6.3 Discussion de la vaccination à l'officine avec les patients

Question : En avez-vous déjà parlé avec vos patients ?

Oui

Non

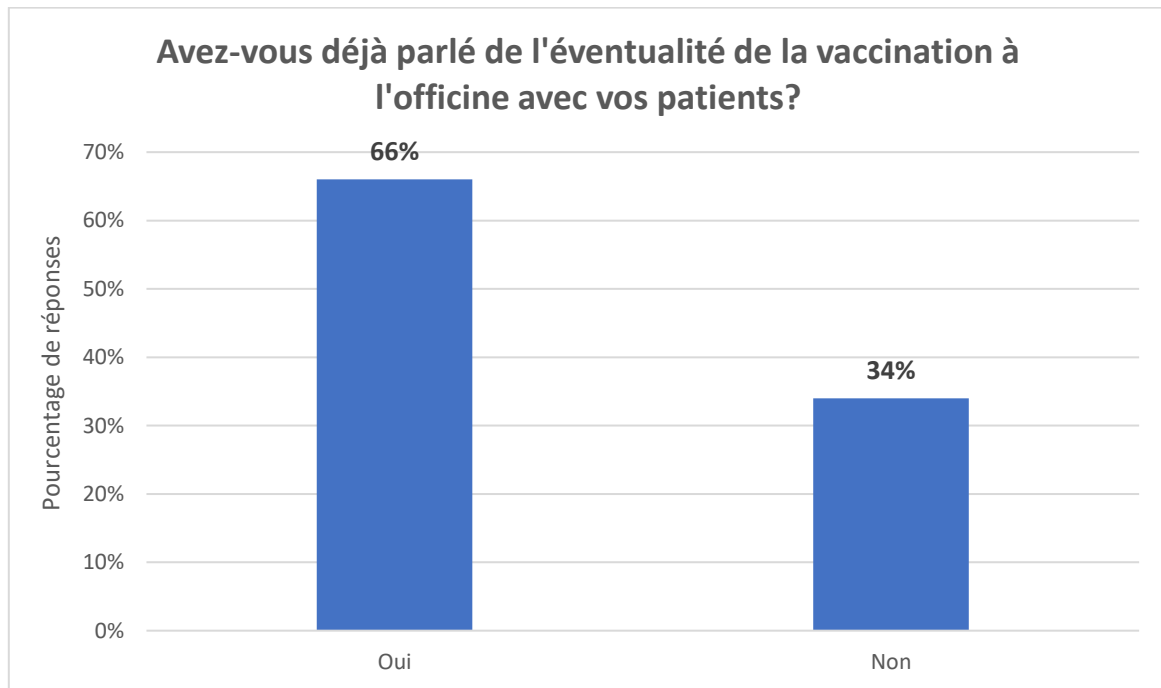


Figure 27 : Proportion de pharmaciens ayant parlé de la vaccination à l'officine avec leurs patients

Une large proportion de pharmaciens [176 ; 66%] aurait déjà parlé de l'éventualité de se faire vacciner à l'officine avec leurs patients. La proportion restante [90 ; 34%] n'a jamais abordé le sujet avec les patients de l'officine.

Rappelons que pour la question précédente, 89% des pharmaciens interrogés déclaraient l'adhésion de leurs patients à la vaccination à l'officine très probable ou probable.

6.6.4 Avis des patients interrogés sur la question

Question : Si oui, qu'en pensent-ils ?

- Très favorables
- Favorables
- Défavorables
- Très défavorables

Cette question fait suite à la question précédente, et seuls les pharmaciens qui ont déclaré avoir déjà parlé de la vaccination à l'officine avec leurs patients se sont vu proposer cette question.

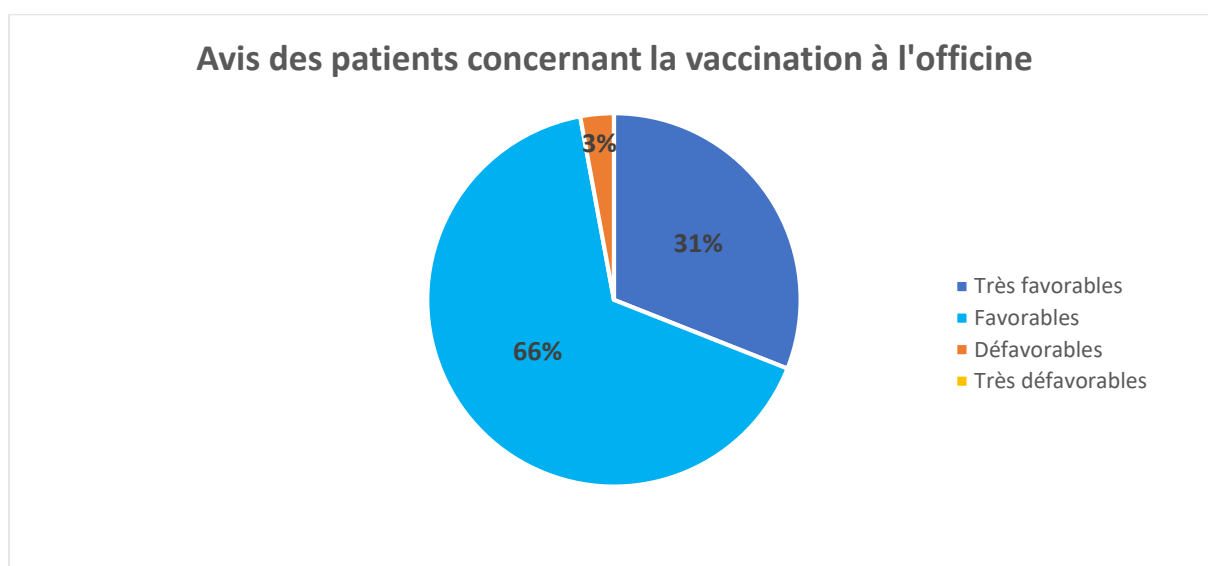


Figure 28: Diagramme montrant la répartition de l'avis des patients considérant la vaccination à l'officine

Si seuls 174 pharmaciens ont répondu à cette question, **le constat est sans appel : une majorité écrasante de patients** seraient très favorables [54 ; 31%] ou favorables [115 ; 66%] au fait de pouvoir se faire vacciner par leur pharmacien ! Seuls cinq pharmaciens (3%) déclarent que les patients y seraient défavorables.

Le contraste avec le diagramme (*Figure 16*) concernant l'avis des pharmaciens vis-à-vis de la vaccination à l'officine est frappant. Certes, les effectifs ne sont pas les mêmes (266 réponses sur le sujet de l'avis personnel des pharmaciens *versus* 174 réponses sur le sujet de l'avis des patients), mais une telle disparité mérite d'être soulignée. En effet, rappelons que pas moins de 29% des 266

pharmaciens interrogés ont déclaré être défavorables ou très défavorables à la vaccination à l'officine : **il y a donc une claire différence entre les attentes des patients et l'intérêt de certains pharmaciens envers la vaccination à l'officine.**

6.7 Les professionnels de santé et la vaccination à l'officine

6.7.1 Les médecins et la vaccination à l'officine

Question : Avez-vous déjà parlé de la vaccination à l'officine avec des médecins ?

Oui

Non

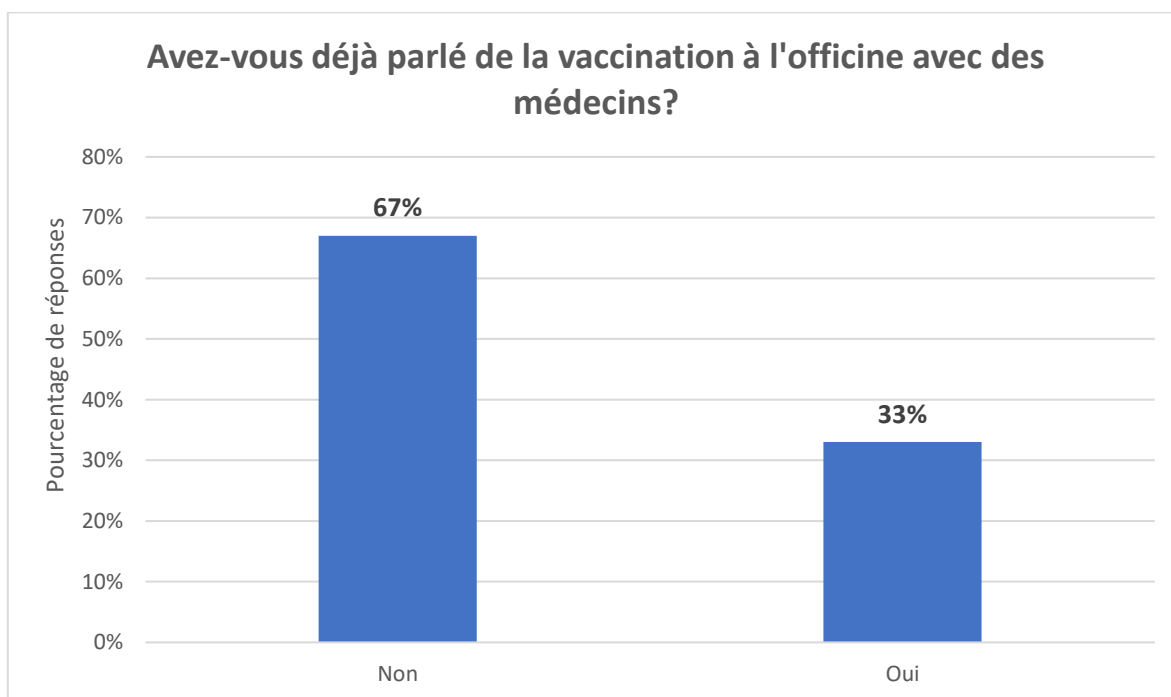


Figure 29: Diagramme représentant la proportion de pharmaciens ayant déjà parlé de la vaccination à l'officine avec un médecin

La majorité des pharmaciens interrogés n'a jamais parlé de la vaccination à l'officine avec un médecin [178 ; 67%], une proportion minime mais non négligeable aurait échangé avec un médecin à ce propos [88 ; 33%].

Le graphique est inversé par rapport à celui qui montre la proportion de pharmaciens ayant déjà parlé de la vaccination avec leurs patients (cela pourrait s'expliquer par les rares contacts avec les médecins en dehors du contexte pharmaceutique des ordonnances).

Dans ce cadre, il est intéressant de rappeler qu'à l'occasion de la question des raisons de la non-participation au dispositif (*figure 19*), 27% des pharmaciens avaient évoqué une peur de la réaction des médecins. Ce frein pourrait peut-être s'expliquer **par un manque de dialogue entre les deux professions.**

6.7.2 Les infirmiers et la vaccination à l'officine

Question : Avez-vous déjà parlé de la vaccination à l'officine avec des infirmiers ?

Oui

Non

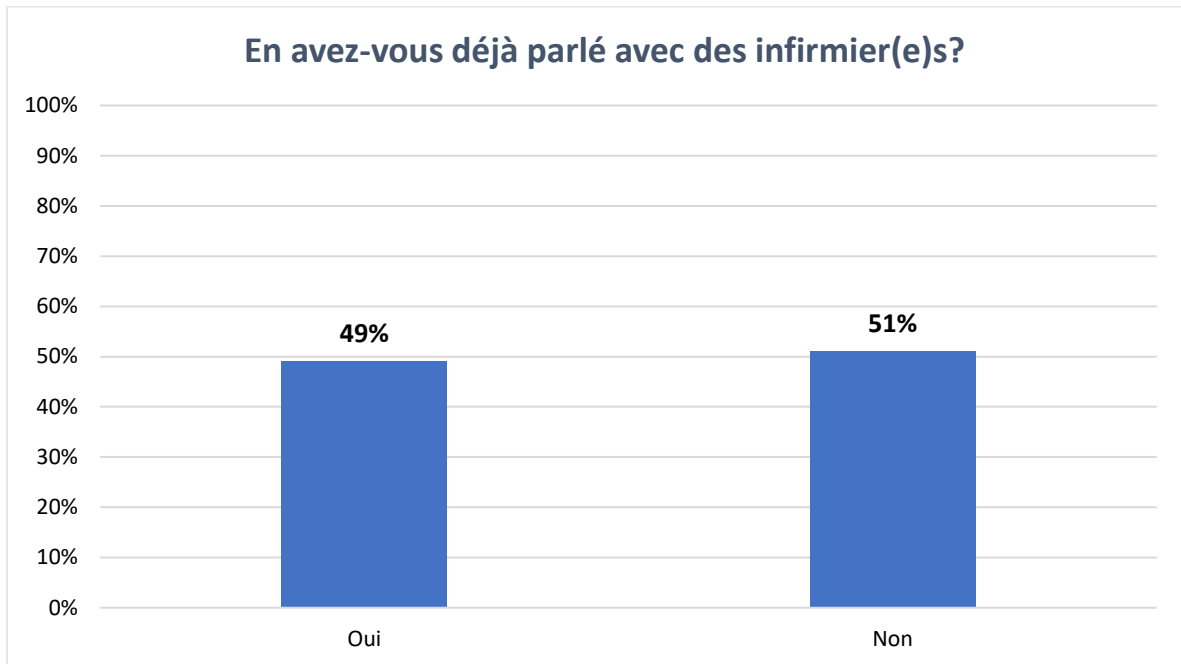


Figure 30: Diagramme représentant la proportion de pharmaciens ayant déjà parlé de la vaccination à l'officine avec des infirmiers

Près d'un pharmacien interrogé sur deux [130 ; 49%] aurait déjà parlé de la vaccination à l'officine avec un(e) infirmier(e). Le dialogue avec les infirmiers paraît plus important que celui pharmaciens/médecins, ce qui peut être expliqué par la plus grande fréquence des échanges avec les infirmiers libéraux.

Rappelons que les infirmiers sont des interlocuteurs privilégiés du pharmacien d'officine, d'autant qu'ils sont souvent de passage à la pharmacie pour leurs patients.

6.8 La demande des patients vis-à-vis de la vaccination à l'officine

6.8.1 Patients demandeurs d'une vaccination faite par leur pharmacien

Question : Vos patients vous ont-ils déjà sollicité pour se faire vacciner ?

Oui

Non

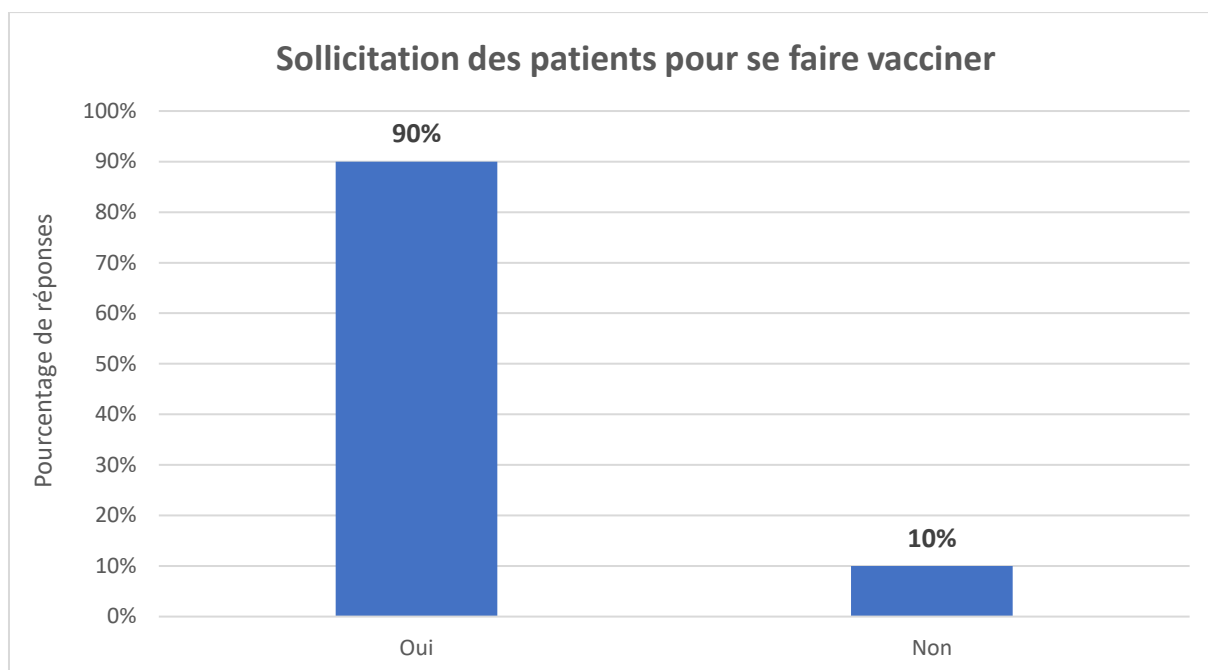


Figure 31: Proportion de pharmaciens ayant déjà été sollicités par des patients désirant se faire vacciner

Le diagramme est très clair, **les patients semblent en demande de pouvoir se faire vacciner par leur pharmacien** [240 ; 90%]. Seuls 10% des pharmaciens interrogés (26 réponses) déclarent ne jamais avoir eu de telle demande de la part de leurs patients.

Cette importante proportion fait écho à la supposée très bonne perception de la vaccination à l'officine par les patients (pour rappel, 97% d'avis favorables et très favorables concernant une éventuelle vaccination par leur pharmacien).

Il est également différent des diagrammes obtenus lorsque l'on demande l'avis des pharmaciens, où 68% des pharmaciens interrogés déclarent être favorables ou très favorables à la

vaccination officinale (figure 16), et où 76% se déclaraient être prêts à faire partie du dispositif de vaccination antigrippale à l'officine.

6.8.2 Patients effectivement vaccinés après refus du pharmacien de les vacciner

Question : Si oui, devant le refus de votre part de pratiquer le geste, savez-vous si ces patients se sont fait vacciner *a posteriori* ?

- La majorité
- La moitié d'entre eux
- La minorité
- Je ne sais pas

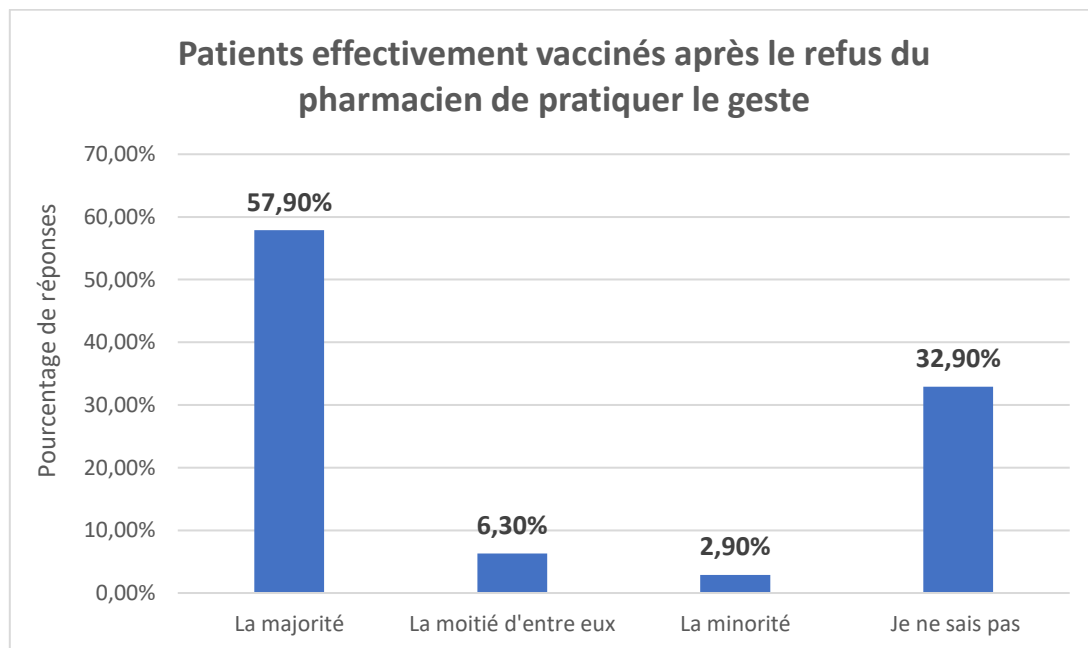


Figure 32: Proportion de patients effectivement vaccinés après un refus du pharmacien de pratiquer le geste

Cette question fait suite à la précédente, uniquement pour les pharmaciens qui ont été sollicités par leurs patients pour pratiquer la vaccination à l'officine. Les réponses des pharmaciens font apparaître un biais : 32,9% d'entre eux déclarent ne pas savoir si les patients se sont fait vacciner après leur refus (cf 6.8.1 : *Patients demandeurs d'une vaccination faite par leur pharmacien*).

Cette situation pourrait trouver une explication dans le mode de prise en charge à l'officine : le patient ne voit pas toujours le même membre de l'équipe officinale, sans parler du fait que certains patients ne viennent pas régulièrement à l'officine.

Du reste, les pharmaciens déclarent que la majorité des patients demandeurs d'une vaccination par leur pharmacien (et qui donc ont essuyé un refus) se sont fait vacciner *a posteriori* (58% des répondants). Notons toutefois la petite mais non négligeable proportion de pharmaciens déclarant que seule la moitié des patients sus-cités se sont fait vacciner (6% des répondants), ainsi que les 3% de répondants qui nous indiquent que la minorité des patients concernés se sont fait vacciner !

Bien que ces dernières proportions soient minimales d'un point de vue mathématique, il apparaît **que certains patients demandeurs d'une vaccination antigrippale à l'officine aient finalement renoncé à la faire pratiquer ailleurs.**

6.9 Les freins à la vaccination antigrippale à l'officine : le point de vue des pharmaciens

Question : Identifiez-vous des freins à la vaccination à l'officine ? (Plusieurs réponses possibles)

- Les patients
- Les infirmiers
- Les médecins
- Autre (réponses ouvertes)
- Je ne sais pas

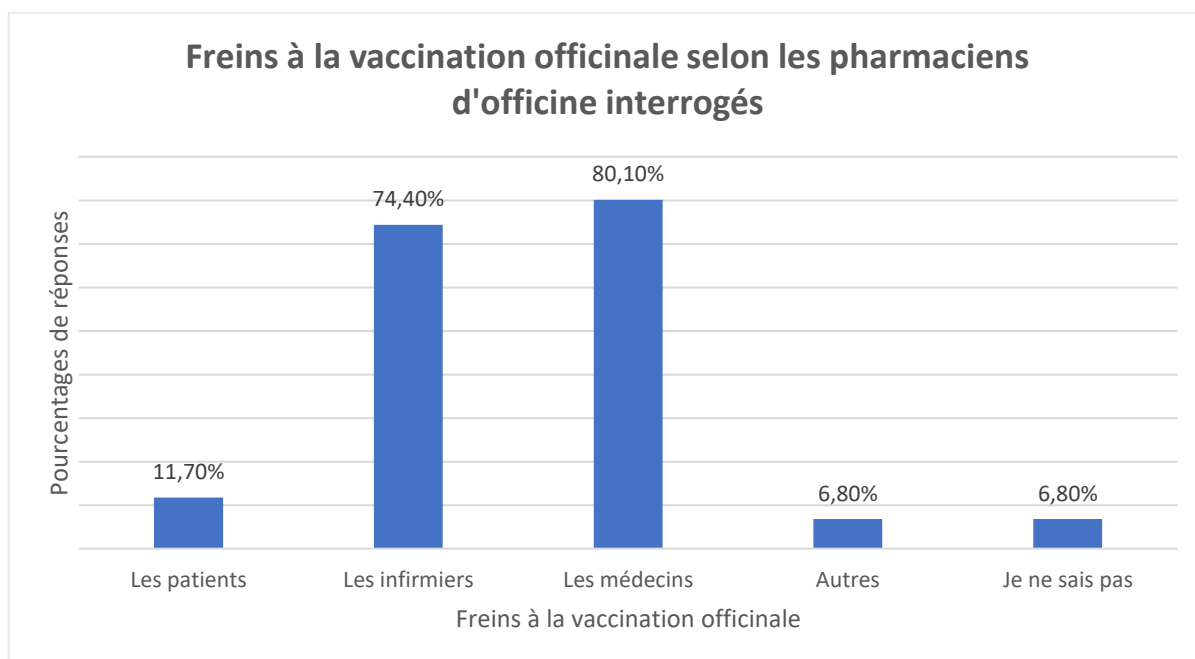


Figure 33: Freins à la vaccination officinale selon les pharmaciens d'officine

L'histogramme ci-dessus est plutôt clair : la grande majorité des pharmaciens estiment que les médecins [80,1% ; 213 réponses] et les infirmiers [74,4% ; 198 réponses] représenteraient un frein à la vaccination antigrippale à l'officine.

Rappelons-nous l'item 6.7 « Les professionnels de santé et la vaccination à l'officine » :

- 69% des pharmaciens interrogés déclarent n'avoir jamais parlé de la vaccination à l'officine avec un/des médecins.

- 51% des pharmaciens interrogés déclarent n'avoir jamais parlé de la vaccination à l'officine avec des représentants du corps infirmier.

Alors, comment expliquer ce nombre si important de pharmaciens identifiant les médecins et/ou les infirmiers comme des freins à la vaccination officinale ? Il s'agit de trois professions certes compartimentées, mais travaillant dans l'intérêt des patients. Cette question ne dénoterait-elle pas un manque de dialogue entre les trois parties ?

Au-delà des seuls professionnels de santé, certains pharmaciens identifient les patients eux-mêmes comme des freins à la vaccination officinale [11,7% ; 31 réponses].

Ce pourcentage est relativement surprenant, puisque dans l'item 6.6.2 « Probabilité d'adhésion des patients au dispositif », seuls 3% des pharmaciens interrogés disent que leurs patients seraient défavorables ou très défavorables au dispositif de vaccination à l'officine.

6,8% des répondants (18 réponses) ne se prononcent pas sur cette question.

Autre surprise, le contenu des réponses de la rubrique « Autres » : 7 réponses (2,8% des répondants) déclarent que les pharmaciens eux-mêmes seraient un frein à la vaccination à l'officine ! Le reste de l'effectif [10 réponses ; 4% des répondants] se prononce sur des difficultés d'organisation à l'officine : manque de temps, rémunération perçue comme trop faible, manque d'un local adapté...

6.10 Remarques et suggestions des pharmaciens interrogés

Notre questionnaire a recueilli 69 réponses à l'occasion de la dernière question, qui était rédactionnelle.

Les remarques et suggestions des pharmaciens contiennent :

- **de fortes inquiétudes concernant l'éventuelle concurrence avec le corps infirmier**, chose qu'avait déjà révélé notre questionnaire. Il s'agit de l'inquiétude la plus prégnante dans les réponses données
- **des craintes vis-à-vis de la rémunération** reviennent également de manière récurrente
- **la suffisance des missions du pharmacien au quotidien**, justification que nous avons déjà identifiée auparavant
- **une peur de la responsabilité juridique** en cas d'effets indésirables
- **un certain optimisme** vis-à-vis de cette nouvelle mission
- pour certains, **la défiance envers les vaccins** devrait être levée avant d'introduire un tel dispositif en officine
- **un manque de concertation avec les médecins** (et encore une fois les infirmiers) avant la mise en place de l'expérimentation
- **une remarque intéressante** : pour un répondant, la population visée par la vaccination à l'officine ne serait pas forcément celle qui le sollicite pour se faire vacciner au comptoir

7. Comparaison des réponses en fonction des anté-régions

Les réponses obtenues au questionnaire permettant une discrimination des résultats, nous avons choisi de comparer les trois anté-régions (Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine), afin de déterminer s'il existait une disparité de réponses selon les territoires.

Par souci de clarté, pour chaque comparaison des réponses, nous avons inséré le diagramme des réponses du Grand Est, afin de pouvoir comparer visuellement avec ceux des anté-régions.

Dans le même objectif, nous avons circonscrit la comparaison à certaines questions-clés du questionnaire :

- « Etes-vous favorable à la vaccination antigrippale à l'officine ? »
- « Voyez-vous la vaccination à l'officine comme une opportunité pour la profession ? »
- « Participeriez-vous au dispositif vaccinal à l'officine si le choix se présentait ? »

7.1 Avis des pharmaciens vis-à-vis de la vaccination antigrippale : comparaison en fonction des anté-régions

Question : Concernant la vaccination antigrippale à l'officine, y êtes-vous ?

- Très favorable
- Favorable
- Défavorable
- Très défavorable
- Sans opinion

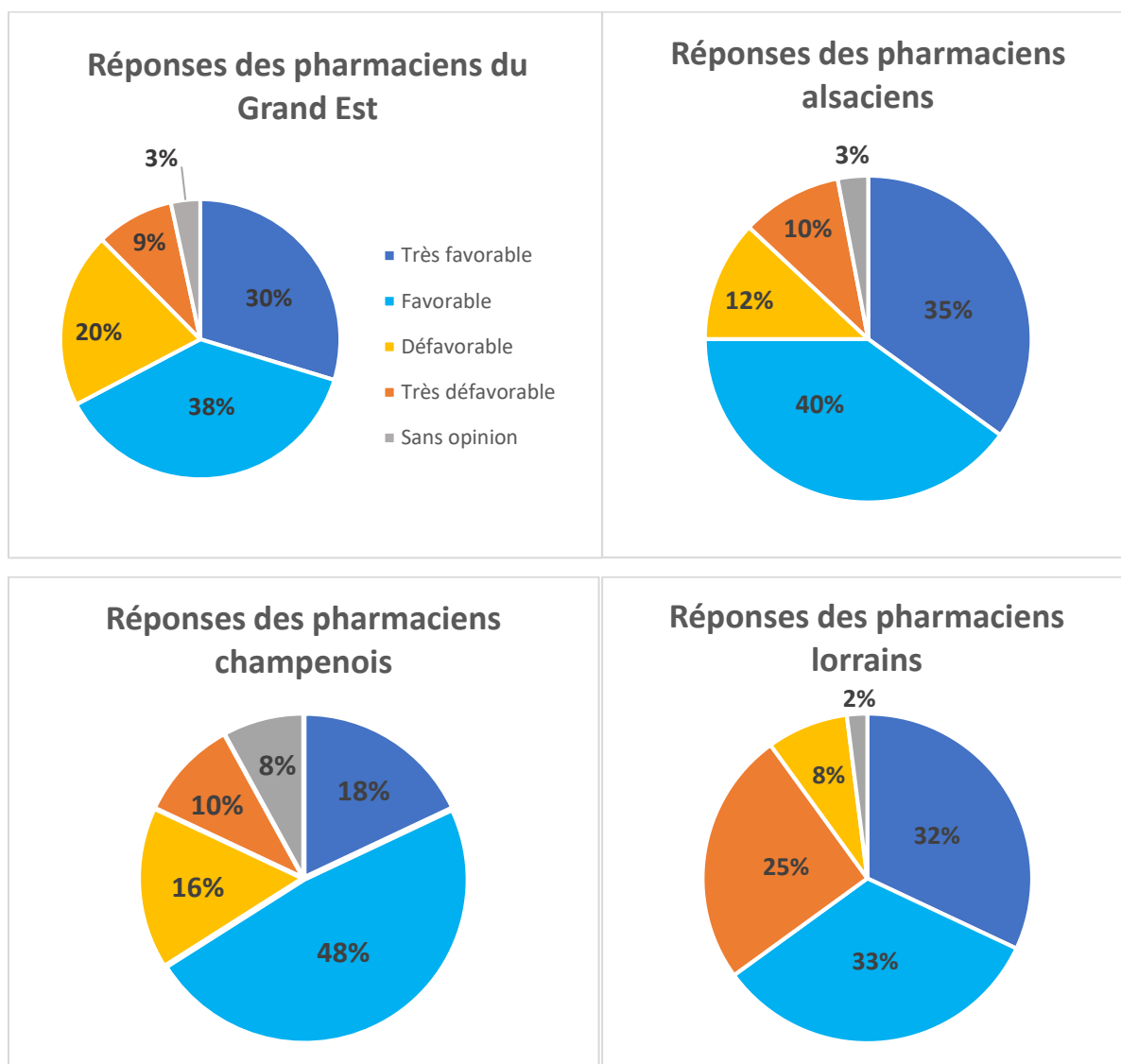


Figure 34: Comparaison des réponses en fonction des anté-régions: avis sur la vaccination antigrippale à l'officine

Du côté de l'anté-région alsacienne, il est intéressant de noter un enthousiasme supérieur vis-à-vis des réponses globales des pharmaciens du Grand Est : **on constate une proportion plus importante** d'avis très favorables [35% ; 21 réponses] et favorables [40% ; 26 réponses] à la vaccination anti grippale à l'officine.

Suite logique des choses, on constate également **une proportion d'avis négatifs moins importants** que pour les réponses globales au questionnaire : 22% d'avis défavorables [12% ; 7 réponses] et très défavorables [10% ; 6 réponses].

Au total, on note un cumul de 75% de pharmaciens alsaciens favorables et très favorables à la vaccination, pour 68% au niveau des réponses globales.

Enfin, 4% des pharmaciens alsaciens interrogés [2 réponses] n'expriment pas d'opinion sur la question.

Dans l'anté-région Champenoise, on note moins de disparités vis-à-vis des réponses globales du Grand-Est.

Les avis favorables [48% ; 24 réponses] et très favorables [18% ; 9 réponses] **représentent sensiblement le même cumul d'avis positifs que pour les réponses du Grand Est**, mais avec une répartition moins homogène et plus portée vers la réponse « favorable ».

Il en va de même pour les avis négatifs, qui cumulent 26% des réponses défavorables [16% ; 8 réponses] et très défavorables [10% ; 5 réponses], pour 29% d'avis défavorables et très défavorables au niveau du Grand Est.

Quatre pharmaciens champenois [8% des répondants] déclarent ne pas avoir d'opinion.

A l'inverse des deux autres anté-régions, **la Lorraine exprime plus d'avis négatifs sur la vaccination antigrippale à l'officine que la moyenne des pharmaciens du Grand Est**. En effet, 33% des pharmaciens lorrains se déclarent très défavorables [13 réponses ; 8%] ou défavorables [39 réponses ; 25%] à la vaccination antigrippale officinale.

Cette disparité doit être nuancée par le fait que l'avis général des pharmaciens lorrains est en faveur de la vaccination à l'officine : 33% des pharmaciens lorrains interrogés sont favorables [52

réponses] à la vaccination antigrippale à l'officine, 32% s'y déclarent même très favorables [49 réponses].

Seuls trois pharmaciens lorrains [2% des réponses] n'ont pas d'opinion sur la question.

7.2 Vaccination antigrippale et opportunité pour la profession : comparaison en fonction des anté-régions

Question : Voyez-vous la vaccination antigrippale à l'officine comme une opportunité pour la profession ?

- Oui
- Non
- Sans opinion

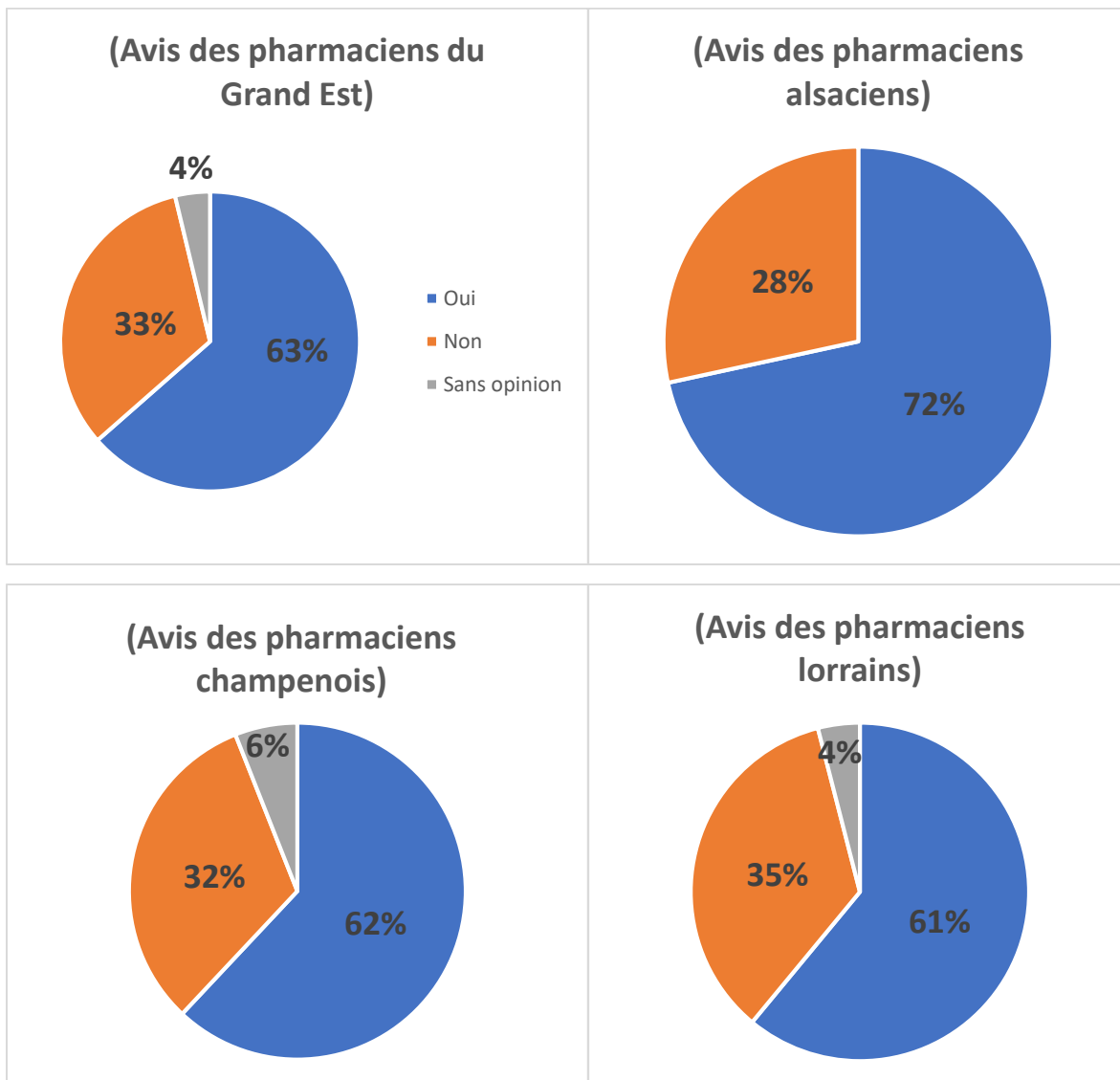


Figure 35: « Voyez-vous la vaccination à l'officine comme une opportunité pour la profession ? » Comparaison des réponses en fonction des anté-régions

Les pharmaciens alsaciens **apportent une réponse claire** : 72% [43 réponses] d'entre eux considèrent la vaccination à l'officine comme une opportunité pour la profession, 28% pensent le contraire [17 réponses].

Par ailleurs, tout comme pour la question précédente, **les pharmaciens alsaciens manifestent un enthousiasme plus important pour la vaccination officinale que la moyenne des pharmaciens du Grand-Est** [63% de réponses positives].

62% des pharmaciens champenois interrogés [31 réponses] déclarent considérer la vaccination antigrippale à l'officine comme une opportunité pour la profession. 32% d'entre eux ne sont pas du même avis [16 réponses], et les 6% restants n'expriment pas d'avis [3 réponses].

A quelques pourcents près, les réponses champenoises et leur répartition sont les mêmes que les réponses globales du Grand Est.

L'analyse des réponses des pharmaciens lorrains montre que 61% d'entre eux voient la vaccination à l'officine comme une opportunité pour la profession [95 réponses], pour 35% d'avis négatifs [54 réponses].

Les sept pharmaciens lorrains restants [4 % des réponses] ne déclarent aucune opinion spécifique sur la question.

L'avis des pharmaciens lorrains est à quelques pourcents près le même que l'avis global des pharmaciens du Grand Est.

7.3 Participation éventuelle des répondants au dispositif : comparaison des réponses en fonction des anté-régions

Question : Participeriez-vous au dispositif si le choix se présentait ?

- Oui
- Non

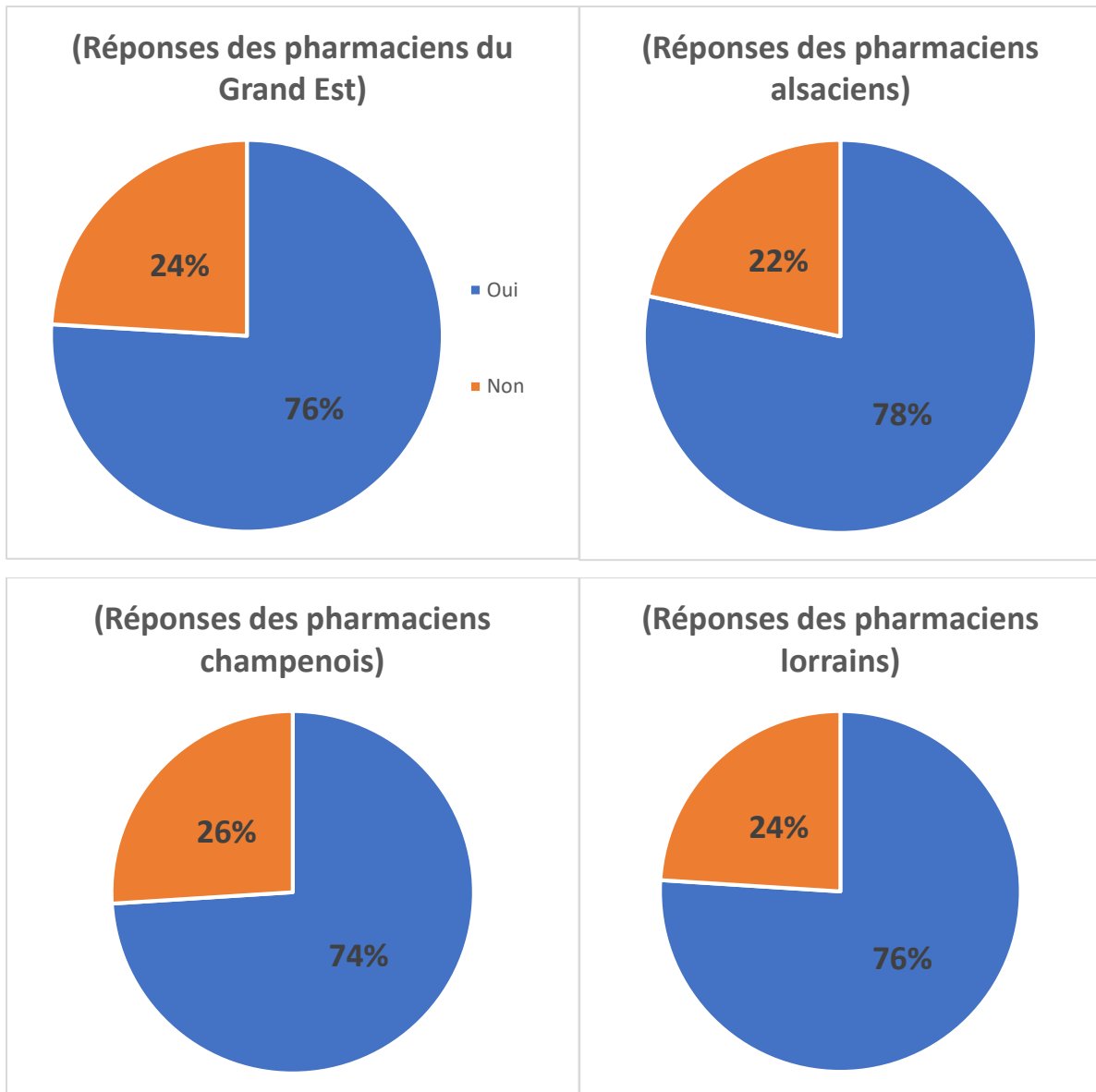


Figure 36: "Participeriez-vous au dispositif si le choix se présentait ?" Comparaison des réponses en fonction des anté-régions

Dans l'anté-région alsacienne, l'enthousiasme est de mise : 78% des pharmaciens alsaciens interrogés [47 réponses] participeraient au dispositif de vaccination à l'officine si le choix se présentait. 22% des pharmaciens interrogés ne souhaitent pas y être intégrés.

Les réponses positives alsaciennes sont légèrement plus importantes que la moyenne du Grand Est [76% des réponses], sans montrer clairement de disparité.

Même tendance chez les pharmaciens champenois : 74% des pharmaciens interrogés déclarent vouloir participer au dispositif de vaccination antigrippale à l'officine [37 réponses], pour 26% opposés à l'idée [13 réponses].

Les réponses positives champenoises **sont légèrement en deçà** du pourcentage global du Grand Est, sans pour autant marquer une réelle fracture.

Du côté des pharmaciens lorrains, **on retrouve la même distribution sur cette question qu'au niveau des réponses globales du Grand Est** : 76% des pharmaciens interrogés participeraient au dispositif de vaccination si l'occasion se présentait [119 réponses], tandis que 24% d'entre eux déclinaient [37 réponses].

Finalement, on note **que les réponses varient très peu selon le territoire, les anté-régions ne marquant pas de réelle différence exploitable.**

7.4 Interprétation de la comparaison des réponses en fonction des anté-régions

En comparant les données des anté-régions, on peut remarquer deux choses :

- ⇒ Les pharmaciens Alsaciens **expriment un enthousiasme supérieur** à leurs confrères de Lorraine et de Champagne-Ardenne, et ce sur toutes les réponses soumises à comparaison dans cette partie de l'analyse.
- ⇒ Il n'existe cependant **pas de disparité énorme** entre les territoires, les tendances de réponses restant les mêmes, et ce même si nous avons pu noter quelques différences.

Alors, comment interpréter cette comparaison ? **Peut-on simplement considérer les pharmaciens alsaciens comme une population plus encline à accueillir le dispositif de vaccination antigrippale à l'officine ?**

Pondérons cette interprétation avec le nombre de réponses apportées par chaque anté-région : 156 répondants lorrains, 60 répondants alsaciens et 50 répondants champenois. Ainsi, il serait malhonnête de conclure à une disparité entre territoires sans que les-dits territoires n'aient apporté d'échantillons comparables au niveau de leur effectif (d'autant que nous n'avons pas eu le même taux de réponses par département, voir *figure 6*).

8. Analyse des caractéristiques des pharmaciens réfractaires à la vaccination antigrippale à l'officine

Il ne s'agit ici aucunement de juger les pharmaciens s'étant déclarés opposés à la vaccination antigrippale, mais bien d'identifier les causes de leur rejet d'une telle pratique dans leur quotidien de pharmaciens d'officine.

A travers plusieurs questions choisies pour leur apport dans cette analyse, nous allons brosser un portrait du pharmacien réfractaire à la vaccination à l'officine et commencer à apporter un éclairage sur les raisons de leur opposition, en ayant recours à la comparaison avec les réponses globales au questionnaire.

Pour cette exploitation, nous avons choisi de regrouper les catégories s'étant déclarées « défavorables » et « très défavorables » à la vaccination antigrippale à l'officine.

8.1 Profil type du pharmacien réfractaire à la vaccination antigrippale à l'officine

L'effectif de la population des pharmaciens réfractaires à la vaccination antigrippale se décompose en 24 « très défavorables » et 54 « défavorables », pour un total de 78 réponses.

8.1.1 Le sexe des pharmaciens réfractaires à la vaccination antigrippale à l'officine

Question : Vous êtes ?

Un homme

Une femme

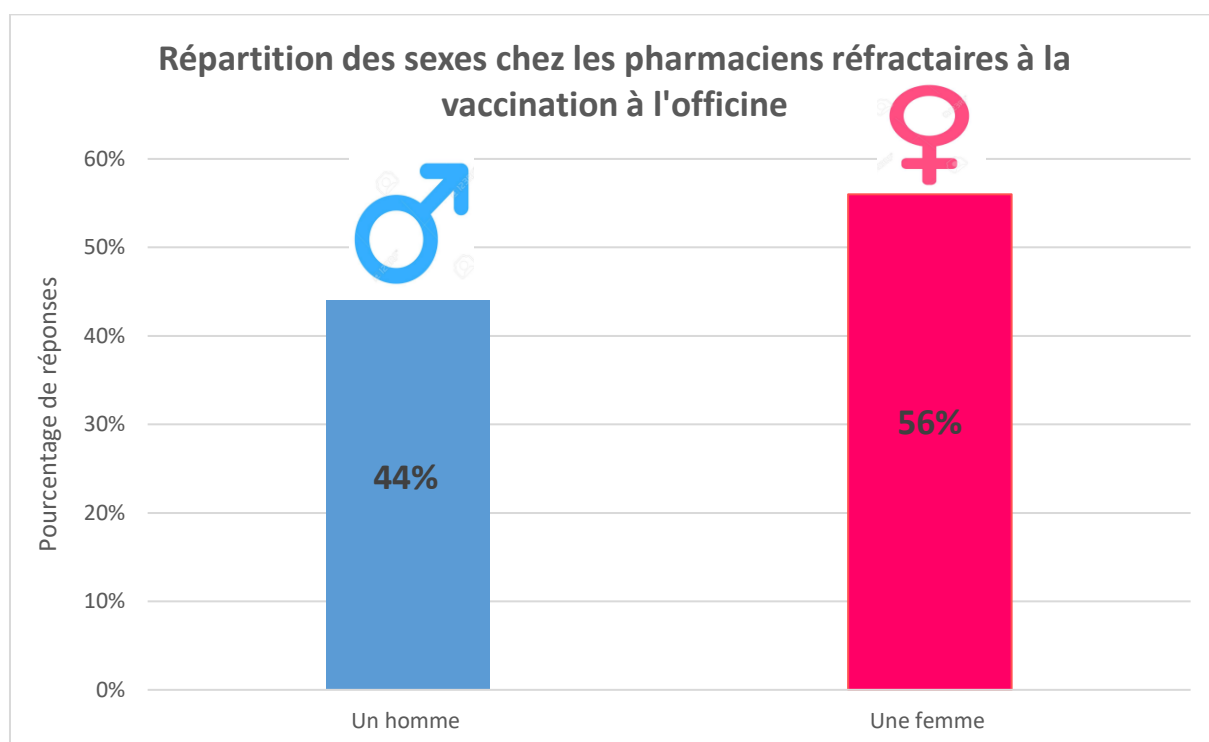


Figure 37: Histogramme de répartition du sexe des pharmaciens réfractaires à la vaccination à l'officine

56% des pharmaciens opposés à la vaccination antigrippale à l'officine sont de sexe féminin [44 réponses], et la proportion masculine est légèrement moins importante [44% ; 34 réponses]. On remarque que la répartition des réponses est identique à la répartition des sexes de l'ensemble des répondants au questionnaire (pour rappel, 56% de femmes pour 44% d'hommes sur les 266 réponses).

8.1.2 Répartition des tranches d'âge des pharmaciens réfractaires à la vaccination antigrippale à l'officine

Question : Vous appartenez à la tranche d'âge ?

- 25-35 ans
- 35-45 ans
- 45-55 ans
- 55-65 ans
- 65 ans et plus

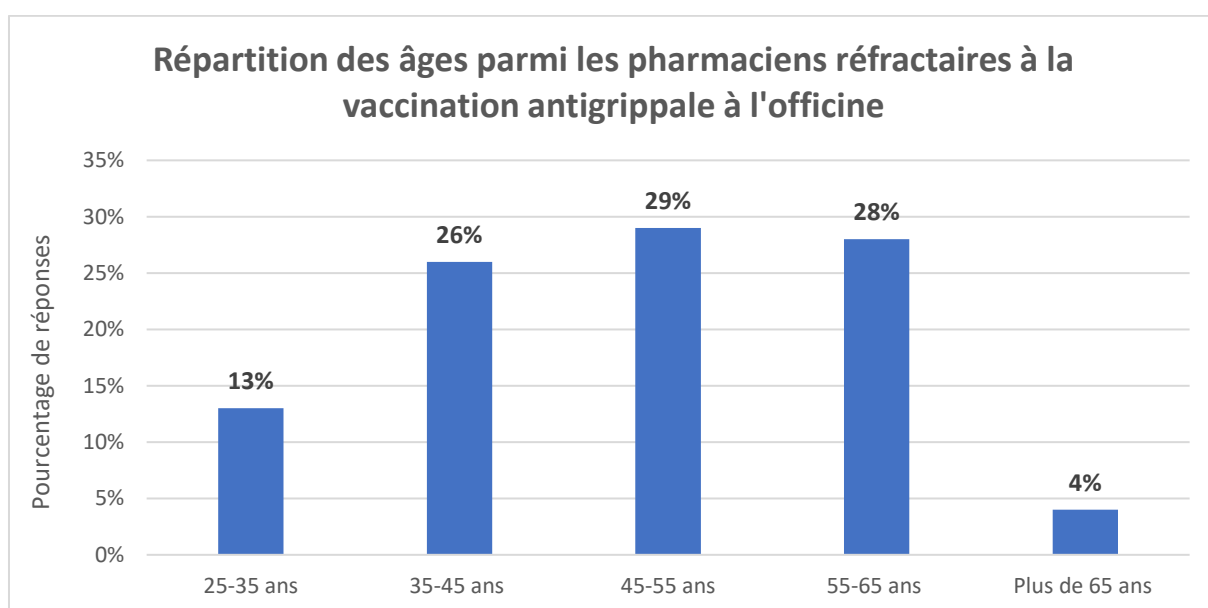


Figure 38: Histogramme de répartition de l'âge des pharmaciens réfractaires à la vaccination antigrippale à l'officine

Les tranches d'âge se distribuent comme suit : 13% de 25-35 ans [10 réponses], 26% de 35-45 ans [20 réponses], 29% [23 réponses] chez les 45-55 ans, 28% chez les 55-65 ans [22 réponses]. Enfin, les plus de 65 ans ne représentent que 4% des pharmaciens opposés à la vaccination à l'officine [3 réponses].

A quelques pourcents près, la répartition des âges est identique à celle de la population générale : ainsi, **il n'y a pas vraiment de défiance vis-à-vis de la vaccination à l'officine d'une catégorie d'âge en particulier.**

8.1.3 Le profil professionnel des pharmaciens réfractaires à la vaccination antigrippale à l'officine

Question : Vous exercez en tant que ?

- Pharmacien titulaire
- Pharmacien adjoint
- Etudiant

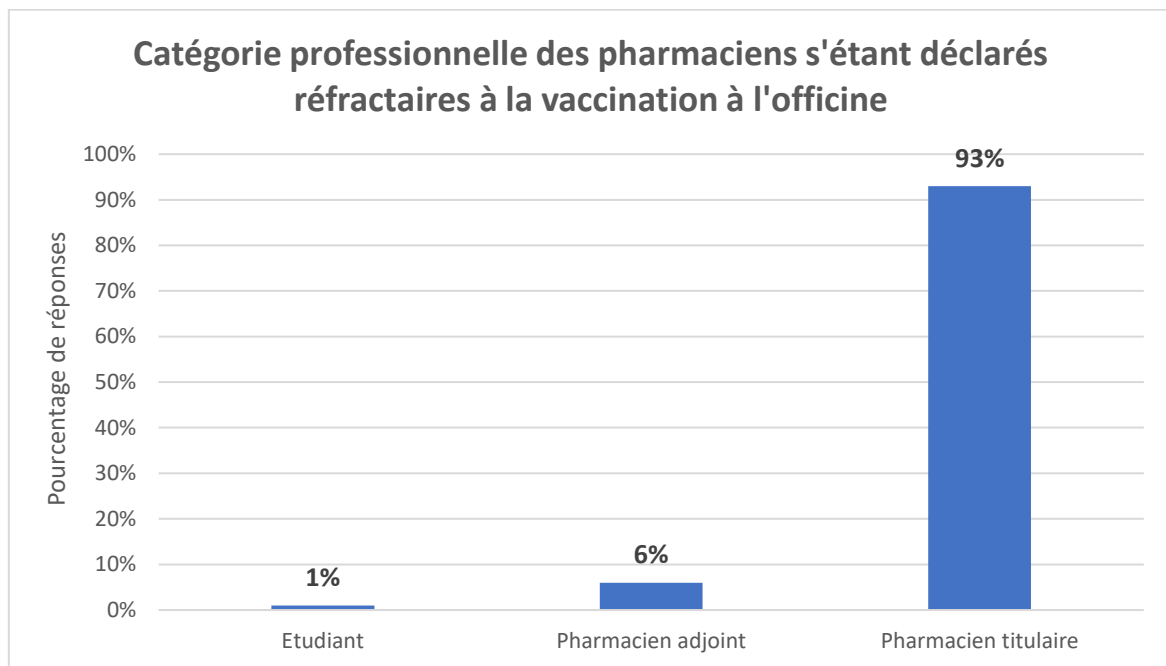


Figure 39: Histogramme représentant les catégories professionnelles des répondants réfractaires à la vaccination antigrippale à l'officine

Tout comme pour les réponses globales au questionnaire, les pharmaciens titulaires sont majoritaires chez les répondants réfractaires à la vaccination à l'officine [93% ; 72 réponses]. Logiquement, les adjoints sont beaucoup moins représentés [6% ; 5 réponses], **rappelant la tendance globale des réponses au questionnaire.**

Nous observons ici une illustration quasi identique à celle obtenue lors de l'exploitation de l'ensemble de réponses.

8.1.4 Répartition géographique des répondants réfractaires à la vaccination antigrippale à l'officine

Question : Vous exercez en ?

- Ardennes
- Aube
- Marne
- Haute-Marne
- Meurthe-et-Moselle
- Moselle
- Meuse
- Vosges
- Bas-Rhin
- Haut-Rhin

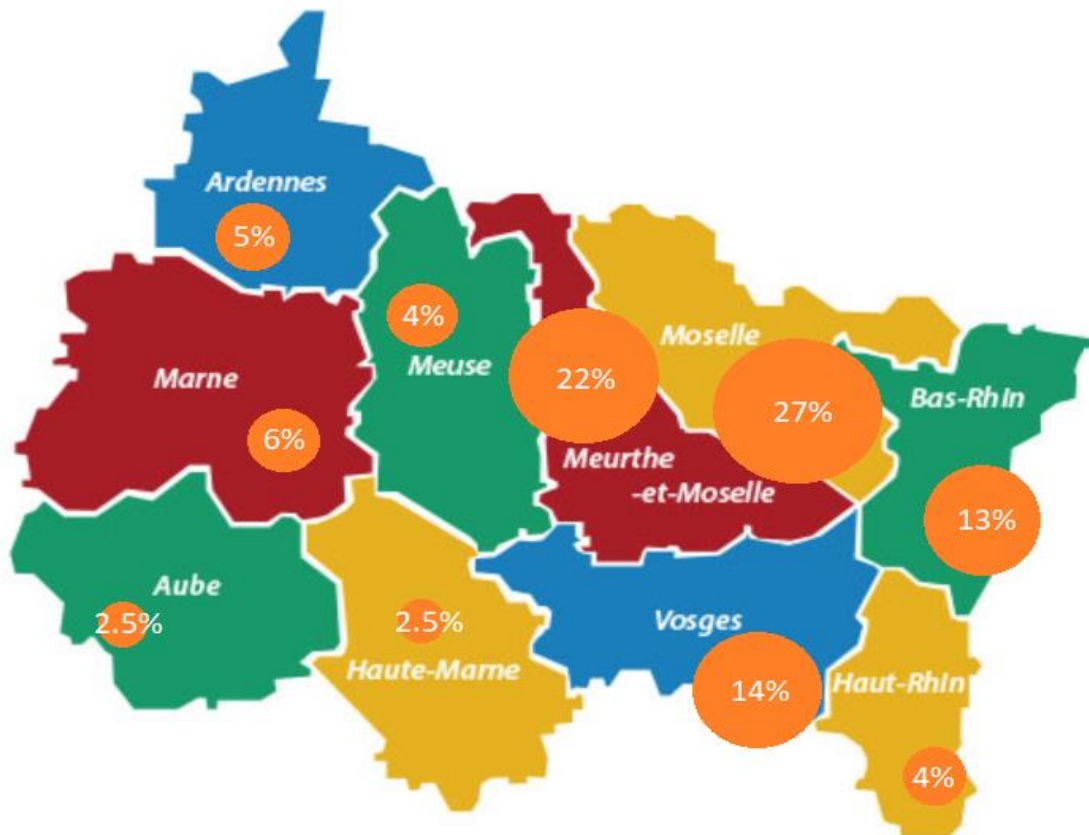


Figure 40: Carte du Grand Est représentant la répartition géographique des pharmaciens réfractaires à la vaccination antigrippale à l'officine

Les départements ayant exprimé la plus grande opposition sont dans l'ordre décroissant :

- La Moselle [27% ; 21 réponses]
- La Meurthe-et-Moselle [22% ; 17 réponses]
- Les Vosges [14% ; 11 réponses]
- Le Bas-Rhin [13% ; 10 réponses]
- La Marne [6% ; 5 réponses]
- Les Ardennes [5% ; 4 réponses]
- Le Haut-Rhin et la Meuse [4% chacun ; 3 réponses]
- L'Aube et la Haute-Marne [2,5% ; 2 réponses]

Il est difficile d'en tirer une conclusion ferme, puisque rappelons-le, **les effectifs de répondants ne sont pas comparables d'un département à l'autre** (et même d'une anté-région à une autre). Ainsi, nous nous abstenons d'une interprétation qui dès le départ serait biaisée.

8.1.5 La situation des officines des répondants réfractaires à la vaccination antigrippale à l'officine

Question : Votre officine est située ?

- En zone urbaine
- En zone péri-urbaine
- En zone rurale

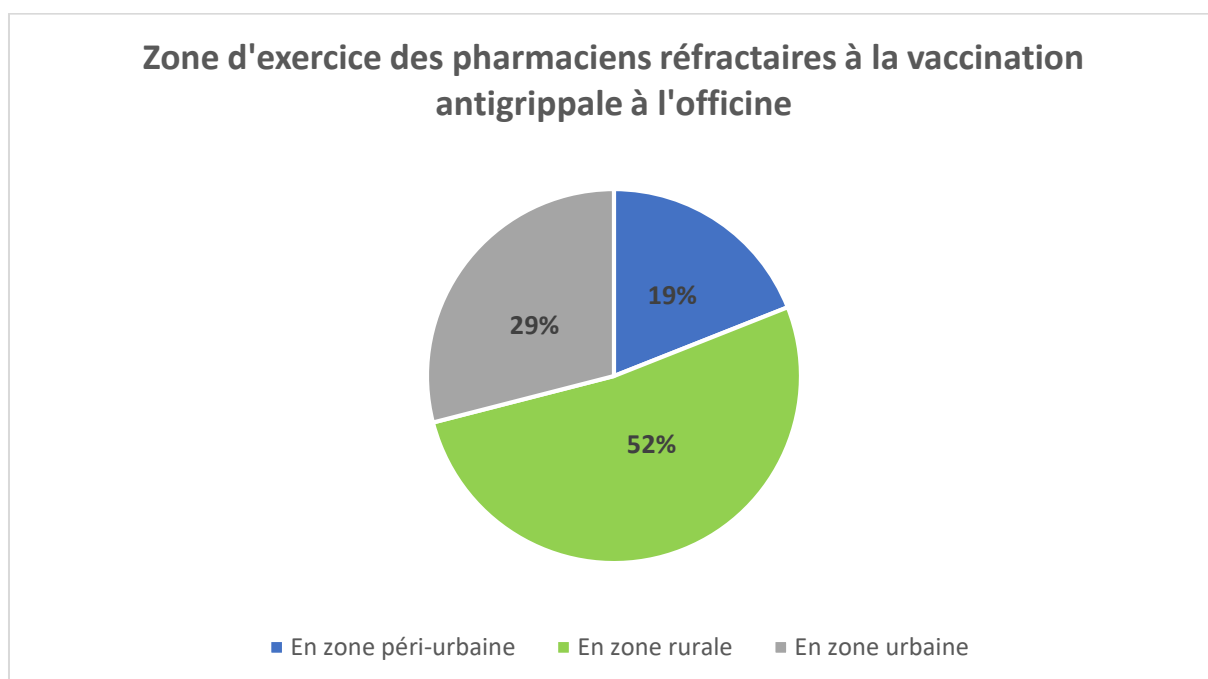


Figure 41: Diagramme représentant la zone d'exercice des pharmaciens se déclarant opposés à la vaccination antigrippale à l'officine

Les zones d'exercice des pharmaciens réfractaires à la vaccination à l'officine se répartissent entre la zone rurale, la plus importante [52% ; 40 réponses], la zone urbaine [29% ; 23 réponses] puis en dernier la zone péri-urbaine [19% ; 15 réponses].

Si l'ordre de répartition est le même, on note que la population rurale est proportionnellement plus importante chez les pharmaciens réfractaires que dans la population des répondants (pour rappel, 45% de l'ensemble de répondants déclaraient exercer en milieu rural).

L'exercice rural étant bien différent de celui en milieu urbain ou péri-urbain, il est possible que l'opposition de ces pharmaciens soit en rapport avec les activités pratiquées et/ou la patientèle, mais

aussi avec des contacts moins fréquents avec leur environnement médical (médecins ou corps infirmier).

8.1.6 Conclusion sur le profil type du répondant réfractaire à la vaccination antigrippale à l'officine

Tout en restant prudents sur la représentativité de l'échantillon de (78 réponses), **nous pouvons tenter de brosser un portrait de ces pharmaciens réfractaires : il s'agirait de femmes titulaires dans la tranche d'âge 45-55 ans, exerçant en Lorraine et en zone rurale.**

Ainsi donc, aucune divergence notable n'est identifiée par rapport à la population globale des répondants.

8.2 Appréhension de la vaccination antigrippale et de son intégration à l'officine

8.2.1 Suffisance de la couverture vaccinale antigrippale en France selon les pharmaciens réfractaires à la vaccination antigrippale à l'officine

Question : Actuellement, pensez-vous que la couverture vaccinale antigrippale soit suffisante ?

- Oui
- Non
- Sans opinion

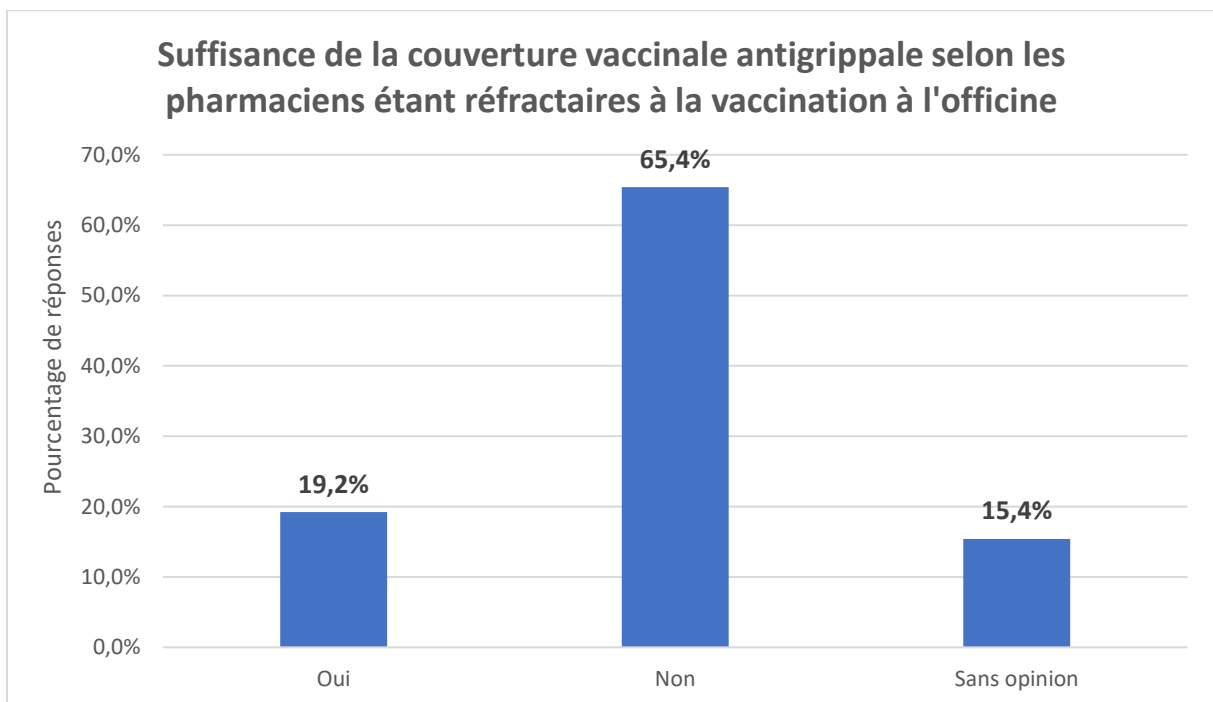


Figure 42: Suffisance de la couverture vaccinale antigrippale : avis des pharmaciens réfractaires à la vaccination à l'officine

Si la majorité des pharmaciens répondants penchent plutôt pour la négative [51 réponses ; 65,4%], une proportion non négligeable d'entre eux estime que la couverture vaccinale antigrippale est suffisante [15 réponses ; 19,2%]. De manière assez surprenante, les « sans opinion » occupent une grande place [12 réponses ; 15,4%] dans la répartition des réponses.

L'on note ici une grande différence vis-à-vis des réponses globales des pharmaciens du Grand Est (pour 81% d'entre eux, la couverture vaccinale antigrippale n'est pas suffisante, et seulement 7% d'entre eux se déclaraient sans opinion sur le sujet).

Est-ce à dire alors que les pharmaciens réfractaires à la vaccination antigrippale à l'officine auraient moins conscience de l'état de la couverture vaccinale que les autres répondants ?

8.2.2 Etat de la couverture vaccinale antigrippale selon les pharmaciens réfractaires à la vaccination antigrippale à l'officine

Question : Selon vous, ces dernières années, la couverture vaccinale est ?

- En hausse
- Stable
- En baisse
- Sans opinion

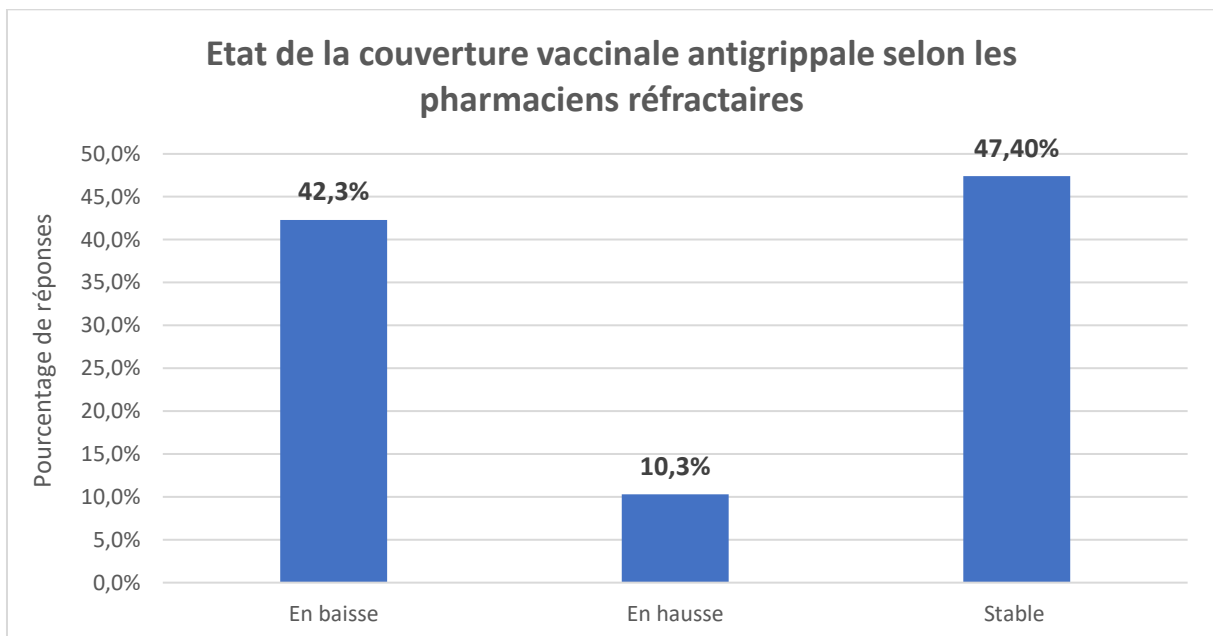


Figure 43: Etat de la couverture vaccinale selon les pharmaciens réfractaires à la vaccination antigrippale à l'officine

Ici, la majorité pense que la couverture vaccinale antigrippale est stable ces dernières années [37 réponses ; 47,40%]. La réalité de la baisse continue de la couverture vaccinale antigrippale n'a pas échappé à 42,3% des répondants [33 réponses].

De façon plus surprenante, plus de 10% des pharmaciens réfractaires à la vaccination à l'officine estiment que la couverture vaccinale est en hausse [10,3% ; 8 réponses] : s'agirait-il ici de justifier leur opposition à la vaccination à l'officine ?

Si l'on compare ces réponses-ci avec celles de l'effectif global, on remarque une inversion des réponses : si les réponses globales tendent à montrer que les pharmaciens estiment qu'il y a une baisse de la couverture vaccinale, les pharmaciens réfractaires estiment plutôt qu'elle est stable.

La divergence de réponses par rapport aux réponses globales traduit un décalage de certains pharmaciens réfractaires vis-à-vis de la réalité du terrain (à la fois au niveau de la suffisance de couverture vaccinale, mais aussi de son évolution).

Tient-on ici une raison du dédain de cet effectif envers la vaccination antigrippale à l'officine ?

8.2.3 Les professionnels de santé et l'amélioration de la couverture vaccinale : avis des pharmaciens réfractaires à la vaccination à l'officine

Question : D'après vous, parmi ces professionnels de santé, lesquels seraient susceptibles d'améliorer la couverture vaccinale de la population ? (Plusieurs réponses possibles)

- Les médecins
- Les pharmaciens
- Les infirmiers
- Les sages-femmes
- Autres : (réponse ouverte)

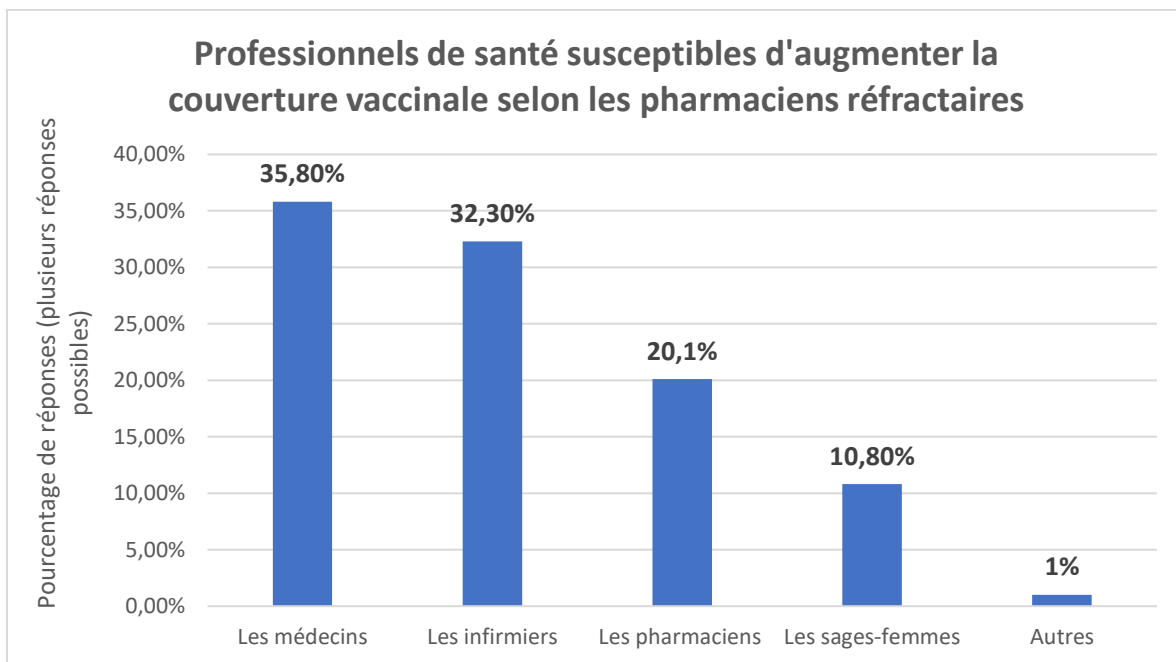


Figure 44: Professionnels de santé susceptibles d'améliorer la couverture vaccinale antigrippale : avis des pharmaciens réfractaires à la vaccination à l'officine

D'après les pharmaciens réfractaires à la vaccination à l'officine, les professionnels de santé susceptibles d'augmenter la couverture vaccinale sont dans l'ordre : les médecins [35,8%, 70 réponses], le corps infirmier [32,8% ; 63 réponses], les pharmaciens eux-mêmes [20,1% ; 39 réponses], ainsi que les sages-femmes [10,8% ; 21 réponses].

Une autre réponse [1%] mentionnera les kinésithérapeutes.

Pour la première fois, une divergence tangible avec l'effectif global apparaît : les pharmaciens étaient plébiscités [82,70% ; 220 réponses] en tant que professionnels de santé susceptibles d'augmenter la couverture vaccinale.

Ainsi, on note un manque de confiance flagrant des pharmaciens en leur capacité à impacter la couverture vaccinale antigrippale, ou du moins estiment-ils que ce n'est pas là leur rôle de pharmacien. Peut-être se dessine-t-il ainsi une raison majeure de leur opposition à cette expérimentation.

8.2.4 Vaccination antigrippale à l'officine et augmentation de la couverture vaccinale antigrippale : avis des pharmaciens réfractaires à cette pratique

Question : Pensez-vous que la vaccination antigrippale à l'officine puisse améliorer la couverture vaccinale ?

- Très probablement
- Probablement
- Probablement pas
- Sans opinion

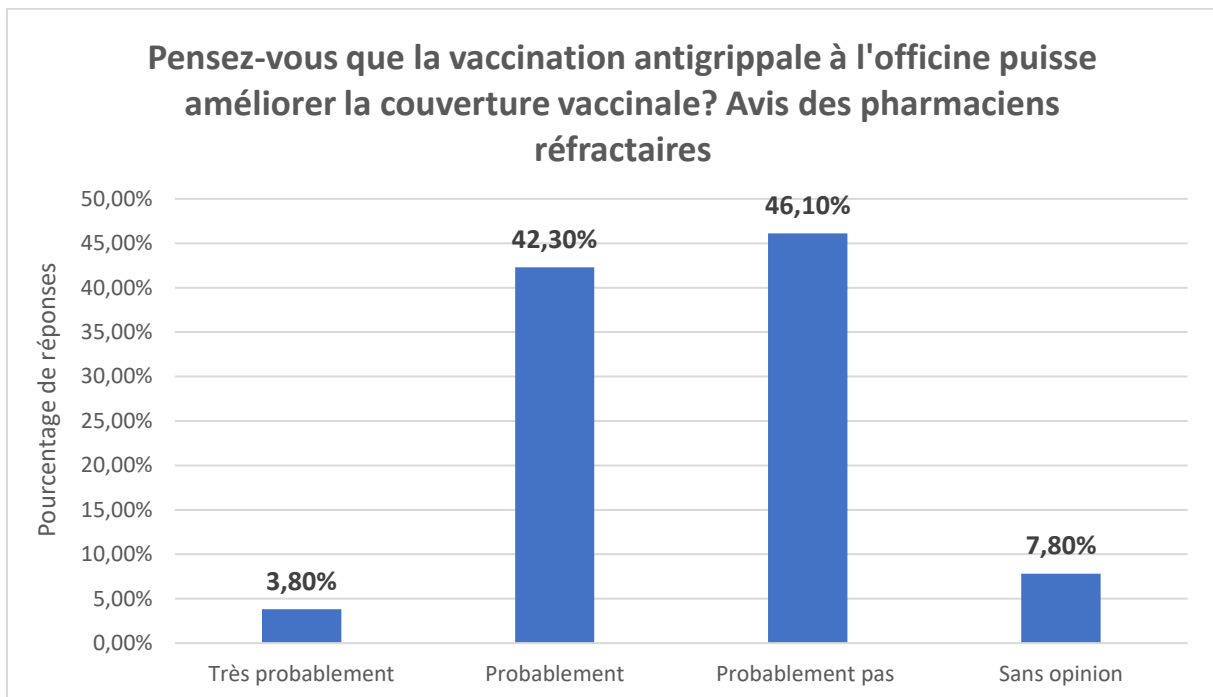


Figure 45: "Pensez-vous que la vaccination antigrippale à l'officine puisse améliorer la couverture vaccinale ? » Réponses des pharmaciens réfractaires à sa tenue à l'officine

L'avis des pharmaciens réfractaires n'est pas tranché sur la question : 46,1% des réponses [36 exprimées] expriment un doute sur l'impact de la vaccination à l'officine sur la couverture vaccinale (« probablement pas » d'amélioration sur la couverture vaccinale).

Les « très probablement » [3,8% ; 3 réponses] et « probablement » [42,3% ; 33 réponses] forment finalement un effectif identique aux « probablement pas ».

Enfin, 6 pharmaciens réfractaires n'expriment pas d'avis sur la question (7,8% des répondants).

Ici encore, la répartition des réponses dénote un vrai décalage avec la population générale des répondants. Pour rappel, les réponses « très probablement » et « probablement » représentaient une proportion de 81% des suffrages exprimés ! Seuls 16% estimaient que la vaccination antigrippale à l'officine n'augmenterait probablement pas la couverture vaccinale.

Depuis quelques questions, on peut identifier à la fois une méconnaissance de l'état actuel de la vaccination antigrippale (ou bien même une volonté délibérée de nier l'évidence), **mais aussi un pessimisme ambiant sur la capacité du pharmacien d'officine à impacter la couverture vaccinale antigrippale.**

Concernant cette question, il aurait aussi été pertinent de rajouter une catégorie « certainement pas » pour équilibrer les choix (deux positifs et deux négatifs, chacun avec leur gradation).

8.2.5 Amendement concernant l'expérimentation de la vaccination antigrippale à l'officine : connaissance des pharmaciens y étant réfractaires

Question : Etes-vous au courant qu'un amendement concernant l'expérimentation de la vaccination antigrippale à l'officine a été voté récemment ?

Oui

Non

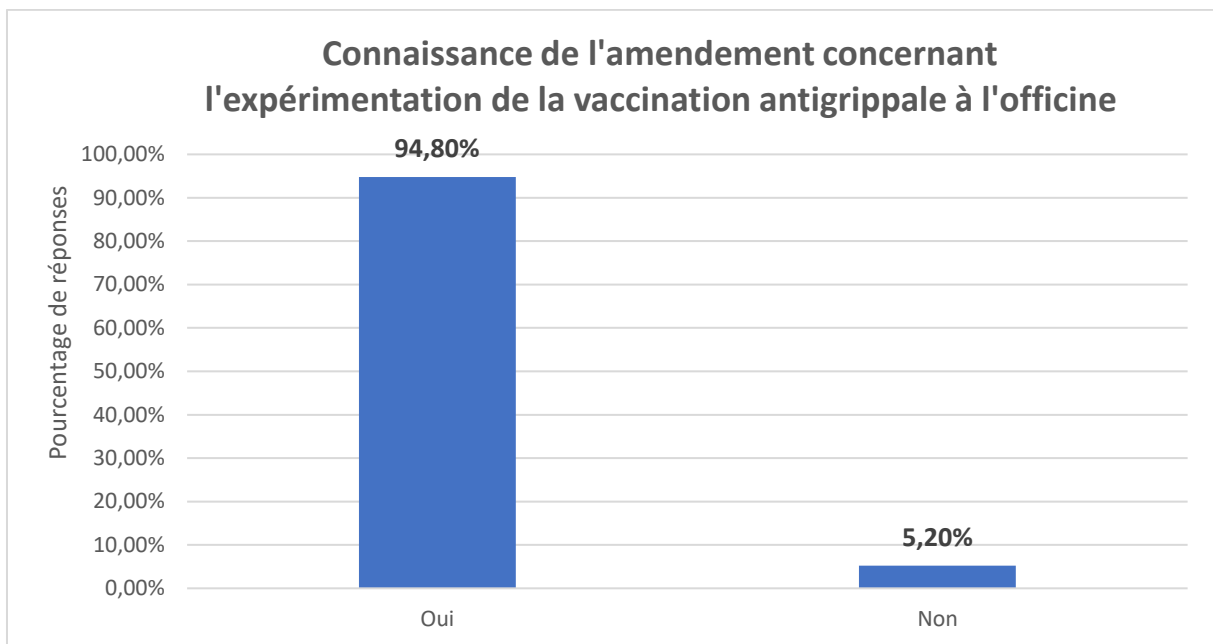


Figure 46: Diagramme représentant la connaissance de l'amendement concernant l'expérimentation de la vaccination antigrippale à l'officine : réponses des pharmaciens réfractaires

On note ici la même tendance que pour les réponses globales au questionnaire : une écrasante majorité des pharmaciens réfractaires au dispositif de vaccination antigrippale à l'officine ont connaissance de l'amendement permettant son expérimentation [74 réponses ; 94,8%], pour quatre d'entre eux déclarant ne pas le connaître [5,2%].

La disparité avec les réponses globales n'est pas vraiment notable (d'autant que les effectifs ne sont pas comparables), et on ne peut pas vraiment dire que les pharmaciens réfractaires au dispositif de vaccination à l'officine soient moins au courant des actualités que les autres répondants.

8.2.6 Vaccination antigrippale à l'officine et opportunité pour la profession : avis des pharmaciens réfractaires

Question : Voyez-vous la vaccination antigrippale à l'officine comme une opportunité pour la profession ?

- Oui
- Non
- Sans opinion

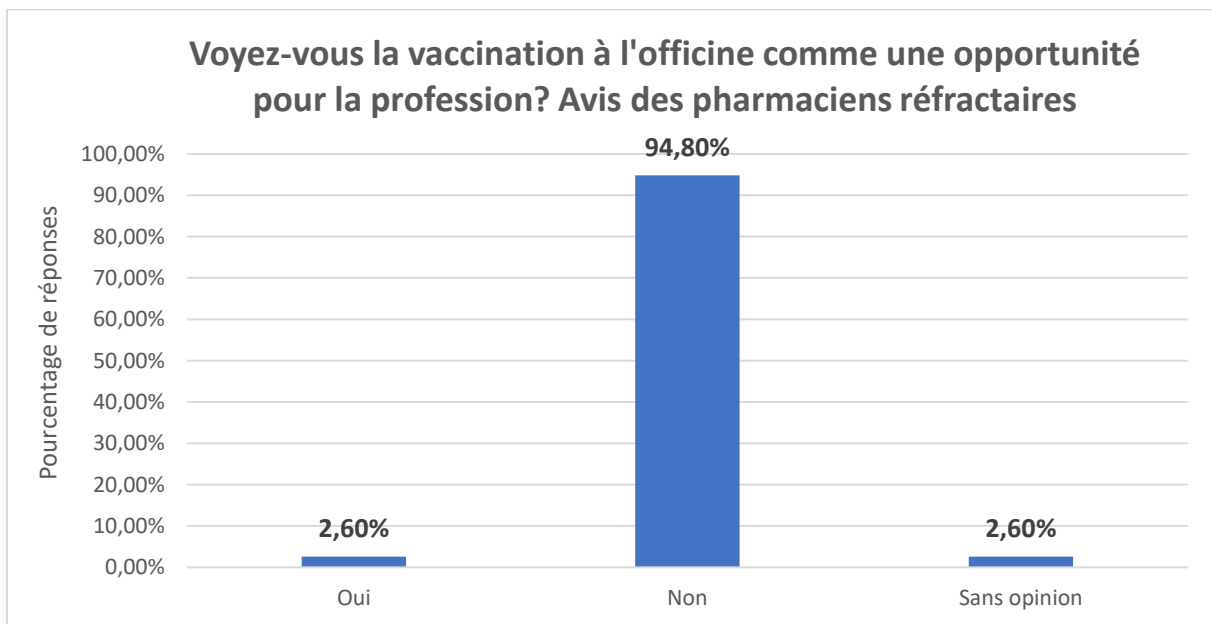


Figure 47: Perception de la vaccination antigrippale à l'officine selon les pharmaciens y étant réfractaires

L'analyse des réponses à cette question est très instructive : l'immense majorité des pharmaciens réfractaires à la vaccination antigrippale à l'officine considère qu'elle n'est pas une opportunité pour notre profession [74 réponses ; 94,8%] pour seulement deux réponses positives [2,60%] et deux répondant(e)s sans opinion [2,6%].

Il est possible que dans cette perception réside le cœur de la réticence de ces pharmaciens envers la vaccination antigrippale à l'officine.

8.3 Participation au dispositif de vaccination à l'officine et ses aspects pratiques : avis des pharmaciens y étant réfractaires

8.3.1 Participation éventuelle au dispositif des pharmaciens réfractaires à la vaccination antigrippale

Question : Participeriez-vous au dispositif si le choix se présentait ?

- Oui
- Non

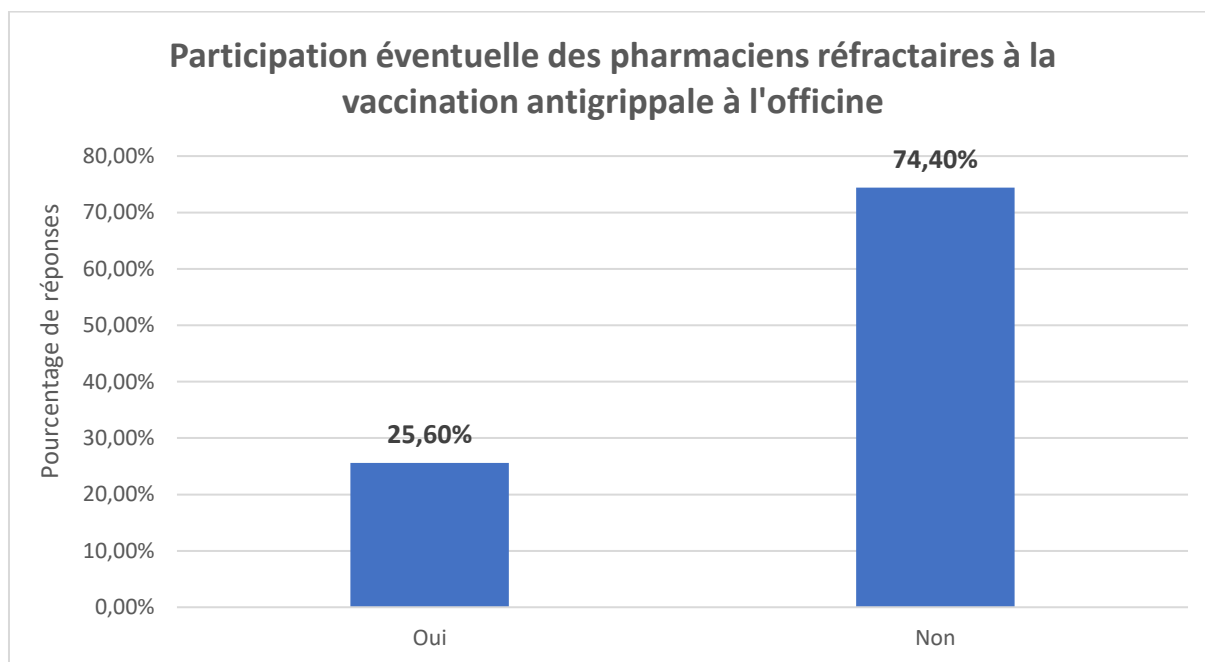


Figure 48: Participation éventuelle des pharmaciens réfractaires à la vaccination antigrippale à l'officine

Peu de surprise ici, les pharmaciens réfractaires déclarent majoritairement ne pas vouloir participer à la vaccination antigrippale à l'officine [58 réponses ; 74,4%], mais il est à noter que 20 d'entre eux y participeraient malgré leur avis négatif sur le dispositif [25,6%].

Finalement, le diagramme est diamétralement opposé à celui des réponses générales au questionnaire (75% de réponses positives).

8.3.2 Les raisons du refus de participation à la vaccination antigrippale à l'officine

Question : Si non, pour quelle(s) raisons(s) ? (Plusieurs réponses possibles)

- Pas le temps
- Pas intéressé(e)
- Pas d'espace de confidentialité
- Déjà assez de missions à l'officine
- Peur de la réaction des médecins
- Appréhension de la responsabilité juridique
- Ne correspond pas aux missions du pharmacien
- Geste trop technique
- Autres : expression libre

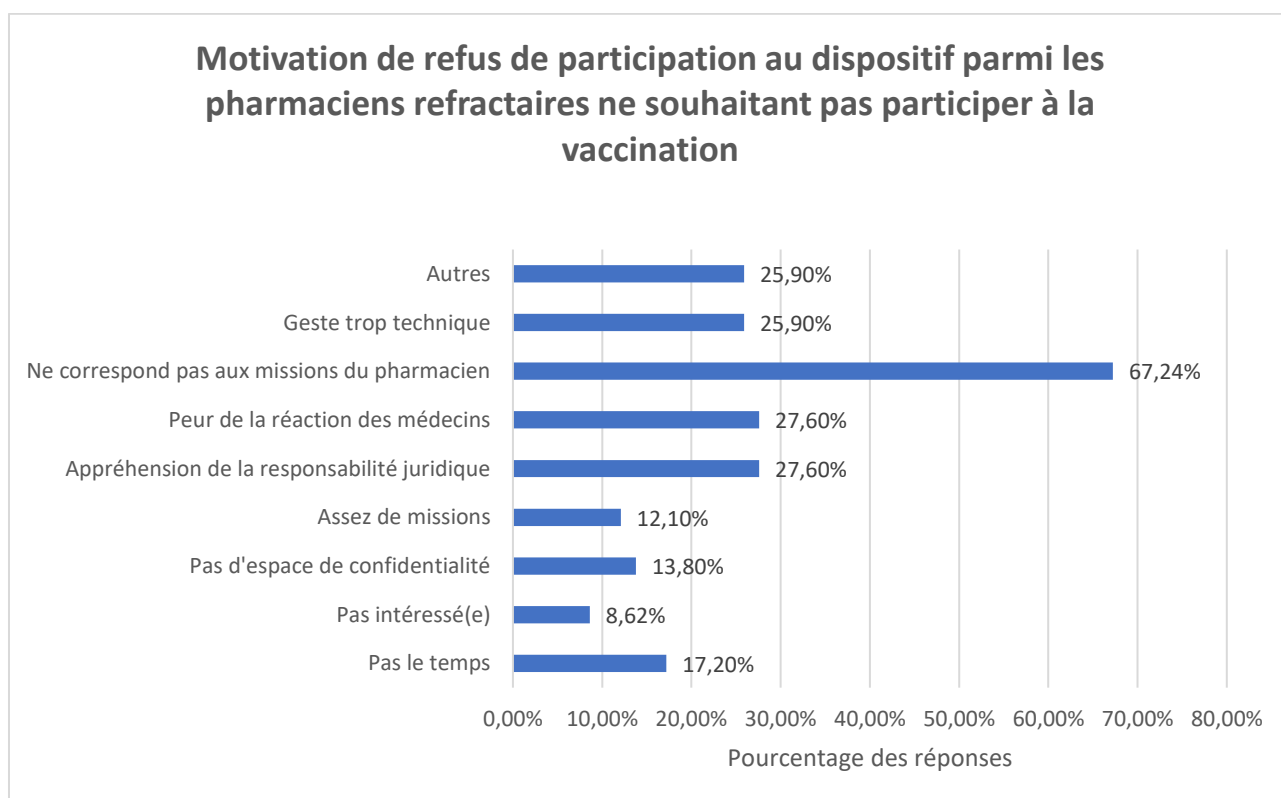


Figure 49: Histogramme représentant les raisons du refus de participation à la vaccination antigrippale à l'officine : réponses des pharmaciens réfractaires

Les pharmaciens réfractaires justifient leur refus de participation à la vaccination à l'officine par :

- Le fait que le dispositif ne corresponde pas aux missions du pharmacien [67,24% ; 39 réponses]
- Peur de la réaction des médecins [27,6% ; 16 réponses]
- Peur de la responsabilité juridique [27,6% ; 16 réponses]
- La technicité du geste [25,9% ; 15 réponses]
- Autres [25,9% ; 15 réponses]
 - o Peur de la réaction des infirmiers [10 réponses]
 - o Rémunération insuffisante [4 réponses]
 - o Organisation problématique à l'officine [1 réponse]
- Le manque de temps [17,2% ; 11 réponses]
- Pas d'espace de confidentialité [13,8% ; 9 réponses]
- La suffisance des missions actuelles du pharmacien [12,1% ; 7 réponses]
- Manque d'intérêt pour le dispositif [8,62% ; 4 réponses]

Toutes proportions gardées entre les deux effectifs (non-participants au dispositif dans la population générale et dans la catégorie des pharmaciens réfractaires à la vaccination à l'officine), les mêmes tendances se dégagent.

Ceci pourrait s'expliquer simplement par le fait qu'il soit probable que les non-participants de la population générale corresponde en grande partie aux pharmaciens réfractaires à la vaccination à l'officine.

8.3.3 Appréhension du geste vaccinal par les pharmaciens très défavorables à la vaccination antigrippale à l'officine

Question : Vous sentiriez-vous prêt(e) à effectuer le geste de vaccination en lui-même ?

- Oui
- Non

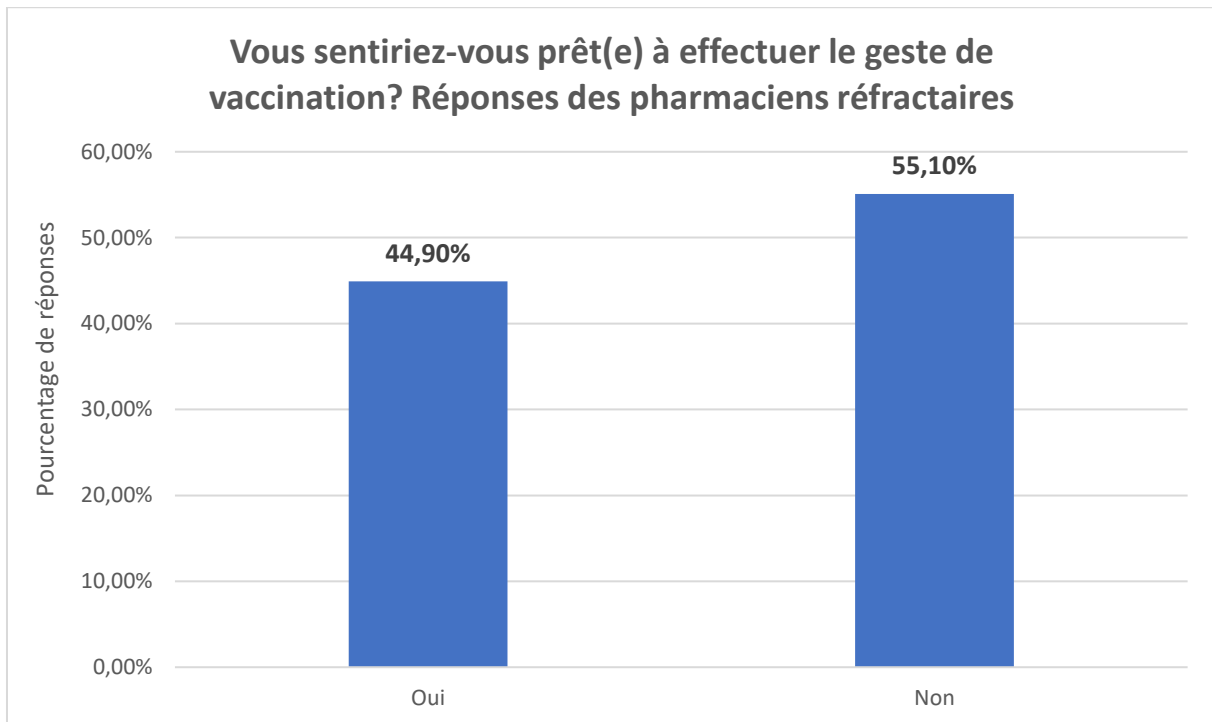


Figure 50: "Vous sentiriez-vous prêt(e) à effectuer le geste de vaccination ?" Réponses des pharmaciens réfractaires à la vaccination à l'officine

Les pharmaciens réfractaires à la vaccination antigrippale à l'officine sont globalement peu enclins à pratiquer le geste de vaccination [43 réponses ; 55,1%], pour 35 d'entre eux prêts à l'exécuter [44,9%].

Rien à voir donc avec les réponses globales (77% de pharmaciens prêts à effectuer le geste vaccinal, 23% n'y étant pas prêts), **on note ici une vraie réticence vis-à-vis du geste technique.**

8.3.4 Suivi d'une formation pour apprendre à vacciner : avis des pharmaciens réfractaires à la vaccination antigrippale à l'officine

Question : Seriez-vous prêt(e) à suivre une formation pour apprendre à vacciner ?

- Oui
- Non

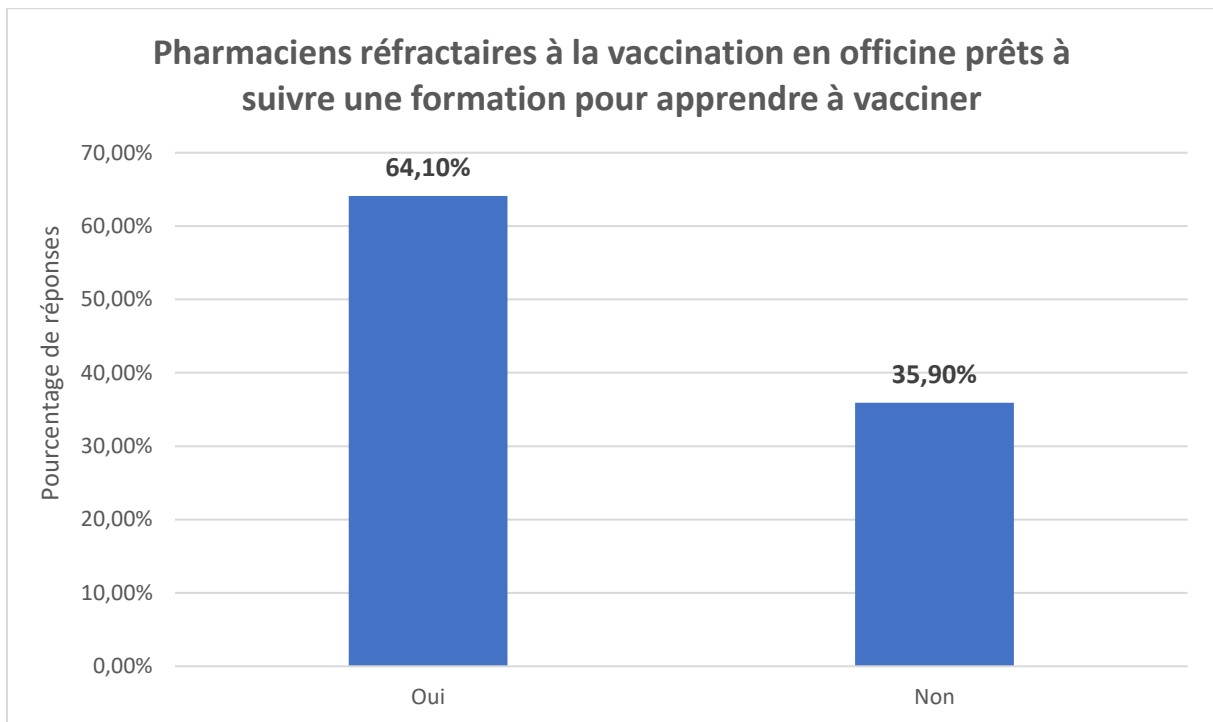


Figure 51: "Seriez-vous prêt(e) à suivre une formation pour apprendre à vacciner ? " Réponses des pharmaciens réfractaires à la vaccination antigrippale à l'officine

Si les pharmaciens réfractaires à la vaccination antigrippale à l'officine sont plutôt frileux par rapport au geste de vaccination, la majorité se déclare prête à suivre une formation pour apprendre à vacciner [50 réponses ; 64,10%]. Il reste toutefois que 35,9% [28 réponses] d'entre eux n'y sont pas enclins.

On reste loin de l'enthousiasme de la population globale des répondants (89% enclins à suivre une formation pour apprendre à vacciner), **mais on ne peut pas non plus conclure à une mauvaise foi de pharmaciens ne voulant ni participer, ni se former à la vaccination.**

8.3.5 Vaccination antigrippale à l'officine et local adapté : la situation matérielle des pharmaciens réfractaires au dispositif

Question : Disposez-vous d'un local qui pourrait être utilisé dans le cadre de la vaccination ?

- Oui
- Non

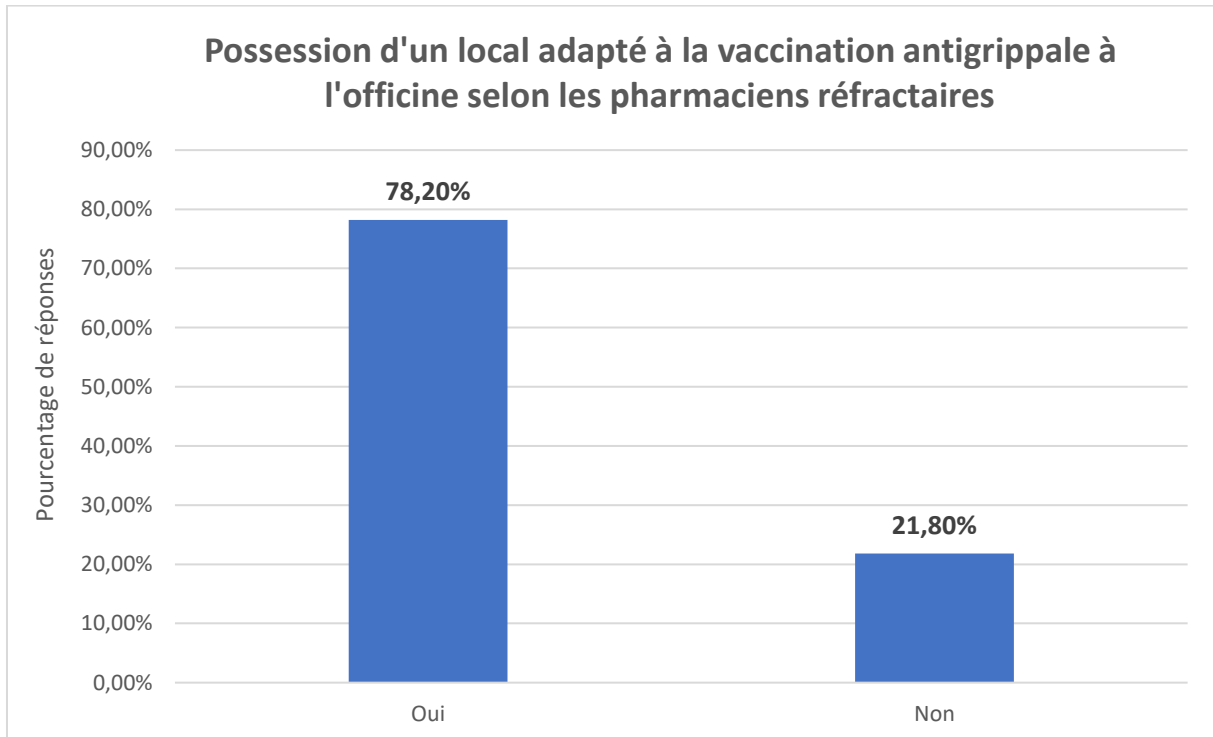


Figure 52: Possession d'un local adapté à la vaccination antigrippale à l'officine : réponses des pharmaciens y étant réfractaires

La majorité des pharmaciens réfractaires à la vaccination antigrippale à l'officine déclarent posséder un local adapté au dispositif [61 réponses ; 78,2%], mais on remarquera tout de même que la proportion est légèrement moindre que pour les réponses globales (81% des pharmaciens du Grand Est déclaraient avoir un local adapté à la vaccination dans leur officine).

Il s'agit d'un obstacle notable, un frein à la fois financier et pratique, puisque toutes les officines n'ont pas le même agencement, la même place disponible... Cette remarque n'explique quand même pas à elle seule le rejet de la vaccination à l'officine par ces pharmaciens.

8.4 Vaccination antigrippale à l'officine : point de vue des patients des pharmaciens réfractaires

8.4.1 Appréhension de la vaccination antigrippale à l'officine par les patients des pharmaciens qui y sont réfractaires

Question : D'après vous, vos patients seraient-ils prêts à se faire vacciner dans votre officine ?

- Très probablement
- Probablement
- Probablement pas
- Sans opinion

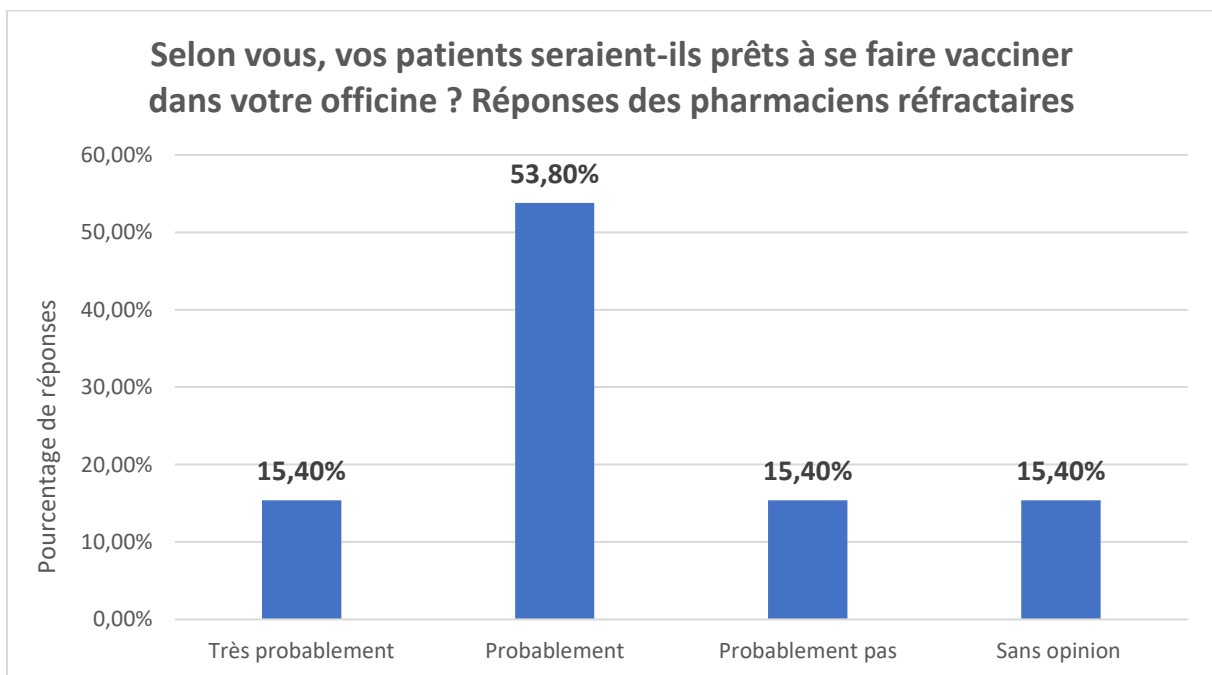


Figure 53: Probabilité d'adhésion de la patientèle à la vaccination à l'officine : réponses des pharmaciens réfractaires

A cette question, les pharmaciens réfractaires pensent majoritairement que leurs patients seraient enclins à se faire vacciner à l'officine. Leurs avis se répartissent comme suit : 15,4% de « très probablement » [12 réponses] et 53,8% [42 réponses] de « probablement ». Suivent ensuite 12 pharmaciens [15,4%] pensant que leurs patients ne souhaiteraient probablement pas se faire vacciner à l'officine, et les 12 derniers [15,4%] n'exprimant pas d'opinion.

La distribution des réponses met en lumière **une véritable différence de perception par rapport aux réponses des pharmaciens du Grand Est**. Si l'optimisme transparaissait des réponses globales à cette question (pour rappel : les pharmaciens déclaraient très probable (40%) ou probable (49%) l'adhésion des patients de leur officine à la vaccination par leur pharmacien. 15 pharmaciens ne se déclaraient pas (6%), et les treize autres restants (5%) estimaient que leurs patients ne seraient probablement pas prêts à se faire vacciner dans leur officine), on ne note pas vraiment la même tendance chez les pharmaciens réfractaires à la vaccination officinale...

Alors, est-ce donc encore un problème de perception de ces pharmaciens ? Peut-on considérer qu'ils n'ont pas pris la mesure de l'avis des patients ? Avant de conclure quoi que ce soit, analysons les réponses de ces confrères à la question suivante.

8.4.2 Dialogue avec les patients à propos de la vaccination à l'officine : réponses des pharmaciens réfractaires

Question : En avez-vous déjà parlé avec vos patients ?

Oui

Non

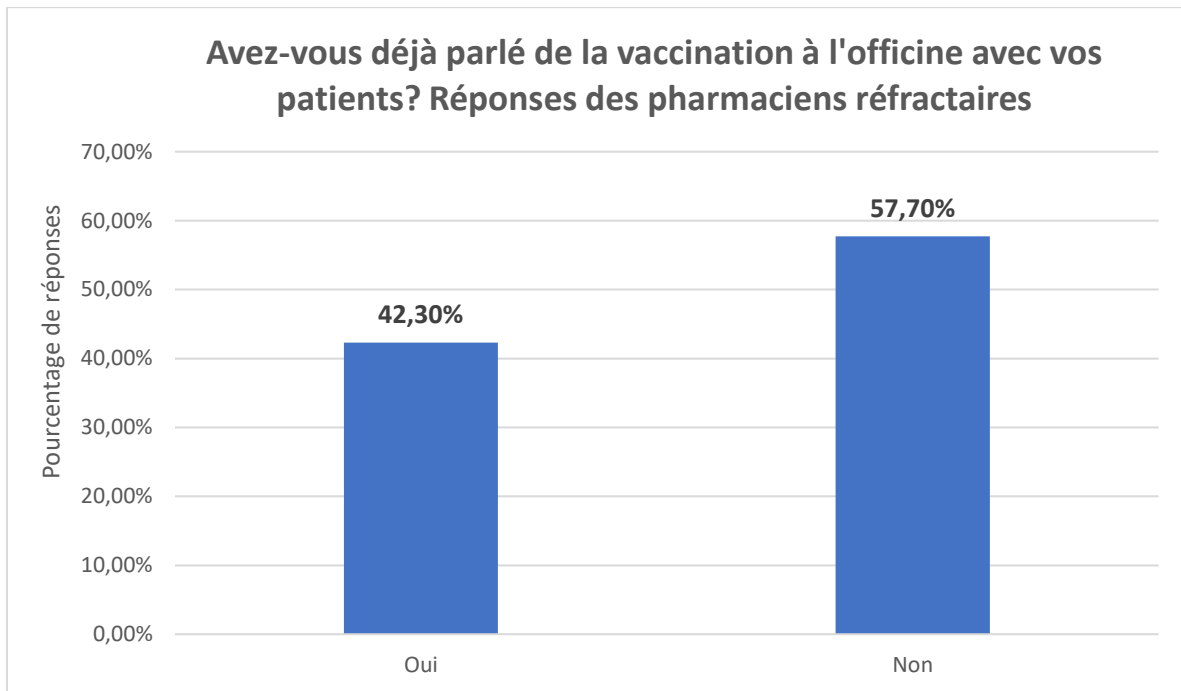


Figure 54: "Avez-vous déjà parlé de la vaccination à l'officine à vos patients ?" Réponses des pharmaciens réfractaires à sa tenue

Il apparaît que la majorité des pharmaciens réfractaires à la vaccination à l'officine n'en ont pas parlé avec leur patientèle [45 réponses ; 57,7%]. Les 33 autres pharmaciens déclarent en avoir parlé avec leurs patients [42,3%].

Nous avons donc une distribution des réponses différente des réponses globales du Grand Est (66% des répondants déclaraient avoir déjà parlé de l'éventualité de se faire vacciner à l'officine avec leurs patients).

Les réponses obtenues à la question précédente peuvent donc résulter d'un manque de communication avec la patientèle : il est difficile d'estimer l'adhésion supposée des patients sans avoir échangé avec eux.

8.4.3 Avis des patients vis-à-vis de la vaccination à l'officine :
réponses des pharmaciens y étant réfractaires

Question : Si oui, y sont-ils ?

- Très favorables
- Favorables
- Défavorables

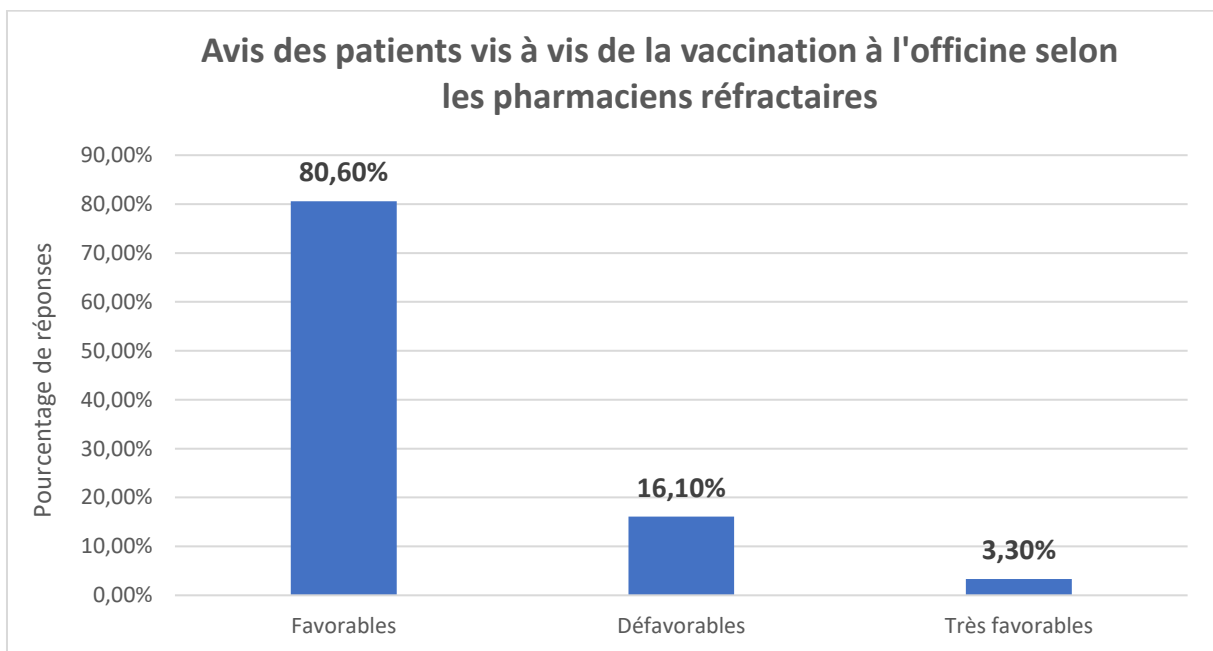


Figure 55: Avis des patients vis-à-vis de la vaccination antigrippale à l'officine : perception des pharmaciens réfractaires

L'effectif se monte ici à seulement 31 réponses, car deux des pharmaciens ayant répondu « Oui » à la question suivante n'ont pas répondu à celle qui y était liée.

Visiblement, les pharmaciens réfractaires à la vaccination à l'officine ont une perception plutôt positive de l'avis des patients avec qui ils ont échangé à ce sujet :

- 80,6% des pharmaciens interrogés [25 réponses] estiment que leurs patients seraient favorables à une telle évolution
- 16,1% [5 réponses] déclarent que leurs patients y seraient plutôt défavorables
- Seuls 3,3% [1 réponse] estiment que leurs patients y seraient très favorables

Les proportions sont assez différentes de celles des répondants en général (pour rappel, 97% des répondants plaçaient leurs patients dans les catégories « Très favorables » et « Favorables »), mais restent malgré tout globalement très positives.

8.4.4 Dialogue avec les médecins concernant la vaccination à l'officine : réponses des pharmaciens y étant réfractaires

Question : En avez-vous déjà parlé avec des médecins ?

Oui

Non

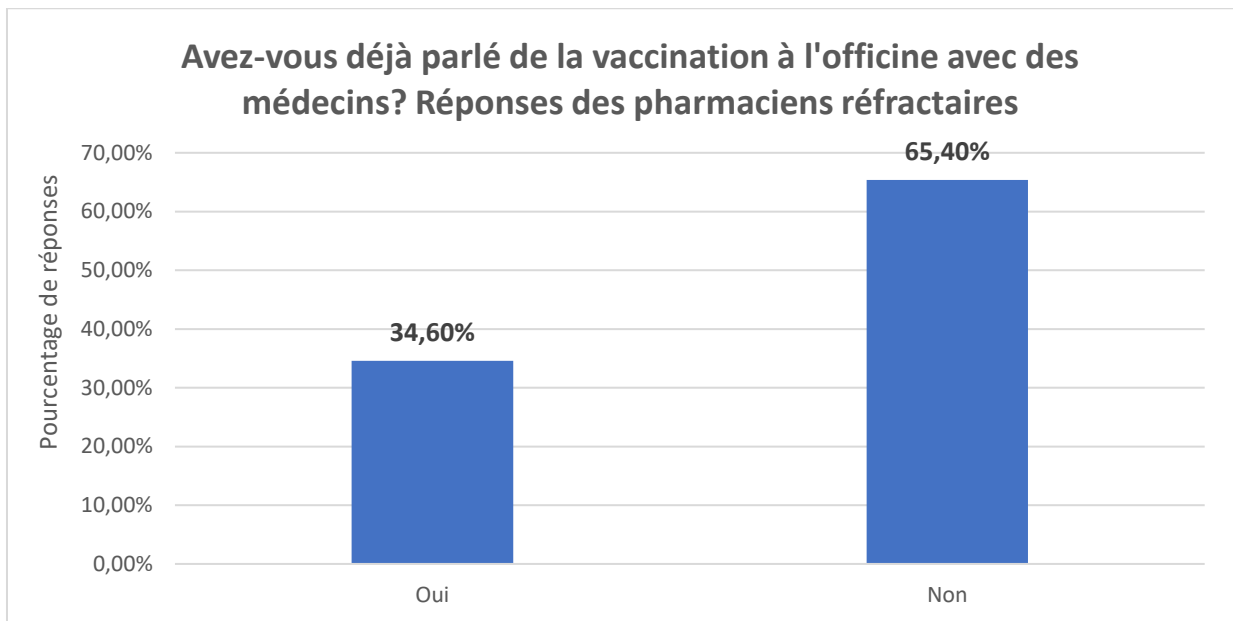


Figure 56: "Avez-vous déjà parlé de la vaccination à l'officine avec des médecins ?" Réponses des pharmaciens y étant réfractaires

La majorité des réponses sont négatives [65,4% ; 51 réponses] quant à l'existence de dialogue sur le sujet avec des médecins. 34,6% des pharmaciens réfractaires à la vaccination en ont déjà parlé avec ces professionnels de santé [27 réponses].

L'état des lieux est le même que dans la population générale (67% versus 33%), le dialogue entre les deux professions n'allant pas de soi au quotidien.

8.4.5 Dialogue avec les infirmiers concernant la vaccination à l'officine : réponses des pharmaciens y étant réfractaires

Question : En avez-vous déjà parlé avec des infirmiers ?

Oui

Non

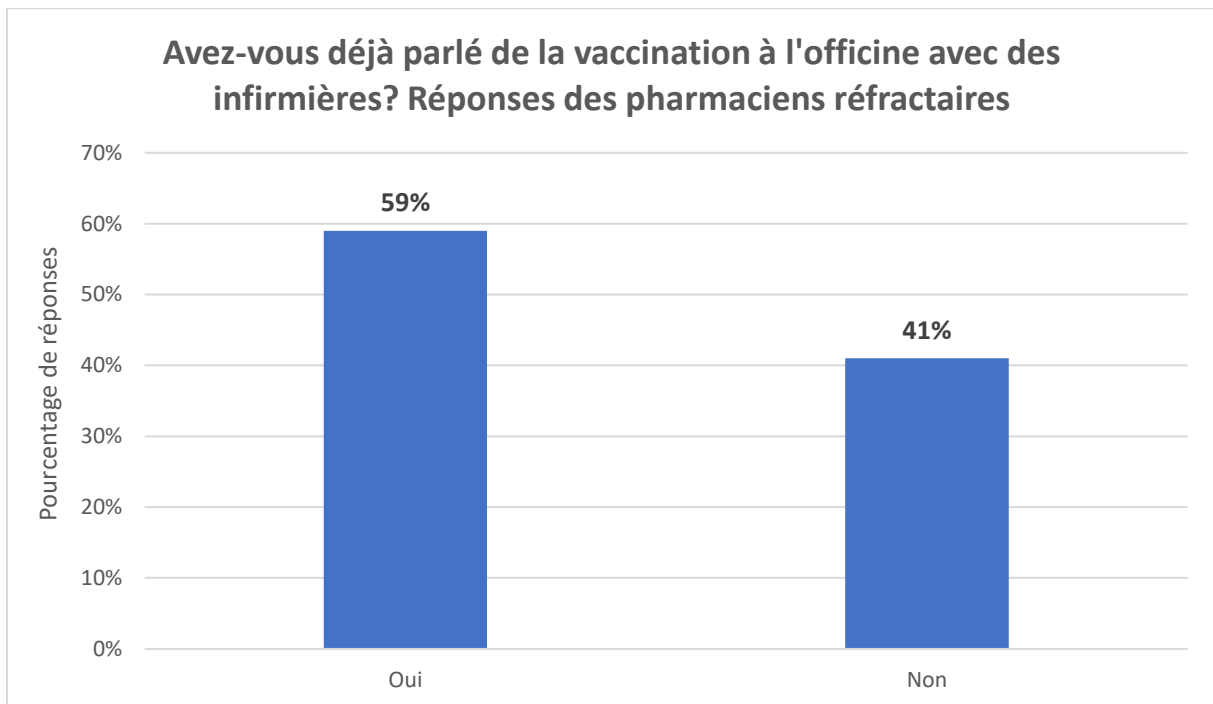


Figure 57: "Avez-vous déjà parlé de la vaccination à l'officine avec des infirmier(e)s ? Réponses des pharmaciens réfractaires"

En majorité, les pharmaciens réfractaires à la vaccination à l'officine en ont déjà parlé avec le corps infirmier [59% ; 46 réponses]. Les 32 réponses restantes expriment une absence de dialogue avec les infirmiers libéraux (41%).

Pour rappel, les proportions étaient quasiment 50/50 sur la population générale des répondants.

8.5 Analyse des réponses des pharmaciens réfractaires à la vaccination antigrippale à l'officine

Plusieurs choses transparaissent de l'analyse des réponses, et notamment de leur comparaison avec les réponses globales au questionnaire : **une perception de la pratique vaccinale différente de celle de la population générale**, mais peut-être également un décalage vis-à-vis de leurs patients et de leurs attentes.

Une part de ces pharmaciens estime que là n'est pas la place du pharmacien, qu'une telle mesure à l'officine ne permettrait pas d'augmenter la couverture vaccinale. Pourtant, ces réfractaires reconnaissent l'insuffisance de cette couverture au sein de la population française. **Il existe un certain pessimisme quant à la capacité du pharmacien d'officine à optimiser la vaccination antigrippale.**

Ces praticiens estiment que la pratique du vaccin (et notamment de l'injection) **est trop éloignée des prérogatives initiales du pharmacien**, et ne reconnaissent pas la vaccination antigrippale à l'officine comme une opportunité pour leur profession.

D'autre part, la différence de perception des attentes des patients dénote vraiment vis-à-vis des répondants dans leur globalité : les pharmaciens réfractaires sont bien plus pessimistes sur l'adhésion probable de leurs patients au dispositif. Est-ce à dire qu'ils décalquent leur propre appréhension en répondant à cette question ?

Cette interprétation est à prendre avec « des pincettes », puisque les effectifs de répondants se montent à 78, mais il n'en reste pas moins que nous avons déjà de probables éléments de réponse à un tel rejet de la part de ces 78 pharmaciens réfractaires au dispositif de vaccination à l'officine.

Conclusion de l'analyse du questionnaire

Les conclusions des réponses au questionnaire peuvent s'analyser en trois parties :

- Les réponses générales :

On note un **enthousiasme certain** vis-à-vis de la vaccination antigrippale à l'officine, **une vision très positive du rôle que le pharmacien d'officine** pourrait jouer dans la couverture vaccinale antigrippale, mais aussi une adhésion supposée des patients des officinaux interrogés. On peut remarquer qu'au début de ce questionnaire, le contenu et les modalités de l'expérimentation pouvaient paraître flous.

Il paraît également évident que le manque de dialogue avec les infirmiers et les médecins a pu affecter quelque peu le contenu des réponses, puisque leurs réactions préoccupaient certains pharmaciens répondants.

Malgré l'identification de certains freins à la vaccination antigrippale en officine, les pharmaciens du Grand Est font preuve de **volontarisme, et d'une conscience de leur rôle à jouer dans le cadre sanitaire que nous connaissons.**

- Les réponses par anté-régions :

Comme nous avons pu le voir précédemment, l'analyse **ne nous a pas permis d'identifier une ancienne région du Grand Est plus enthousiaste qu'une autre**, notamment en raison de la disparité au niveau des effectifs de répondants.

- Les réponses des pharmaciens défavorables et très défavorables à la vaccination antigrippale à l'officine :

L'opposition de ces pharmaciens **tient surtout à leur perception de leur situation** : une vision parfois erronée de l'état de la couverture vaccinale, un certain manque de confiance vis-à-vis de leur capacité à améliorer la situation vaccinale, mais aussi et surtout un scepticisme quant à la pertinence de cette nouvelle mission du pharmacien.

Beaucoup d'entre eux ont **des inquiétudes compréhensibles**, notamment au niveau de l'impact sur la relation entre le pharmacien d'officine et le corps infirmier (mais aussi avec les médecins), du niveau de rémunération considéré trop faible, des conditions matérielles pour pouvoir réaliser les vaccinations...

En dépit de leur mauvaise image de cette évolution des missions du pharmacien d'officine, ils sont nombreux à se déclarer prêts à participer à la vaccination antigrippale dans leurs officines.

Il serait instructif de sonder le vécu de ceux qui auraient participé à la saison de vaccination 2019-2020, afin notamment de pouvoir constater l'évolution de leur perception.

De manière générale, à la vue des chiffres encourageants de l'expérimentation de la vaccination antigrippale en officine, ce questionnaire pourrait s'enrichir d'un travail similaire à l'issue de la campagne de vaccination de cette année 2019-2020.

Bibliographie


- (1) Institut Pasteur. Centre médical-grippe [en ligne]. Disponible sur : <https://www.pasteur.fr/fr/centre-medical/fiches-maladies/grippe> (page consultée le 14 mars 2019)
- (2) Institut Pasteur. Centre médical-grippe, Fiches Maladies [en ligne]. Disponible sur : <https://www.pasteur.fr/fr/centre-medical/fiches-maladies/grippe#transmission> (page consultée le 14 mars 2019)
- (3) INSERM (Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale). Information en santé : grippe [en ligne]. Disponible sur : <https://www.inserm.fr/information-en-sante/dossiers-information/grippe> (consulté le 24 mars 2019)
- (4) OMS (Organisation Mondiale de la Santé). Présentation générale de la grippe saisonnière. [en ligne] Disponible sur : [https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/influenza-\(seasonal\)](https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/influenza-(seasonal)) (consulté le 24 mars 2019)
- (5) Institut Pasteur. Centre médical-grippe : épidémiologie [en ligne]. Disponible sur : <https://www.pasteur.fr/fr/centre-medical/fiches-maladies/grippe#epidmiologie> (page consultée le 25 mars 2019)
- (6) Santé Publique France. Bulletin épidémiologique hebdomadaire national- semaine 2 saison 2019-2020 [en ligne]. Disponible sur : <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/grippe/documents/bulletin-national/bulletin-epidemiologique-grippe-semaine-2.-saison-2019-2020> (page consultée le 14 mars 2019)
- (7) Santé Publique France. Données annuelles-situation épidémiologique de la grippe en France [en ligne]. Disponible sur : <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/grippe/donnees> (page consultée le 24 mars 2019)
- (8) BEH (Bulletin Epidémiologique Hebdomadaire) de Santé Publique France- Surveillance de la grippe 2018-2019. [en ligne] Disponible sur : http://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2019/28/2019_28_1.html (Consulté le 2 janvier 2020)
- (9) CHUPS-Jussieu (auteur inconnu). Faculté de Médecine Pierre et Marie Curie-Cours de virologie [en ligne]. Disponible sur : <http://www.chups.jussieu.fr/polys/viro/oldpoly/POLY.Chp.7.1.4.html> (Consulté le 25 mars 2019)

- (10) VIDAL. Le vaccin contre la grippe [en ligne]. Disponible sur :
<https://eurekasante.vidal.fr/medicaments/vaccins/vaccin-grippe.html> (Consulté le 11 septembre 2019)
- (11) Ministère de la santé et des solidarités. Calendrier des vaccinations et recommandations vaccinales 2019 [en ligne]. Disponible sur : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/calendrier_vaccinal_mars_2019.pdf (consulté le 04 avril 2019)
- (12) AMELI (Assurance Maladie en Ligne). Prévenir la grippe : la vaccination et les gestes barrières. [en ligne] Disponible sur : <https://www.ameli.fr/assure/sante/themes/grippe/prevention> (Consulté le 04 avril 2019)
- (13) Santé Publique France. Dossier thématique : vaccination [en ligne]. Disponible sur : <https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/vaccination/donnees/#tabs> (Consulté le 05 avril 2019)
- (14) Santé Publique France. Vaccination : couverture vaccinale [en ligne]. Disponible sur : <https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/vaccination/articles/qu-est-ce-que-la-couverture-vaccinale> (Consulté le 05 avril 2019)
- (15) Santé Publique France. Données de couverture vaccinale grippe par groupe d'âge [en ligne]. Disponible sur : <https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/vaccination/articles/donnees-de-couverture-vaccinale-grippe-par-groupe-d-age> (Consulté le 22 avril 2019)
- (16) GEIG (Groupe d'expertise et d'information sur la grippe). Couverture vaccinale. [en ligne] Disponible sur : <http://www.grippe-geig.com/couverture-vaccinale.html> (Consulté le 14 décembre 2019)
- (17) Vaccination Info-Service. Le vaccin contre la grippe [en ligne]. Disponible sur : <https://vaccination-info-service.fr/Les-maladies-et-leurs-vaccins/Grippe> (Consulté le 11 septembre 2019)
- (18) Légifrance. LOI n° 2016-1827 du 23 décembre 2016 de financement de la sécurité sociale pour 2017 - Article 66. [en ligne] Disponible sur : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=142085300764DD8CEDB158AD0BC4056F.tpdila10v_3?idArticle=LEGIARTI000033685406&cidTexte=LEGITEXT000033685172&dateTexte=20170102 (Consulté le 15 mai 2017)
- (19) Légifrance. Décret n° 2017-985 du 10 mai 2017 relatif à l'expérimentation de l'administration par les pharmaciens du vaccin contre la grippe saisonnière. [en ligne] Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034676756&categorieLien=cid> (Consulté le 15 mai 2017)

- (20) Légifrance. LOI n° 2018-1203 du 22 décembre 2018 de financement de la sécurité sociale pour 2019 - Article 59 [en ligne] Disponible sur :
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?cidTexte=JORFTEXT000037847585&idArticle=JORFARTI000037847687&categorieLien=cid> (Consulté le 26 juin 2019)
- (21) HAS (Haute Autorité de Santé) Rapport sur la vaccination contre la grippe saisonnière. [en ligne] Disponible sur : https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2018-08/recommandation_vaccinale__extension_des_competences_des_professionnels_de_sante_en_matiere_de_vaccin_2018-08-08_14-46-16_310.pdf (Consulté le 27 juin 2019)
- (22) Légifrance. Arrêté du 25 septembre 2018 modifiant l'arrêté du 10 mai 2017 pris en application de l'article 66 de la loi n° 2016-1827 du 23 décembre 2016 de financement de la sécurité sociale pour 2017. [en ligne]. Disponible sur :
<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/9/25/SSAP1824797A/jo/texte> (Consulté le 27 juin 2019)
- (23) Ordre national des pharmaciens. Arbre décisionnel pour l'expérimentation de la vaccination contre la grippe saisonnière en officine. [en ligne] Disponible sur :
<http://www.ordre.pharmacien.fr/content/download/341956/1681695/version/2/file/Arbre%2Bd%25C3%25A9cisionnel%2B-%2BExp%25C3%25A9rimentation%2Bvaccination.pdf>
(Consulté le 2 juillet 2019)
- (24) Légifrance. Version électronique authentifiée du Décret no 2019-357 du 23 avril 2019 relatif à la vaccination par les pharmaciens d'officine. [en ligne] Disponible sur :
https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000038409863 (Consulté le 20 mai 2019)
- (25) Légifrance. Arrêté du 10 mai 2017 Pris en application de l'article 66 de la loi n° 2016-1827 du 23 décembre 2016 de financement de la sécurité sociale pour 2017 - Article 2. [en ligne] Disponible sur :
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=A44ECDBD1DE2114D86A454DDB7DB3692.tplgfr31s_2?idArticle=LEGIARTI000034802909&cidTexte=LEGITEXT000034802902&dateTexte=20190425 (Consulté le 10 juin 2019)
- (26) Légifrance. Code de la santé publique - Article R5125-33-9. [en ligne] Disponible sur :
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000038412816&cidTexte=LEGITEXT000006072665&dateTexte=20190426> (Consulté le 10 juin 2019)
- (27) Le Parisien. Grippe : la vaccination par les pharmaciens est un succès. [en ligne] Disponible sur : <http://www.leparisien.fr/economie/grippe-la-vaccination-par-les-pharmaciens-est-un-succes-23-03-2018-7625421.php> (Consulté le 27 février 2020)

- (28) Le Moniteur des Pharmacies. Actualités professionnelles. [en ligne] Disponible sur :
<https://www.lemoniteurdespharmacies.fr/actu/actualites/actus-socio-professionnelles/190111-grippe-pres-de-700-000-personnes-vaccinees-a-l-officine.html>
(Consulté le 15 juillet 2019)
- (29) Open Health. Communiqué de presse concernant la vaccination grippe 2019. [en ligne]
Disponible sur :
<https://www.openhealth.fr/publicFiles/Communiqu%C3%A9%20Suivi%20vaccination%20grippe.pdf> (Consulté le 10 décembre 2019)
- (30) Le Figaro. Actualités santé publique-déclaration Carine Wolff-Thal [en ligne] Disponible sur :
<http://sante.lefigaro.fr/article/grippe-l-an-prochain-la-vaccination-en-pharmacie-etendue-a-toute-la-france/> (Consulté le 10 décembre 2019)
- (31) Ordre national des pharmaciens. Carte régionale du nombre d'officines [en ligne]. Disponible sur : <http://www.ordre.pharmacien.fr/Le-pharmacien/Secteurs-d-activite/Pharmacie/Cartes-regionales-Officine/Nombre-d-officines> (Consulté le 10 mai 2018)
- (32) Ordre national des pharmaciens. Panorama de la démographie des pharmaciens du Grand Est au 1^{er} janvier 2017. [en ligne] Disponible sur :
<http://www.ordre.pharmacien.fr/content/download/342087/1682893/version/1/file/43585+-+LA+DEMOGRAPHIE+2017+%28brochures+regionales%29-GRAND+EST-V1.pdf> (Consulté le 10 mai 2018)
- (33) Ordre national des pharmaciens. Carte départementale du nombre d'officines. [en ligne]
Disponible sur : <http://www.ordre.pharmacien.fr/Cartes/Cartes-departementales-Officine/Donnees-departementales> (Consulté le 10 mai 2018)

Annexe 1 : Exemple de bulletin hebdomadaire issu de la surveillance grippale



Grippe

Bulletin hebdomadaire

15/01/2020

Semaine 02

Santé publique France, dans le cadre de ses missions de surveillance, de vigilance et d'alerte dans les domaines de la santé publique, analyse les données de la grippe issues de son réseau de partenaires et publie les indicateurs résultant de l'analyse de ces données dans ce bulletin mis en ligne chaque semaine sur son site internet.

Points clés

- Augmentation des indicateurs de l'activité grippale en métropole
- Passage en phase épidémique en Ile-de-France et en Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Phase pré-épidémique pour les 11 autres régions métropolitaines

Chiffres clés en métropole

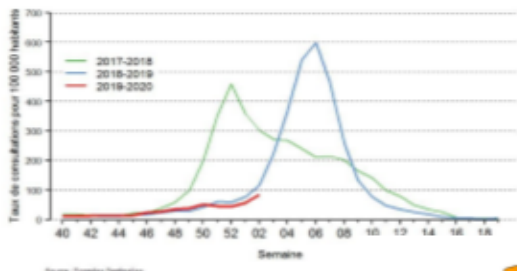
En semaine 02

- ▶ 85 consultations pour syndrome grippal pour 100 000 habitants (IC95% : [74-96]) (Réseau Sentinelles)
- ▶ 5% des consultations de SOS Médecins pour syndrome grippal
- ▶ <1% de passages aux urgences pour syndrome grippal parmi tous les passages (Oscour®)

Depuis le début de la surveillance (semaine 40)

- ▶ Co-circulation des virus grippaux de type A et de type B
- ▶ 135 cas graves de grippe admis en réanimation (*début de la surveillance semaine 45*)
- ▶ 233 épisodes de cas groupés d'infection respiratoire aiguë signalés en collectivités de personnes âgées


Figure 1 : Taux de consultation pour syndrome grippal pour 100 000 habitants en France métropolitaine (saisons 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020)



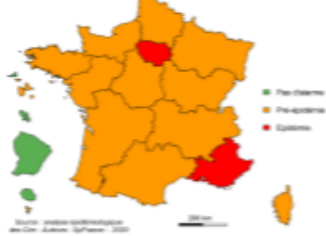
Source: Données Sentinelles

Figure 2 : Niveau d'alerte régional en semaine 02/2020

Semaine 01/2020



Semaine 02/2020



Source: données Sentinelles/RSN, Réseau Sentinelles, 2019-2020

Semaine 02/2020 - Situation au 15/01/2020
Page 1
Bulletin hebdomadaire grippe

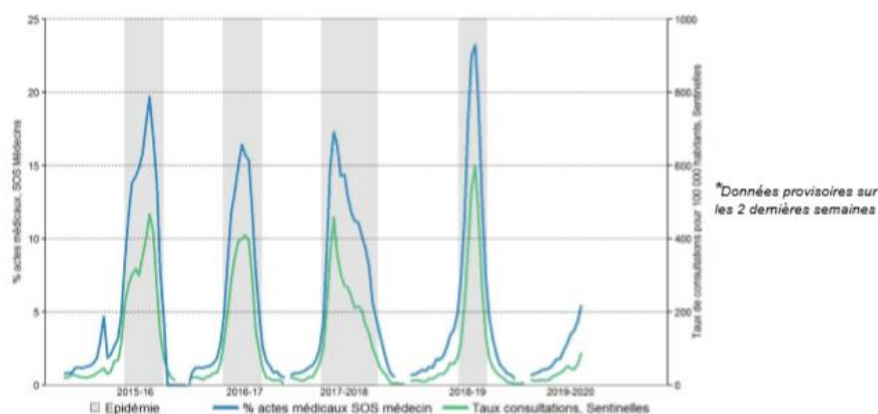
Santé publique France s'appuie sur un réseau d'acteurs pour assurer la surveillance de la grippe : médecins libéraux, urgentistes, laboratoires, réanimateurs et épidémiologistes



En médecine ambulatoire

En semaine 02, le taux de consultations pour syndrome grippal estimé à partir des données du **Réseau Sentinelles** est de **85/100 000** habitants [intervalle de confiance à 95% : 74-96], en augmentation par rapport à la semaine 01 (56/100 000 [48-64]). La proportion de syndromes grippaux parmi les consultations de **SOS Médecins** est également en augmentation (**5,4%** en S02 vs 4,4% en S01) (Figure 3).

Figure 3 : Évolution hebdomadaire des taux de consultations pour syndrome grippal en France métropolitaine de la semaine 40/2015 à la semaine 02/2020* : pourcentage parmi les actes (SOS Médecins) et taux de consultations pour 100 000 habitants (Réseau Sentinelles)

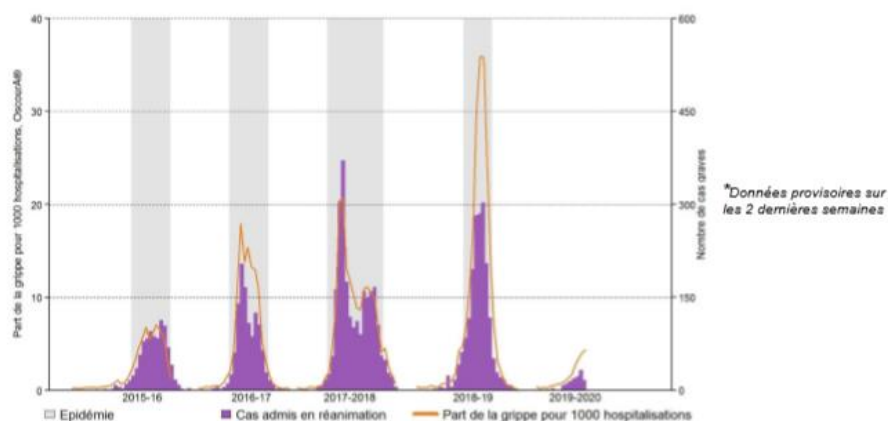


En milieu hospitalier

► Passages aux urgences et hospitalisations pour grippe

En semaine 02, le réseau **Oscour®** a rapporté **2 521** passages pour grippe ou syndrome grippal (vs **2 656** en S01) et **246** hospitalisations (vs 240 en S01). La part des hospitalisations pour grippe ou syndrome grippal parmi les hospitalisations a légèrement augmenté par rapport à la semaine précédente (4,3/1 000 en S02 vs 4,1/1 000 en S01) (Figure 4).

Figure 4 : Évolution hebdomadaire des hospitalisations pour grippe en France métropolitaine de la semaine 40/2015 à la semaine 02/2020* : nombre de cas graves admis en réanimation¹ (SpFrance) et part de la grippe pour 1 000 hospitalisations (Oscour®) par semaine d'admission



¹ Le dispositif de surveillance des cas graves de grippe est basé sur un mode sentinelle avec 194 services participants.

► **Surveillance des cas graves de grippe admis en réanimation¹**

Depuis le 4 novembre 2019, **135 cas graves de grippe** ont été signalés, dont 22 en S02 (Figure 4). L'âge moyen des cas est de 51 ans. La majorité (79%) d'entre eux présente des facteurs de risque et 75% des 80 cas avec des facteurs de risque de complication pour lesquels le statut vaccinal est renseigné ne sont pas vaccinés. Un virus de type A a été identifié chez 73% des cas. Onze cas sont décédés (Tableau 1).

Tableau 1 : Description des cas graves de grippe admis en réanimation¹, 2019-2020, France métropolitaine, semaine 02/2020

Statut virologique	Effectif	%
A(H3N2)	2	1
A(H1N1)pdm09	18	13
A non sous-typé	79	59
B	31	23
Co-infectés	2	1
Non confirmés	3	2
Classes d'âge		
0-4 ans	10	7
5-14 ans	6	4
15-64 ans	75	56
65 ans et plus	44	33
Non renseigné	0	0
Sexe		
Sexe ratio M/F - % d'hommes	1.9	65
Facteurs de risque de complication		
Aucun	29	21
Age 65 ans et + sans comorbidité	9	7
Age 65 ans et + avec comorbidité	35	26
Comorbidités seules	50	37
Autres cibles de la vaccination	8	6
Non renseigné	4	3
Statut vaccinal des personnes à risque		
Non Vacciné	60	59
Vacciné	20	20
Non renseigné ou ne sait pas	22	22
Eléments de gravité		
SDRA (Syndrome de détresse respiratoire aigu)		
Pas de Sdra	84	62
Mineur	11	8
Modéré	13	10
Sévère	26	19
Non renseigné	1	1
Ventilation		
VNI*/Oxygénothérapie à haut débit	54	40
Ventilation invasive	44	33
ECMO/ECCO2R	13	10
Décès parmi les cas admis en réanimation	11	8
Total	135	100

*Ventilation non invasive

¹ Le dispositif de surveillance des cas graves de grippe est basé sur un mode sentinelle avec 194 services participants.

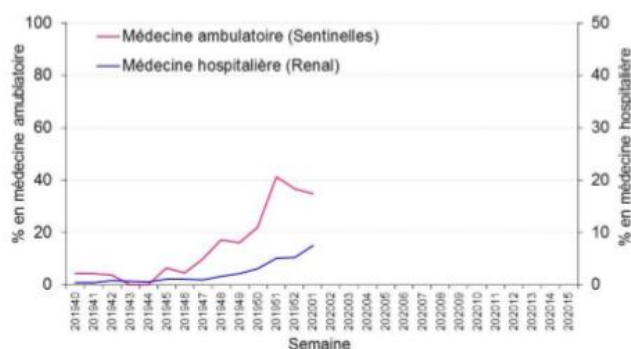
Surveillance virologique

En semaine 02, en médecine ambulatoire (Réseau Sentinelles), 38 prélèvements sont positifs pour la grippe parmi les 86 prélèvements analysés (44%). En milieu hospitalier (Renal), la proportion de prélèvements positifs est de 8% (Figure 5).

Depuis la semaine 40 :

- ▶ En médecine ambulatoire, sur 819 prélèvements analysés, 180 étaient positifs pour la grippe (22%) :
 - 50% de virus de type A : 33% A(H1N1)_{pdm09}, 14% A(H3N2) et 3% A non sous-typés
 - 50% de virus de type B : 46% B/Victoria, 2% B/Yamagata et 2% B de lignage non déterminé
- ▶ En milieu hospitalier, sur les 47 930 prélèvements analysés, 1 816 (3,8%) virus grippaux ont été détectés : 1142 (63%) correspondaient à un virus de type A et 674 (37%) à un virus de type B.

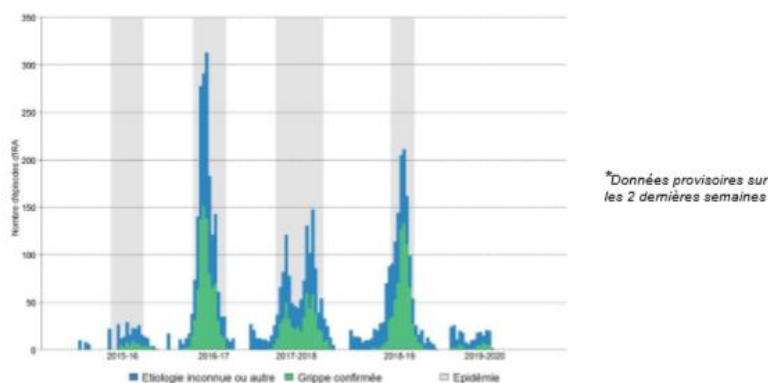
Figure 5 : Proportion hebdomadaire de prélèvements positifs pour la grippe, en France métropolitaine, semaines 40/2019 à 02/2020



Dans les collectivités de personnes âgées¹

Depuis la semaine 40, pour environ 10 000 collectivités de personnes âgées recensées en France, **233** épisodes de cas groupés d'infection respiratoire aiguë (IRA)² ont été signalés à Santé publique France (Figure 6). En raison du changement des modalités de signalement³, il est possible que certains épisodes soient signalés avec un délai plus important et donc non pris en compte dans le bulletin de cette semaine.

Figure 6 : Évolution hebdomadaire du nombre d'épisodes de cas groupés d'IRA en collectivités de personnes âgées par semaine de début de l'épisode en France métropolitaine, de la semaine 40/2015 à la semaine 02/2020*



Pour en savoir plus sur la **gestion des IRA en collectivités de personnes âgées** : [Recommandations du Haut Conseil de la Santé Publique \(HCSP\)](#)

¹Une **collectivité de personnes âgées** est définie comme un établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes au sein d'un établissement hospitalier (unité de soins de longue durée) ou d'une maison de retraite.

²Un **épisode de cas groupés d'IRA** est défini par la « survenue d'au moins 5 cas d'IRA dans un délai de 4 jours parmi les résidents ».

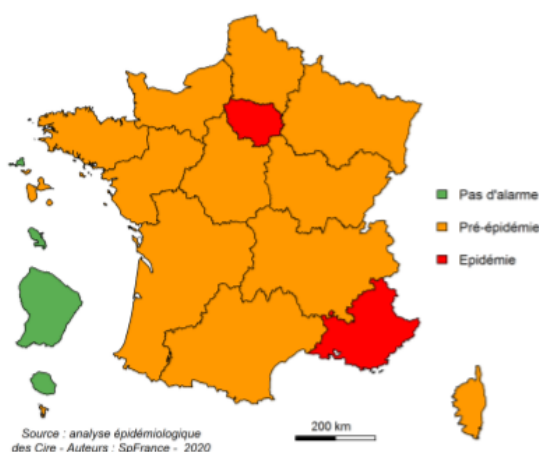
³Depuis le 22/10/2019, le signalement s'effectue en ligne via [le portail des signalements du ministère de la santé](#).

Surveillance régionale

En métropole

En semaine 02, l'activité grippale est stable ou en augmentation dans les régions métropolitaines. Les régions Ile-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur passent cette semaine en phase épidémique. Toutes les autres régions sont en phase pré-épidémique (Figure 7).

Figure 7 : Niveau d'alerte par région en semaine 02/2020



Cette carte régionale est établie à partir de critères statistiques, épidémiologiques et virologiques. Les critères statistiques s'appuient sur l'analyse de seuils générés à partir de 3 sources de données (Réseau Sentinelles, SOS Médecins et Oscour®) selon 3 méthodes statistiques différentes (Serfling, Serfling robuste, Modèle de Markov caché).

Pour en savoir plus sur la situation de la grippe dans les régions, consultez les derniers [Points Epidémiologiques des Cellules régionales de Santé publique France](#).

Départements d'outre-mer

- ▶ Aux [Antilles](#), les indicateurs de l'activité grippale sont en augmentation sur l'ensemble des territoires. La Guadeloupe et Saint-Barthélemy passent en phase pré-épidémie en semaine 02. Des virus de type A et B ont été identifiés en milieu hospitalier en Guadeloupe et en Martinique.
- ▶ En [Guyane](#), l'activité grippale a été faible tout au long de l'année 2019, excepté de février à juillet où l'activité a été un peu plus importante mais insuffisante pour déclarer l'épidémie.
- ▶ À [Mayotte](#), l'activité grippale est en diminution cette semaine. La part des passages aux urgences pour syndrome grippal est de 5% en S02 vs 7% en S01. La part des syndrome grippaux rapportée par le réseau des médecins sentinelles est de 4,2% (données non consolidées) en S02 vs 6,3 en S01. Trois cas graves ont été identifiés. Depuis septembre 2019, l'ensemble des virus grippaux identifiés était de type B.
- ▶ À [la Réunion](#), l'épidémie de grippe 2019 est terminée.

Pour en savoir plus : cliquez sur la région

Annexe 2 : Exemple de bon de prise en charge du vaccin antigrippal

cerfa
n° 11264*02

vaccination anti-grippale

notice d'utilisation

volet 1 – prise en charge du vaccin anti-grippal :

A remplir par votre médecin pour la prescription du vaccin anti-grippal et par votre pharmacien pour la délivrance gratuite de ce vaccin.

volet 2 - prescription de l'injection du vaccin anti-grippal :

A remplir par votre médecin, s'il le souhaite, pour prescription de l'injection par un(e) infirmier(e) et à compléter par l'infirmier(e) s'il(elle) effectue la vaccination.

Ce volet 2 est à retourner à votre centre de paiement avec la feuille de soins remise par votre infirmier(e).

prise en charge du vaccin anti-grippal

valable du 00/00/0000 au 00/00/0000

(art. L 262-1 et R 261-2 du Code de la sécurité sociale)

(volet 1)
à remettre à votre
pharmacien

n° d'immatriculation : 0.00.00.00.000.000/00

Exp : CPAM de xxxxxx, 22 rue - 00000xxxxxxxxxxxxx

bénéficiaire de la prise en charge :

date et rang de naissance du bénéficiaire : 00.00.0000 / X

Code organisme : 000000000

à remplir par le médecin		à remplir par le pharmacien	
spécialité prescrite	identification et signature du médecin	date de délivrance	identification et signature du pharmacien
date de prescription	Ce modèle est communiqué à titre d'information afin que vous puissiez en prendre connaissance. Pour votre démarche, le formulaire original sera fourni par l'organisme d'assurance maladie.		

✂-----✂-----

prescription de l'injection du vaccin anti-grippal

prise en charge du vaccin valable du 00/00/0000 au 00/00/0000
(art. L 262-1 et R 261-2 du Code de la sécurité sociale)

(volet 2)
à adresser à
l'organisme de
sécurité sociale pour
remboursement avec
la feuille de soins
auxiliaire médical(e)

N° d'immatriculation : 0.00.00.00.000.000/00

bénéficiaire de la prise en charge :

date et rang de naissance du bénéficiaire : 00.00.0000 / X

code organisme : 000000000

l'acte d'injection est pris en charge au titre de l'ALD (à éditer par l'application pour +65ans atteint ALD)

à remplir par le médecin		à remplir par l'infirmier(e)	
injection par un(e) infirmier(e)	identification et signature du médecin	date d'exécution de l'injection	identification et signature de l'infirmier(e)
date de prescription			

La loi 78.17 du 6.1.78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant. S 3323c

Annexe 3 : Exemple de formulaire de consentement à la vaccination par le pharmacien

CONSENTEMENT DU PATIENT POUR SE FAIRE VACCINER PAR UN PHARMACIEN CONTRE LA GRIPPE SAISONNIÈRE (*)

Je, soussigné(e)

Atteste avoir reçu les informations concernant la vaccination contre la grippe saisonnière, NOTAMMENT SUR LES BÉNÉFICES ET LES RISQUES LIÉS À LA VACCINATION TELS QUE MENTIONNÉS DANS LA NOTICE DES VACCINS, par mon pharmacien.

J'ai compris l'ensemble de ces informations et j'autorise MON PHARMACIEN à me vacciner.

J'ai compris qu'à l'issue de la vaccination, le pharmacien me délivrera une attestation afin que je puisse la présenter à mes médecins, notamment mon médecin traitant.

J'ai compris qu'aucune donnée nominative me concernant n'est enregistrée sur la plateforme «expérimentation vaccinale» de l'Ordre des pharmaciens.

J'accepte que mon pharmacien transmette directement à mon médecin traitant, les données concernant ma vaccination contre la grippe saisonnière, via mon Dossier Médical Partagé ou mon Carnet de Vaccination Electronique si j'en possède un, ou par messagerie sécurisée si mon médecin et mon pharmacien sont équipés.

Oui Non

Dans la négative, je m'engage à informer moi-même mon médecin traitant.

A, le

Signature

En cas d'effet indésirable, déclarez sur le portail des signalements des événements sanitaires graves (https://signalement.social-sante.gouv.fr/psig_lhm_utilisateurs/index.html#accueil).

Toutefois, les données collectées sur la plateforme pouvant être qualifiées de données à caractère personnel au sens de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, elles seront traitées par le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens, en tant que responsable de traitement, conformément aux exigences de la loi Informatique et Libertés. Elles seront conservées pendant 6 mois après la fin de l'expérimentation et seront transmises sous une forme statistique aux autorités de santé, aux représentants des pharmaciens et aux conseillers et collaborateurs habilités de l'Ordre, pour les seuls besoins de l'expérimentation par les pharmaciens de la vaccination contre la grippe saisonnière. Toute personne concernée dispose d'un droit d'accès aux données qui la concernent qui peut être exercé directement auprès du pharmacien ayant procédé à la vaccination.

(*) Dans le cadre de l'article 66 de la loi no 2016-1827 du 23 décembre 2016 de financement de la sécurité sociale pour 2017.

Annexe 4 : Exemple de déclaration d'activité vaccinale à l'ARS



Déclaration de l'activité de vaccination en officine

Nom(s), prénom(s) du ou des titulaire(s) de la pharmacie :

Nom commercial de l'officine :

Adresse de l'officine :

LISTE DES PHARMACIENS POUVANT EFFECTUER DES VACCINATIONS

NOM	Prénom	Identifiant RPPS	Date de la formation

Fait à _____ le _____ .

Signature du ou des pharmacien(s) titulaire(s) :

Annexe 5 : Exemple d'attestation de conformité au cahier des charges



ATTESTATION DE CONFORMITE AU CAHIER DES CHARGES – EXPERIMENTATION VACCINATION

Nom du pharmacien :
Adresse :
N°RPPS :
Adresse mail :
N° téléphone :

Je suis un pharmacien : titulaire adjoint

Je soussigné atteste par la présente être conforme au cahier des charges, défini par le décret n°2017-985 du 10 mai 2017, pour prendre part à l'expérimentation de la vaccination contre la grippe saisonnière.

Je dispose ainsi :

- ✓ Des **locaux** ainsi que des **équipements** adaptés,
- ✓ Du **matériel nécessaire pour l'injection du vaccin**,
- ✓ D'une **trousse de première urgence**,
- ✓ **L'élimination des déchets** d'activité de soins à risque infectieux produit dans le cadre de la vaccination est organisée,
- ✓ **De vaccins** contre la grippe saisonnière en quantité suffisante.

Je m'engage à :

- ✓ Respecter le **Résumé des Caractéristiques du Produit** des vaccins administrés,
- ✓ S'assurer de **l'éligibilité des patients** à la vaccination.

Fait à, le / /

Signature :

!/ Rappel :

N'oubliez pas de renvoyer scannés à l'adresse suivante (ars-na-pharmabio@ars.sante.fr) :

- *le document attestant la validation de formation*
- *et l'attestation de conformité au cahier des charges (ce document)*

Annexe 6 : Exemple de formulaire de recueil du consentement du patient



CONSENTEMENT DU PATIENT POUR SE FAIRE VACCINER PAR UN PHARMACIEN CONTRE LA GRIPPE SAISONNIÈRE (*)

Je, soussigné(e) ... (à compléter manuellement),
Atteste avoir reçu les informations concernant la vaccination contre la grippe saisonnière, NOTAMMENT SUR LES BÉNÉFICES ET LES RISQUES LIES À LA VACCINATION TELS QUE MENTIONNÉS DANS LA NOTICE DES VACCINS, par mon pharmacien. J'ai compris l'ensemble de ces informations et j'autorise MON PHARMACIEN à me vacciner.

J'ai compris qu'à l'issue de la vaccination, le pharmacien me délivrera une attestation afin que je puisse la présenter à mes médecins, notamment mon médecin traitant.

J'accepte que mon pharmacien transmette directement à mon médecin traitant, les données concernant ma vaccination contre la grippe saisonnière, via mon Dossier Médical Partagé ou mon Carnet de Vaccination Electronique si j'en possède un, ou par messagerie sécurisée si mon médecin et mon pharmacien sont équipés.

Oui Non

Dans la négative, je m'engage à informer moi-même mon médecin traitant.

A, le

Signature

En cas d'effet indésirable, déclarez sur le portail des signalements des événements sanitaires graves (https://signalement.social-sante.gouv.fr/psig_ihm_utilisateurs/index.html#/accueil).

(*) Dans le cadre de l' [article 59 de la loi n° 2018-1203 du 23 décembre 2018](#) de financement de la sécurité sociale pour 2019.

Votre pharmacien procède à un traitement de vos données personnelles pour gérer les consentements des patients à se faire vacciner par un pharmacien contre la grippe saisonnière, sur le fondement de l'article 6-1-c (obligation légale) du RGPD (Règlement (UE) n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données).

Les réponses aux demandes d'informations de ce formulaire sont toutes obligatoires. A défaut de réponse de votre part, votre pharmacien ne pourra procéder à l'administration du vaccin contre la grippe saisonnière.

Les données enregistrées sont conservées par votre pharmacien pendant toute la durée de l'expérimentation.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (loi Informatique et Libertés), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données vous concernant.

Vous pouvez également demander la limitation du traitement de vos données et vous opposer, pour des raisons tenant à votre situation particulière, au traitement des données vous concernant.

Vous pouvez exercer ces droits, en vous adressant au pharmacien qui vous a administré le vaccin contre la grippe saisonnière.

Vous disposez d'un droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, en particulier auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), si vous considérez que le traitement de données à caractère personnel vous concernant constitue une violation du Règlement Général sur la Protection des Données et de la loi Informatique et Libertés.

— Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07
— www.ars.occitanie.sante.fr

Annexe 7 : Exemple d'attestation de vaccination par le pharmacien

ATTESTATION DE VACCINATION CONTRE LA GRIPPE SAISONNIÈRE

Mr/Mme Nom : Prénom :

Date de naissance :

A été vacciné contre la grippe saisonnière par :

Nom : Prénom :

Pharmacien d'officine *

Vaccin administré :

Date d'administration :

Numéro de lot :

Timbre de l'officine

Signature

*Pharmacien habilité à vacciner conformément à l'article L 5125-1-1A 9° alinéa du CSP et à la réglementation qui s'y applique.

Annexe 8 : Le questionnaire diffusé

Ce questionnaire diffusé dans toute la région Grand-Est a pour objectif de déterminer l'intérêt des pharmaciens vis-à-vis de l'instauration de la vaccination antigrippale à l'officine.

Temps nécessaire pour le remplir : entre 5 et 10 minutes

Si le sujet vous intéresse, je vous propose de vous faire un retour dès que les réponses auront été analysées.

1) Êtes-vous :

- Un homme
- Une femme

2) Vous appartenez à la tranche d'âge :

- 25-35 ans
- 35-45 ans
- 45-55 ans
- 55-65 ans
- Plus de 65 ans

3) Vous exercez en tant que :

- Pharmacien titulaire
- Pharmacien adjoint
- Etudiant
- Autre

4) Vous exercez en :

- Aube
- Ardennes
- Bas-Rhin
- Haute-Marne
- Haut-Rhin
- Meurthe-et-Moselle
- Meuse
- Moselle
- Vosges

5) **Votre officine est située :**

- En zone urbaine
- En zone péri-urbaine
- En zone rurale

6) **Actuellement, pensez-vous que la couverture vaccinale antigrippale soit suffisante ?**

- Oui
- Non
- Sans opinion

7) **Selon vous la couverture vaccinale est :**

- En hausse
- En baisse
- Stagne
- Sans opinion

8) **Sur les 5 dernières années, le volume de vaccins vendus au sein de votre officine a :**

- Augmenté
- Stagné
- Diminué
- Je ne sais pas

9) **Parmi ces personnels de santé, lesquels seraient susceptibles d'améliorer la couverture vaccinale ?**

- Médecins
- Infirmiers
- Pharmaciens
- Sages-femmes
- Autres :

10) Pensez-vous que la vaccination antigrippale à l'officine puisse améliorer la couverture vaccinale ?

- Très probable
- Probable
- Peu probable
- Sans opinion

11) Savez-vous qu'un amendement a été voté concernant l'expérimentation de la vaccination antigrippale à l'officine ?

- Oui
- Non

11.a) Si oui, l'amendement concernerait :

- Le schéma vaccinal en entier
- La primo-vaccination
- Les renouvellements
- Je ne sais pas

12) Selon vous, la population ciblée par cette expérimentation serait :

- L'ensemble de la population
- Les enfants
- Les adultes en bonne santé
- Les adultes à « risque »
- Sans opinion

13) Êtes-vous favorable à la vaccination antigrippale à l'officine ?

- Très favorable
- Favorable
- Défavorable
- Très défavorable
- Sans opinion

14) Le voyez-vous comme une opportunité pour la profession ?

- Oui
- Non
- Sans opinion

15) Participeriez-vous au dispositif si le choix se présentait ?

- Oui
- Non

16) Si non, pourquoi ? (plusieurs réponses possibles)

- Pas le temps
- Pas intéressé
- Pas d'espace de confidentialité
- Déjà assez de missions à l'officine
- Peur de la réaction des médecins
- Problème responsabilité juridique
- Ne correspond pas aux missions du pharmacien
- Geste trop technique et nécessite formation adaptée
- Autres :

17) Selon vous, la vaccination antigrippale se fait par la voie :

- Intraveineuse
- Sous-cutanée
- Intra-musculaire
- Je ne sais pas

18) Vous sentiriez-vous prêt(e) à assurer le geste de vaccination en lui-même ?

- Oui
- Non

19) Seriez-vous prêts à suivre une formation pour apprendre à vacciner ?

- Oui
- Non

20) Disposez-vous d'un local qui pourrait être utilisé dans la cadre de la vaccination ?

- Oui
- Non

21) Selon vous, comment devrait-on organiser la vaccination antigrippale à l'officine ?

- Sur RDV uniquement
- Sans RDV, mais sur des plages horaires bien définies
- Sans RDV, tant que l'officine est ouverte

22) Selon vous, comment informer les patients de ce dispositif ? question à choix multiples

- Des brochures d'information au comptoir
- Des affiches d'information au niveau de la vitrine
- A chaque délivrance d'un vaccin antigrippal
- Des campagnes d'information au niveau national
- Autre :
- Sans opinion

23) Selon vous, vos patients seraient-ils prêts à se faire vacciner dans votre officine ?

- Oui
- Non
- Sans avis

24) En avez-vous déjà parlé avec vos patients ?

- Oui
- Non

25) Si oui, qu'en pensent-ils ?

- Très favorables
- Favorables
- Défavorables
- Très défavorables

26) Est-ce vos patients vous ont déjà sollicité pour se faire vacciner ?

- Oui
- Non

27) Devant votre refus de pratiquer ce geste, savez-vous si les patients se sont fait vacciner à posteriori ?

- La majorité
- La moitié
- Une minorité
- Je ne sais pas

28) Identifiez-vous des freins à la vaccination à l'officine ? (plusieurs choix possibles)

- Les patients
- Les médecins
- Les infirmiers
- Je ne sais pas
- Autre :

29) Une remarque, une suggestion à soumettre ?

⇒ Espace d'expression libre

DEMANDE D'IMPRIMATUR

Date de soutenance : 28 février 2020

<p>DIPLOME D'ETAT DE DOCTEUR EN PHARMACIE</p> <p>présenté par : MARIE BARTOLUCCI</p> <p><u>Sujet</u> : Mise en place de la vaccination antigrippale à l'officine : enquête auprès des pharmaciens du Grand-Est</p> <p><u>Jury</u> :</p> <p>Président : M. RAPHAEL DUVAL, Professeur Co-Directeur : M. JULIEN GRAVOULET, Pharmacien Juges : M. RENE PAULUS, Pharmacien Mme COUMBA NDIAYE, Maître de conférences</p>	<p>Vu, Nancy, le 30/01/2020</p> <p>Le Président du Jury Directeur de Thèse</p> <p>M. RAPHAEL DUVAL M. RAPHAEL DUVAL</p>
<p>Vu et approuvé, Nancy, le 30/01/2020</p> <p>Doyen de la Faculté de Pharmacie de l'Université de Lorraine,</p> <p>Pr. Raphaël DUVAL</p> 	<p>Vu, Nancy, le 6.02.2020</p> <p>Le Président de l'Université de Lorraine,</p>  <p>Pierre MUTZENHARDT</p> <p>N° d'enregistrement : 11066</p>

N° d'identification :

TITRE

**MISE EN PLACE DE LA VACCINATION ANTIGRIPPALE A L'OFFICINE : ENQUETE
AUPRES DES PHARMACIENS DU GRAND EST**

Thèse soutenue le 28 février 2020

Par Marie BARTOLUCCI

RESUME :

Mise en place dans deux régions test à la rentrée 2017, l'expérimentation de la vaccination antigrippale à l'officine a fait l'objet de nombreuses interrogations, et notamment des pharmaciens d'officine eux-mêmes. Dans un contexte d'évolution rapide du métier, il est nécessaire de s'adapter pour offrir aux patients une continuité des soins, y compris sur le volet de la prévention vaccinale.

L'objectif de ce travail était d'évaluer l'intérêt des pharmaciens d'officine du Grand Est vis-à-vis de la mise en place de la vaccination antigrippale à l'officine, de mesurer leur enthousiasme face à cette nouvelle mission, mais aussi d'identifier les éventuels freins à son établissement sur le territoire.

L'enquête a montré un réel intérêt des pharmaciens du Grand Est envers l'établissement de la vaccination à l'officine (enclins à pratiquer le geste, à se former et à participer si le choix se présentait), ainsi qu'une certaine crainte de l'accueil de cette nouveauté par d'autres professionnels de santé.

MOTS CLES : enquête, mise en place, vaccination, antigrippale, officine

Directeur de thèse	Intitulé du laboratoire	Nature
Professeur Raphaël DUVAL	Laboratoire de Microbiologie Moléculaire Faculté de Pharmacie, NANCY	Expérimentale <input type="checkbox"/> Bibliographique <input type="checkbox"/> Travail personnel <input checked="" type="checkbox"/>

Thèmes

1 – Sciences fondamentales

2 – Hygiène/Environnement

3 – Médicament

4 – Alimentation – Nutrition

5 - Biologie

6 – Pratique professionnelle